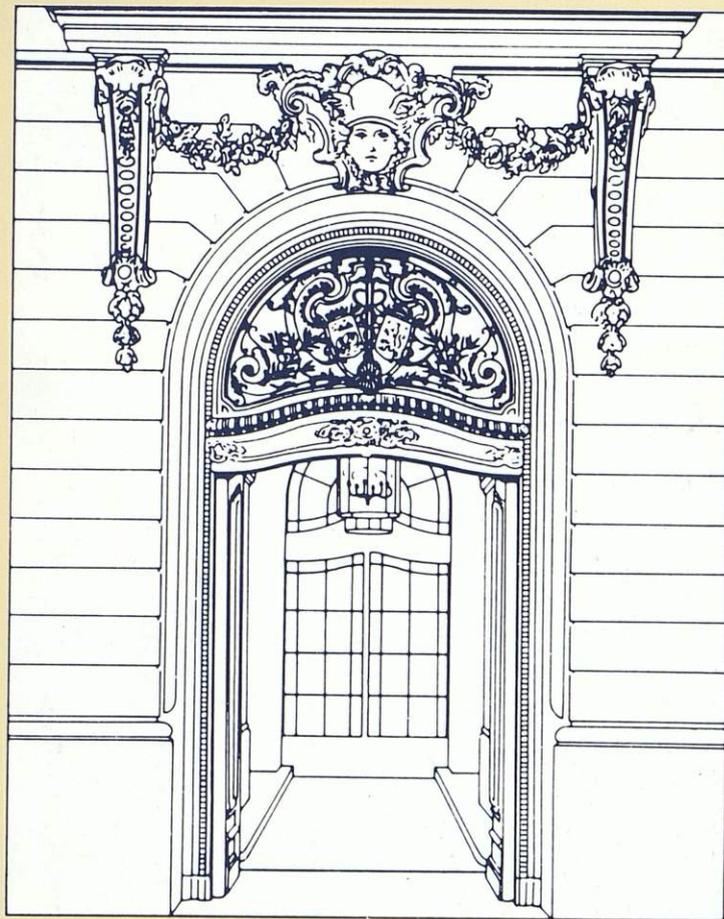

BANQUE PARIBAS

1987



A l'origine de ce qu'est aujourd'hui le Groupe Paribas, la Banque de Paris et des Pays-Bas a été fondée en 1872 par fusion de deux établissements, l'un français, la Banque de Paris, l'autre néerlandais, la Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas. C'est elle dont le nom a été contracté sous la forme de Paribas.

Devenue filiale de la Compagnie Financière de Paribas, société holding du Groupe, lors de la réorganisation de structures intervenue en 1968, la Banque Paribas était demeurée le principal centre opérationnel du Groupe. En 1987 une nouvelle modification de l'organigramme financier du Groupe Paribas a permis de réunir sous la Banque Paribas toutes les activités bancaires et financières portant son nom, en regroupant les filiales bancaires dans le monde qui étaient précédemment éclatées entre elle-même et Paribas International.

La Banque Paribas a ainsi acquis sa véritable dimension. Elle présente trois spécificités essentielles.

UNE BANQUE A HAUT NIVEAU DE TECHNICITE

En France, elle s'adresse principalement à une clientèle d'entreprises à qui elle propose une grande variété de concours avec un savoir-faire particulier dans la conception et la réalisation d'opérations à haute technicité.

En tant que Banque commerciale, elle entretient des relations avec les grands groupes industriels et commerciaux et se situe parmi les premiers établissements de la place en matière de financement de la grande exportation française. Son réseau de 59 succursales et agences en France lui permet d'apporter un soutien croissant aux moyennes entreprises. Elle joue un rôle majeur sur le marché financier français en tant qu'intermédiaire entre émetteurs et investisseurs et exerce une importante activité de gestion d'actifs pour compte de tiers, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises ou d'institutions.

UNE BANQUE INDUSTRIELLE

La Banque joue un rôle prépondérant dans le suivi et la gestion du portefeuille de participations du Groupe Paribas. En outre, s'appuyant sur sa connaissance des divers tissus industriels français et internationaux et sur ses compétences en matière d'ingénierie financière, elle a développé, au bénéfice de sa clientèle, une importante activité en matière de rapprochements d'entreprises et de fusions-acquisitions.

UNE BANQUE INTERNATIONALE

Le Groupe Paribas est doté d'une structure souple fondée sur la décentralisation et l'autonomie dans la gestion courante. Si, dans un tel cadre, chacune des banques qui portent le nom de Paribas dispose de sa propre organisation, il n'en demeure pas moins que toutes s'inspirent des mêmes principes de développement et de gestion.

La Banque Paribas est ainsi présente dans 49 pays, avec les trois quarts de ses points de vente hors de France. Elle emploie, toutes filiales confondues 9.350 personnes dont 60 % hors de France. Cette implantation internationale permet à Paribas d'être présent sur toutes les grandes places, de participer activement au financement du commerce international, d'exercer, selon les pays, les métiers les plus divers.

La Banque Paribas figure parmi les leaders du marché international des capitaux, occupant, par exemple, le premier rang mondial sur le marché des émissions en ECU et une position de tout premier plan sur le marché des swaps ou sur celui des émissions internationales d'actions.

SOMMAIRE

Structures et résultats financiers	4
Les activités de la Banque Paribas et de ses filiales	5
Comptes Consolidés	19
Assemblée Générale du 19 mai 1988	31
Résolutions	54

LES FAITS MARQUANTS

Le 5 mars 1987 : privatisation de la Banque Paribas du fait du transfert au secteur privé de sa maison-mère, la Compagnie Financière de Paribas.

Les activités bancaires en France conservent un rythme soutenu, la collecte des dépôts marquant une nouvelle performance.

Les actifs gérés pour compte de tiers par la Banque Paribas (y compris Paribas Asset Management) en fin d'exercice ont été maintenus à 62 milliards de francs. En prenant en compte désormais l'ensemble des actifs gérés par ses filiales, ce chiffre s'établit à 124 milliards de francs.

La Banque Paribas regroupe désormais les filiales bancaires du Groupe portant son nom : Paribas Belgique, Paribas Suisse, Paribas Luxembourg et Paribas Nederland qui, toutes, occupent dans leurs pays respectifs des places de premier plan, ainsi que d'autres entités de plus petite taille. Elle est désormais présente dans 49 pays.

Sur le marché financier français, marqué avant même son brutal retournement par une diminution du volume émis, la Banque Paribas a conservé un rôle de première importance tant pour la direction d'émission d'obligations et d'actions que pour les introductions en bourse.

En matière d'opérations financières internationales, la Banque Paribas et sa filiale Banque Paribas Capital Markets occupe le 9ème rang mondial et le 1er rang des banques françaises en tant que chef de file de nouvelles émissions (obligations et actions) ; elle conserve de loin sa première place pour la direction d'émissions en Ecu, et compte parmi les principaux intervenants mondiaux pour les opérations de swaps.

Avec un total de bilan consolidé en augmentation de 45 % et des fonds propres multipliés par 2,4, la Banque Paribas donne désormais dans sa nouvelle structure une image plus conforme à sa véritable taille, dans le Groupe Paribas et dans le système bancaire.

La Banque Paribas a acquis, au début de 1988, 30 % du capital de la société de Bourse Courcoux-Bouvet conformément au programme d'acquisition de l'intégralité du capital de cette société, qui est l'une des premières parisiennes et le plus important négociateur de blocs d'actions de la place.

Son rôle de conseil aux entreprises a été illustré par d'importantes initiatives, comme le rapprochement entre les groupes Louis Vuitton et Moët Hennessy.

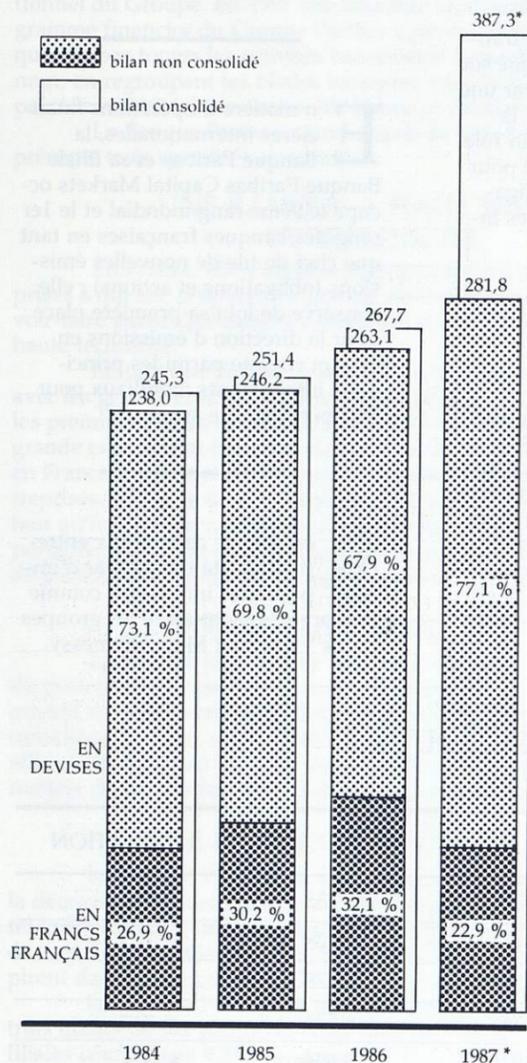
CHIFFRES CARACTERISTIQUES (CONSOLIDES)

(EN MILLIONS DE FRANCS)	1987	1986	VARIATION
Total du bilan	387 330	267 735	+ 45%
Crédits à la clientèle	115 744	97 328	+ 19%
Dépôts de la clientèle	108 723	66 678	+ 63%
Fonds sans obligation de remboursement (1)	10 374	6 276	+ 65%
Fonds propres (2)	8 692	3 694	x 2,4
Produit net bancaire	9 426	6 778	+ 39%
Résultat brut	4 547	3 857	+ 17%
Résultat net total	1 143	418	x 2,7
dont part de la Banque	874	407	x 2,1
Résultat net par titre (en francs)	39,3	30,6	+ 28%

(1) Y compris l'emprunt subordonné de S 400 millions à durée non déterminée et avant affectation des résultats

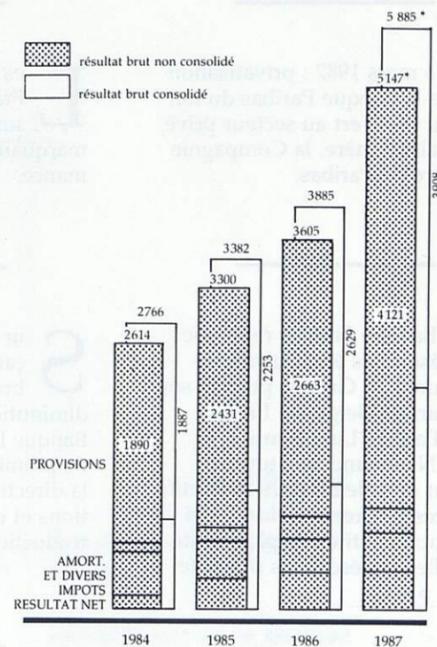
(2) Avant affectation des résultats

TOTAL DU BILAN (ACTIF)
(en milliards de francs)
(fin d'année)



* le périmètre de consolidation a été profondément remanié en 1987 (cf "Structures et résultats financiers", page 4)

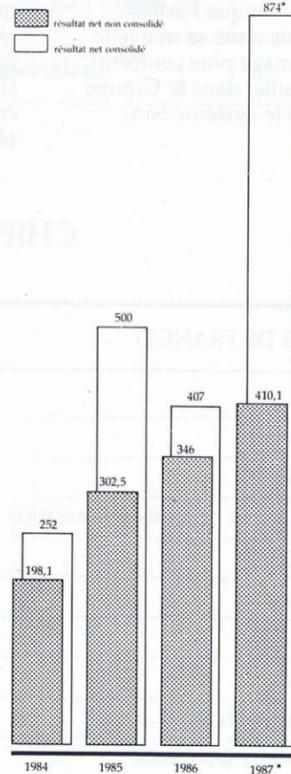
RESULTAT BRUT
(avant provisions, amortissements et impôts)
(en millions de francs)



* dont 1 338 millions de francs de résultat exceptionnel avant impôt.

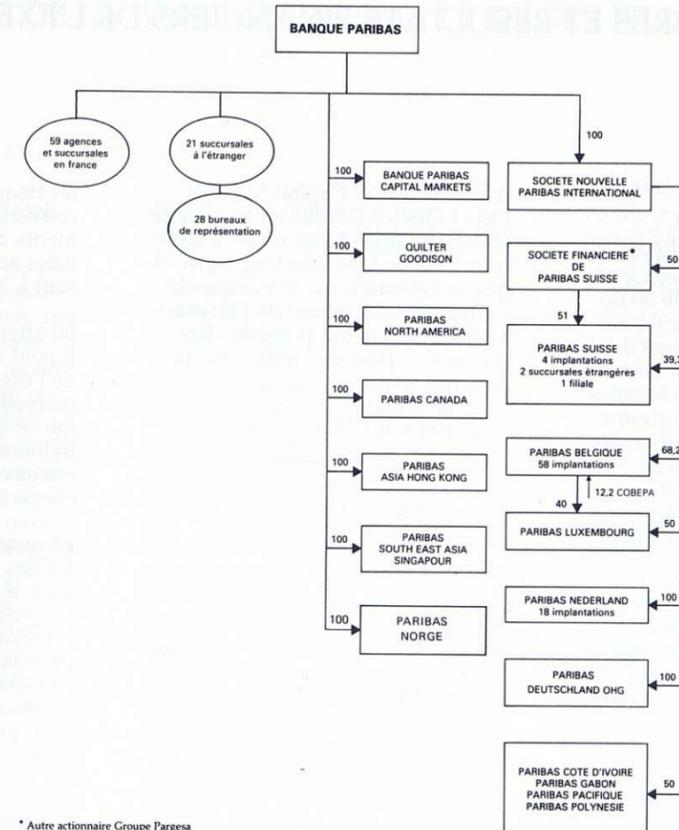
RESULTAT NET NON CONSOLIDÉ
(en millions de francs)

ET RESULTAT NET CONSOLIDÉ
(Part de la Banque en millions de francs)



* le périmètre de consolidation a été profondément remanié en 1987 (cf "Structures et résultats financiers", page 4)

ORGANISATION DE LA BANQUE PARIBAS



* Autre actionnaire Groupe Pargesa

DONNEES CARACTERISTIQUES DES PRINCIPALES BANQUES PARIBAS

	Banque Paribas (comptes non consolidés) FF	Banque Paribas Belgique S.A. FB (1 FB = 0,1615 FF)	Banque Paribas (Suisse) S.A. FS (1 FS = 4,185 FF)	Banque Paribas (Luxembourg) S.A. Flux (1 Flux = 0,1615 FF)	Banque Paribas Nederland N.V. FI (1 FI = 3,016 FF)
Capital	2,22 milliards	3,6 milliards	337,5 millions	2 milliards (2)	90,8 millions
Participation de la Banque	—	68,2 % (3)	65 % (4)	90 %	100 %
Fonds propres (1)	6,53 milliards (+ 95 %)	7,9 milliards (+ 21 %)	640,0 millions (+ 3,9 %)	3,32 milliards (+ 28,7 %)	255,2 millions (5) (- 2,6 %)
Total du bilan	281,8 milliards (+ 7,1 %)	248,1 milliards (+ 9,5 %)	6,05 milliards (+ 2,2 %)	120,6 milliards (+ 17,3 %)	5,4 milliards (+ 2,1 %)
Total des crédits	81,7 milliards (- 12,2 %)	68,1 milliards (+ 2,1 %)	2,03 milliards (- 17,1 %)	29,9 milliards (- 3,5 %)	2,6 milliards (-)
Total des dépôts	56,9 milliards (- 4,7 %)	72,7 milliards (+ 7,2 %)	2,27 milliards (+ 0,4 %)	59,2 milliards (+ 34,2 %)	2,4 milliards (- 8,4 %)
Produit net bancaire	5 958,3 millions (8) (-)	5,6 milliards (+ 3,7 %)	268,3 millions (+ 7,7 %)	1 780,5 millions (+ 15,1 %)	114,5 millions (- 0,1 %)
Bénéfice net	410,1 millions (+ 18,5 %)	828,6 millions (+ 15,5 %) (6)	78,6 millions (+ 6,1 %)	465,9 millions (+ 20,3 %)	3,5 millions (- 31,0 %)
Bénéfice par titre	18,45	475,5	23,39	372,7	30,6
Distribution globale	286,5 millions (+ 9,7 %)	553,9 millions (+ 12,9 %)	54,0 millions (+ 6,7 %)	225 millions (+ 23,4 %)	2,7 millions (-)
Distribution par titre	12,89	261,57 (7)	16,00	180	30
Effectifs	5 054	1 150	898	250	666

(1) Après répartition.

(2) Capital souscrit et libéré. Capital autorisé : 3 milliards de francs luxembourgeois.

(3) Participation totale du Groupe Paribas : 80,4 %.

(4) Participation détenue directement et indirectement à travers la Société Financière de Paribas Suisse.

(5) Dont 86 millions de florins de prêts subordonnés.

(6) Après virement en réserve de 129,5 millions de francs belges de plus values exonérées d'impôt.

(7) Pour les actions ordinaires. FB 421,57 pour les AFV1 ; FB 412,50 pour les AFV2.

(8) Non compris l'incidence du changement de méthode au 1er janvier 1987 (1 338 millions de francs).

STRUCTURES ET RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1987

LES STRUCTURES

Au terme des opérations approuvées par l'Assemblée Générale de la Banque Paribas le 30 décembre 1987, la Banque Paribas a regroupé les filiales bancaires du groupe portant son nom qui se trouvaient jusqu'à présent éclatées entre une autre société du groupe, Paribas International, et la Banque Paribas elle-même. Il s'agit de Paribas Belgique, Paribas Suisse, Paribas Nederland, Paribas Luxembourg et d'autres entités de plus petite taille.

Par un ensemble d'opérations d'apports et d'échanges sans soulte, les intérêts du groupe dans ces filiales bancaires ont été préalablement réunis au sein d'une nouvelle entité, la Société Nouvelle Paribas International dont l'intégralité du capital se trouve dorénavant détenue par la Banque Paribas.

Ces opérations ont également conduit au transfert à la Compagnie Financière de Paribas de l'intégralité de la participation de 90 % que la Banque Paribas détenait dans l'OPB-Paribas.

Ces opérations d'apport intervenues en 1987 ont conduit à porter le capital social de la Banque Paribas à 2 222,5 millions de francs (contre 1 330 millions de francs en fin d'exercice 1986). Les fonds propres non consolidés et les fonds propres consolidés de la Banque ont augmenté de ce fait très sensiblement. Ils atteignent, en fin d'exercice, respectivement 6,5 milliards de francs et 8,7 milliards de francs, contre 3,4 milliards de francs et 3,7 milliards de francs dans l'ancienne structure.

La Banque Paribas, qui constitue désormais le pôle de regroupement des activités bancaires et financières exercées sous le nom de Paribas, a vu ainsi son périmètre élargi et sa situation financière renforcée. Cette opération n'a en soi dégagé aucune plus-value, ni dans les comptes sociaux de la Banque, ni dans ses comptes consolidés.

Au titre des autres modifications de structure de moindre importance intervenues au cours de l'exercice 1987, figurent le regroupement des intérêts que détenait la Banque Paribas dans ses filiales

Banque Paribas Capital Markets Ltd et Quilter Goodison, au sein de la société filiale à 100 % de la Banque, Paribas U.K. Holding, ainsi que la détention par la banque de l'intégralité du capital de Paribas U.S.A., société qui possède elle-même le capital de Paribas North America, entité en charge des activités de banque d'investissement de Paribas aux Etats-Unis.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 1987

Données consolidées

La Banque Paribas intègre pour la première fois dans ses comptes consolidés, ceux de Paribas Belgique, de Paribas Suisse, de Paribas Luxembourg, de Paribas Nederland et d'autres entités de plus petite taille. Les éléments de bilan et de résultats de l'exercice 1987 ne sont donc pas directement comparables à ceux de l'exercice précédent.

Le total du bilan consolidé, des crédits et des dépôts s'élève respectivement à 387,3 milliards de francs, 115,7 milliards de francs et 108,7 milliards de francs. Ils avaient atteint, en fin d'exercice précédent, respectivement 267,7 milliards de francs, 97,3 milliards de francs et 66,7 milliards de francs.

Le résultat brut -hors éléments exceptionnel et avant provisions, amortissements et impôts- s'établit à 4 547 millions de francs (contre 3 857 millions de francs pour 1986).

Il est rappelé que la Banque Paribas a utilisé, à partir de l'exercice 1987, une méthode nouvelle de comptabilisation des opérations financières de marché (notamment d'opérations de swaps). Ces opérations, dont les résultats étaient précédemment répartis sur leur durée de vie, font dorénavant l'objet d'une estimation à la valeur de marché des flux de trésorerie futurs. Ce changement de méthode a entraîné, à l'ouverture de l'exercice 1987, un résultat exceptionnel après impôts de 736 millions de francs (1 338 millions de francs avant impôts).

La dotation nette aux provisions ressort à 3 908 millions de francs. Son importance s'explique principalement par l'accroissement des provisions destinées à couvrir

les risques souverains, le taux de couverture moyen des engagements de la Banque et de ses filiales sur les pays à risque s'établissant à 39,5 % en fin d'exercice.

Le résultat net consolidé total atteint 1 143 millions de francs. Il peut être comparé à un résultat de l'exercice 1986, recalculé selon la nouvelle structure de la Banque, qui se serait établi à environ 900 millions de francs. Le résultat net effectivement enregistré en 1986 a été de 418 millions de francs.

Après déduction de la part revenant aux tiers actionnaires des filiales, le résultat net consolidé s'élève à 874 millions de francs en progression de 25 % par rapport à un résultat net qui serait établi, dans la nouvelle structure, à environ 700 millions de francs en 1986 (le résultat net publié de l'exercice 1986 s'est établi à 407 millions de francs).

Comptes sociaux

Le total du bilan, des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle au bilan social de la Banque Paribas s'élève respectivement à 281,8 milliards de francs, 81,7 milliards de francs et 56,9 milliards de francs en fin d'exercice 1987. Ils avaient respectivement atteint 263,1 milliards de francs, 93,1 milliards de francs et 59,7 milliards de francs en fin d'année précédente.

Hors éléments exceptionnels, le résultat avant amortissements, provisions et impôts, atteint 3 809 millions de francs (contre 3 605 millions de francs en 1986).

La dotation nette aux provisions s'établit à 4 121 millions de francs (contre 2 663 millions de francs en 1986) : on notera que la Banque Paribas a, comme par le passé, constitué les provisions nécessaires sur son portefeuille obligataire, sans utiliser la latitude nouvelle donnée par la Commission Bancaire en la matière.

Compte tenu des amortissements, des impôts et du résultat exceptionnel après impôts de 736 millions de francs, pour les raisons déjà mentionnées, le résultat net non consolidé s'établit à 410,1 millions de francs, en progression de 18,5 % par rapport à celui de l'exercice 1986.

LES ACTIVITES DE LA BANQUE PARIBAS ET DE SES FILIALES EN 1987

L'ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET FINANCIER

La croissance dont l'économie mondiale a bénéficié jusqu'à l'automne est allée de pair avec une accélération sensible du rythme pris par l'inflation de par le monde et notamment aux Etats-Unis, où elle connaissait, à la fin de 1987, un rythme annuel proche de 4,5 %. Le retournement des anticipations et une politique monétaire plus restrictive y ont favorisé dès le mois de février, la hausse des taux longs.

Devant l'inquiétude grandissante et peut-être exagérée qui a fait suite au gonflement rapide des agrégats monétaires, la tendance s'est propagée au reste du monde et les rendements offerts se sont mis à croître, quand cela n'était pas déjà le cas comme en France.

Dans le même temps, les déséquilibres des échanges mondiaux suscitaient l'inquiétude croissante des analystes : loin de se résorber, le déficit commercial américain s'est à nouveau aggravé pour atteindre 171,2 milliards de dollars contre 156 en 1986.

Enfin les incertitudes pesant sur la dette des pays en développement ont avivé les défis d'une économie mondiale d'endettement, défis aiguisés par la tendance à la désépargne dont les Etats-Unis sont l'exemple. La persistance de ces déséquilibres mondiaux et les doutes sur le savoir-faire des autorités sont à l'origine du pessimisme puis de la baisse brutale des marchés financiers.

Ce phénomène, parti de Wall Street le 19 octobre, a affecté l'ensemble des marchés, à l'exception remarquable du marché de Tokyo, confirmant ainsi la globalisation de la sphère financière. La perte de capitalisation boursière, qui atteint les 2 000 milliards de dollars, et le risque d'une rechute brutale du dollar dans une période marquée par l'incertitude sur l'évolution du déficit commercial américain, ont alors fait naître des craintes de récessions, notamment en Europe.

Dans ce contexte mondial difficile, l'économie française a présenté un tableau contrasté révélant des aspects positifs -taux de croissance de 2 % grâce à une demande intérieure soutenue, rythme d'inflation limité à 3,2 % malgré la libération quasi totale des prix, déficit budgétaire maîtrisé - mais aussi des faiblesses structurelles - progression des investissements freinée par le niveau élevé des taux d'intérêts réels, déficit du commerce extérieur de 33 milliards de francs révélant des pertes de parts de marché et taux de chômage toujours élevé.

La politique des autorités monétaires françaises a été influencée tout au long de l'exercice par les contraintes extérieures liées à l'instabilité des marchés des changes. Le dollar qui cotait 6,46 F à Paris fin décembre 1986 a terminé l'exercice 1987 avec une parité de 5,34 F accusant en un an une dépréciation de 17,3 %.

Le taux directeur de la Banque de France sur le marché monétaire pour le refinancement à court terme des banques, passé de 7 1/4 % à 8 % le 5 janvier a été ramené à 7 3/4 % le 10 mars puis à 7,5 % le 30 juin pour être relevé à 8 1/4 % le 6 novembre puis revenir ensuite à 8 % le 25 novembre et à 7 3/4 % le 3 décembre.

Parallèlement, la moyenne de l'argent au jour le jour qui était de 7,80 % en décembre 1986 est remontée à 8,38 % au 1er trimestre pour revenir à 7,98 % au 2ème trimestre, 7,40 % au 3ème trimestre et atteindre 8,13 % au dernier trimestre. Au total la moyenne du loyer de l'argent au jour le jour s'est établie à 7,97 % en 1987 contre 7,74 % en 1986.

Le recul de l'intermédiation bancaire vis-à-vis des grandes entreprises, attirées par les marchés des capitaux et par les nouveaux titres négociables, s'est poursuivi en 1987. Ce phénomène a incité nombre d'établissements bancaires à développer en compensation une action commerciale intense non seulement après des petites et moyennes entreprises mais aussi

après des particuliers, qui se sont vu offrir des crédits "revolving" personnalisés.

Parallèlement, soucieuses de fidéliser la clientèle des groupes industriels et des sociétés multinationales, les banques se sont adaptées à la sophistication de ses besoins en mettant à sa disposition des facilités à options multiples assorties de conditions voisines de celles des marchés.

Enfin la profession a contribué à accroître sensiblement ses activités de hors bilan en développant en faveur des entreprises, de plus en plus confrontées à la volatilité des taux d'intérêt et aux mouvements erratiques des monnaies, les nouveaux instruments financiers de couverture des risques de taux et de change.

Les pouvoirs publics ont poursuivi durant l'exercice écoulé la politique de dérèglementation engagée les années précédentes. La libération des prix décidée le 1er décembre 1986, la suppression du contrôle quantitatif du crédit depuis le 1er janvier 1987, la libéralisation des changes, la levée des contrôles sur l'ouverture des guichets de banque ont fait disparaître nombre de contraintes pesant sur l'économie qui n'avaient pas d'équivalent dans les autres grands pays industrialisés.

L'exercice par les banques de leur liberté a toutefois été pondéré par l'institution de nouveaux taux de réserves obligatoires, le renforcement des règles prudentielles de la profession et l'aménagement des ratios de couverture et de division des risques en vue de leur harmonisation avec les directives communautaires.

De plus en plus tributaire de marchés de capitaux mondialisés, la profession doit faire face à l'incertitude qui pèse sur l'avenir quant à la poursuite de la croissance, à l'évolution des taux de change et des taux d'intérêt.

LES ACTIVITES BANCAIRES EN FRANCE

Les activités bancaires en France de la Banque Paribas se sont déroulées à un rythme soutenu dans le cadre de la concurrence toujours vive et des demandes de plus en plus sophistiquées de la part d'une clientèle maintenant familiarisée avec les nouvelles techniques financières et désireuse d'optimiser l'ensemble de sa gestion de trésorerie.

Les efforts des différentes directions d'exploitation commerciale de la Banque se sont portés d'une part sur leurs clients traditionnels toujours attachés au savoir-faire de la Banque Paribas dans tous les domaines et d'autre part sur la poursuite de la prospection d'une nouvelle clientèle. C'est essentiellement dans le réseau d'agences qu'est intervenu le plus grand nombre d'entrées en relations. Les entreprises de taille moyenne, notamment, se sont montrées intéressées par les nombreux services que peut leur offrir la Banque en France, en particulier sur le plan industriel, ou par son implantation à l'étranger.

Par ailleurs, l'une des préoccupations majeures de l'année a été de proposer aux Compagnies d'assurances et aux "Etablissements non bancaires admis au marché monétaire" les nouveaux services qu'ils recherchaient du fait de l'arrêt de la rémunération de leurs comptes à vue depuis le 1er septembre 1987. De nombreux contacts avec ces Etablissements ont été noués dans les derniers mois de 1987 et devraient se poursuivre tout au long de l'année 1988.

Globalement les emplois au bilan (non consolidé) de la Banque Paribas en France, toutes natures de crédit confondues ont atteint 51,8 milliards de francs au 31 décembre 1987 contre 55,5 milliards de francs un an plus tôt, soit une diminution de 6,7 %, essentiellement imputable à la baisse des encours de crédits consentis aux clients résidents et dans une moindre mesure aux crédits à l'exportation. Cependant il faut noter que

ces emplois, concernant en quasi totalité une clientèle de grandes ou moyennes entreprises peu avide de crédits en 1987 ont légèrement progressé en capitaux moyens (de l'ordre de 1,3 %) malgré le développement des placements de billets de trésorerie par la Banque, à un niveau qui la situe parmi les tout premiers intervenants du marché.

Les encours en devises de la Banque en France ont augmenté de 14 % pour atteindre 20,6 milliards de francs en fin d'exercice alors que les encours en francs diminuaient, eux, de 17 % pour s'établir à 31,1 milliards de francs.

En matière de ressources on constate de nouveau une excellente performance du montant des dépôts en France, aussi bien à vue qu'à terme, avec une progression de 9 % à 24,7 milliards de francs au 31 décembre 1987 (la progression étant de 15 % en capitaux moyens). Cette hausse résulte essentiellement de la progression des dépôts en francs (19,2 milliards de francs contre 17,1 milliards de francs fin 1986), due elle-même à une importante augmentation des dépôts à terme (11 milliards de francs contre 7,7 milliards de francs) y compris

les certificats de dépôt (4,3 milliards de francs contre 1,6 milliard de francs) qui compense le recul enregistré sur les dépôts à vue, passés de 9,4 milliards de francs à fin 1986 à 8,3 milliards de francs à fin 1987.

La bonne performance en matière de dépôts s'explique en particulier par la domiciliation sur les caisses de la Banque d'un certain nombre d'opérations bancaires traitées à l'aide des systèmes informatiques ou télématiques pour lesquels la Banque a développé son savoir-faire ; il est d'autre part indéniable que dès le milieu de l'année une partie de la clientèle a souhaité orienter le placement de ses disponibilités vers les dépôts à terme, produit à rendement déterminé à l'avance sans aucun risque sur le capital.

La conservation pour le compte de la clientèle aussi bien au niveau du Siège que dans le réseau d'Agences se situe en fin d'année 1987 à un niveau équivalent à celui atteint à la fin de l'année 1986 malgré la forte chute des cours unitaires d'un grand nombre de valeurs intervenue au cours du dernier trimestre : ce résultat traduit

l'accentuation de la pénétration commerciale de la Banque dans ce domaine.

L'activité en France est réalisée aujourd'hui à travers 60 guichets ; dans le souci constant d'améliorer la qualité des services auprès de clientèles très spécifiques deux nouvelles Agences ont été ouvertes : "PARIBAS DGP", pour la clientèle de la Gestion Privée rue d'Antin, et l'Agence Internationale destinée à la clientèle non résidente.

LES ACTIVITES DE COMMERCE EXTERIEUR

La conjoncture déprimée de la plupart des pays en développement a continué d'affecter les financements de la grande exportation française qui était traditionnellement forte dans ces pays.

Les activités de la Banque Paribas en matière de crédits à l'exportation ont subi de ce fait une décline en volume compensée par des activités nouvelles, en particulier celles du secteur aéronautique qui ont fortement progressé.

Le montant de crédits classiques à l'exportation signés en

1987 s'est élevé à 2,5 milliards de francs, contre 3,2 milliards en 1986, année qui avait vu la signature d'un important contrat pour une centrale nucléaire en République Populaire de Chine.

Une grande partie des affaires dites traditionnelles font de plus en plus appel à une ingénierie financière sophistiquée, domaine qui permet à la Banque de faire, dans cette conjoncture difficile, progresser en valeur relative sa pénétration dans ce marché.

Compte tenu des amortissements des crédits consentis antérieurement auxquels s'ajoutent les restructurations effectuées dans le cadre du Club de Paris, les sommes cumulées des remboursements ont dépassé le montant des nouvelles affaires signées, faisant ainsi décroître les encours globaux du portefeuille de crédits à l'exportation de la Banque de 20 milliards de francs en 1986 à 18,6 milliards de francs en fin d'exercice 1987.

Au cours de l'exercice, la Banque Paribas a notamment apporté une contribution significative :

- en République Populaire de Chine, à la signature comme chef

de file de deux importants crédits acheteurs, l'un de 252 millions de marks pour le financement de la centrale de Jiangyou, confiée à Alsthom, l'autre de 51 millions de dollars pour le financement du complexe de polyéthylène de Panjin, réalisé par la société italienne Technipetrol.

- en Indonésie, comme chef de file, à plusieurs financements intéressants les sociétés Thomson-CSF, Sofreavia et CGEE-Alsthom.

- en Corée du Sud, aux crédits consentis à la société Pohang Steel Corp. pour une unité sidérurgique réalisée par Clesim.

- au Pakistan, conjointement avec la B.F.C.E. et le Crédit National, à une convention de crédit "monobloc", pour un montant de 21 milliards de yens, destinée au financement de la fourniture par Alsthom d'une centrale thermique à Kot Addu.

- en Egypte à un crédit acheteur de 631 millions de francs, destiné à financer une usine de ciment blanc pour Helwan Portland Cement Company Ltd.

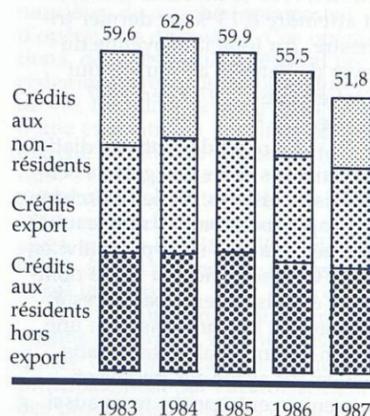
A côté des financements traditionnels à l'exportation, des interventions nouvelles génératrices de rémunérations significatives se sont développées sans prise de risques supplémentaires pour la Banque, telle que la première "réallocation de prêt" au Venezuela au bénéfice de Spie-Batignolles dans le cadre du projet du métro de Caracas.

En matière de financements aéronautiques, la Banque a enregistré en 1987 plusieurs succès parmi lesquels :

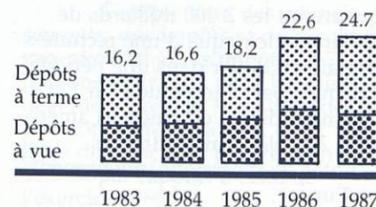
- la mise en place d'un schéma inédit pour l'acquisition par Wardair, troisième compagnie du Canada, de douze Airbus A 310-300 constituant l'un des plus gros contrats Airbus et la plus importante vente d'A 310 (672 millions de dollars). Ce financement constitue une innovation dans le montage des opérations en garantie pure et la première application concrète des nouvelles dispositions de la Coface, ainsi que des Assureurs-Crédits Européens, en ma-

ACTIVITE DE LA BANQUE PARIBAS EN FRANCE (chiffres non consolidés)

TOTAL DES CREDITS EN FRANCE A LA CLIENTELE (en milliards de francs) (fin d'année)

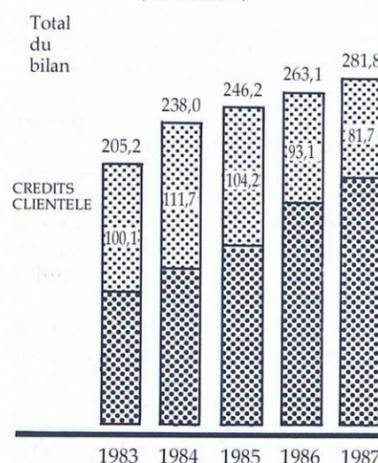


TOTAL DES DEPOTS EN FRANCE DE LA CLIENTELE (en milliards de francs) (fin d'année)

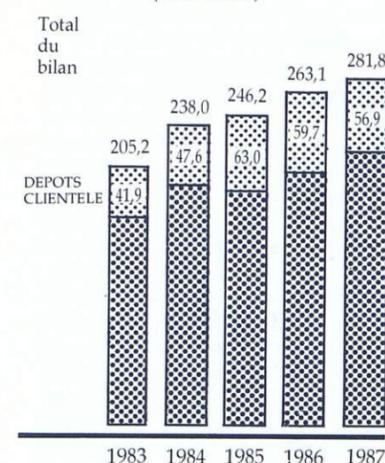


ACTIVITE DE LA BANQUE PARIBAS (chiffres non consolidés)

CREDITS A LA CLIENTELE (en milliards de francs) (fin d'année)



DEPOTS DE LA CLIENTELE (en milliards de francs) (fin d'année)



tière de garantie des emprunts obligataires.

- L'obtention du mandat de financement d'un Airbus A 310-300 acquis par Air Niugini, compagnie de Papouasie-Nouvelle Guinée (51 millions de dollars).

Enfin, poursuivant sa politique d'implantation en Chine, dans les zones industrielles clés, Paribas a officiellement ouvert son cinquième bureau de représentation à Dalian (ex-Port Arthur) en Mandchourie, région où est réalisé le complexe de Panjin financé par la Banque.

LES ACTIVITES FINANCIERES EN FRANCE

Le marché financier français, comme l'ensemble du marché international des capitaux, a connu au cours de l'année 1987 un brusque retournement de tendance.

L'activité exceptionnelle des neuf premiers mois a néanmoins permis un palmarès de 1987 honorable.

Malgré une diminution des émissions obligataires de 10 % (307 milliards de francs), le montant global des fonds collectés en souscription publique a progressé de 19 milliards de francs en 1987 pour atteindre 431 milliards. Cette augmentation est principalement imputable aux privatisations, qui ont représenté 67 milliards de francs. Néanmoins, les entreprises ont pu faire largement appel au marché financier pour renforcer leurs fonds propres puisque 57 milliards de francs ont été levés (contre 17 en 1985 et 59 en 1986). La volatilité du marché obligataire et la nervosité du marché des actions ont fait croître le volume des transactions qui a atteint le niveau record de 3 000 milliards de francs, soit 50 % de plus que l'année précédente.

Dans le domaine obligataire, la diminution du volume d'émissions provient essentiellement d'un moindre appel au marché de l'Etat et des entités du Service Public. Grâce à de meilleures

rentrées fiscales et aux privatisations, l'Etat n'a emprunté que 94 milliards de francs, soit 32 % de moins qu'en 1986. Les traits caractéristiques de l'année 1987 auront été, d'une part, la forte progression des emprunts à taux variable avec une référence monétaire, au détriment des emprunts à taux fixe (30 % contre 7 % en 1986), d'autre part, l'extension de la procédure d'adjudication adoptée maintenant par de grands émetteurs du secteur public (CRH, CFF, Crédit Local de France), et enfin la diminution des opérations réalisées avec un large syndicat bancaire au profit d'émissions placées par un seul établissement ou petit groupe de banques. Dans ce contexte moins favorable, la Banque Paribas a centralisé en 1987 17 émissions obligataires pour un montant de 14,37 milliards de francs et dirigé en tant que chef ou co-chef de file 59 émissions pour 57 milliards de francs. Elle a notamment dirigé pour la première fois des émissions pour EDF et la SNCF.

La crise qui a débuté au mois d'octobre a mis fin à quatre années consécutives de hausse du marché des actions de la Bourse de Paris. L'indice CAC termine l'année en baisse de 29,3 % sur son niveau de début d'année et même de 40 % par rapport à son plus haut de l'année, atteint au mois de mars. Le marché parisien a été relativement plus éprouvé que les grandes places financières (Tokyo, New York, Londres), notamment en raison du repli massif des investisseurs étrangers sur leur marché d'origine, et de son manque relatif de liquidité.

Toutefois, au cours des neuf premiers mois, de nombreuses opérations ont pu être réalisées. La Banque Paribas a centralisé 11 augmentations de capital pour un volume global de 8,3 milliards de francs - incluant l'émission de 4,06 milliards de francs d'actions à bon de souscription d'action (ABSA) de la Compagnie Financière de Paribas - ce qui la place en tête des banques françaises dans ce domaine. Citons, comme autre

opération notable, l'émission d'ABSA dirigée pour le compte de Peugeot (2,8 milliards de francs).

La Banque Paribas a conseillé le Gouvernement pour la privatisation de la BIMP, et la cession d'actions, après transformation juridique, du Crédit Local de France-CAECL et de la SCOR (Société Commerciale de Réassurance). Elle a participé seule, ou en association avec d'autres établissements, à l'introduction en Bourse de 12 sociétés au Second Marché, très actif cette année avec 78 introductions au total, et de 4 sociétés étrangères sur les 8 introduites dans l'année (Saatchi, Hanson Trust, Yamaïchi et Placer Dome).

Enfin, 1987 aura été en France l'année de l'ouverture du marché des options sur actions (MONEP) pour lequel l'action Paribas a été l'une des premières retenues comme valeur support, et de la décision de mettre fin au monopole des Agents de Change, ce qui a incité de nombreuses charges à s'allier à des partenaires ayant une assise financière plus importante.

La Banque Paribas et la Charge Courcoux-Bouvet ont négocié, en 1987, un accord qui conduira la Banque à racheter progressivement l'ensemble du capital de la charge, qui est une des premières parisiennes et le plus important négociateur de blocs d'actions de la place.



DANS LE MONDE

L'année 1987 a également connu, pour la première fois depuis 4 ans, une diminution du volume émis sur le marché international des capitaux qui avait, en 1986, pulvérisé tous ses records antérieurs.

Le volume total émis en 1987 sur le marché primaire a représenté l'équivalent de 141,9 milliards de dollars par rapport aux 183,9 milliards de dollars de 1986, soit une diminution de 23 % selon les chiffres publiés par l'International Financing Review de Londres.

La principale raison de cette contraction du marché est l'accentuation de la diminution des émissions libellées en dollars. En effet, la faiblesse de la monnaie américaine couplée aux incertitudes sur l'évolution des taux dans cette devise ont entraîné une diminution de 47 % des émissions libellées en dollars : celles-ci ont représenté 42 % du volume global émis en 1987, contre 62 % en 1986.

En revanche les marchés à devises fortes ont bénéficié de la désaffection des investisseurs pour le dollar : ainsi, le yen a confirmé sa 2ème place (avec 16 % du volume global émis contre 10,2 % en 1986) devant la livre sterling (10,4 %) et le mark (10 %) ; l'Ecu ne représentant que 5,3 % en 1987 contre 3,7 % en 1986.

De même que l'année précédente, ce sont les émissions à taux fixe qui ont représenté près des deux tiers des émissions lancées en 1987. La part des émissions à taux flottant a encore diminué par rapport à l'année dernière (9,7 % du total contre 26,1 % du volume global émis en 1986). Les 26,8 % restant ont été réalisés par des émissions euro-obligataires à caractère mixte (convertibles et OBSA).

Le volume global des émissions internationales d'actions qui avait déjà triplé en 1986, s'est accru de 48 %.

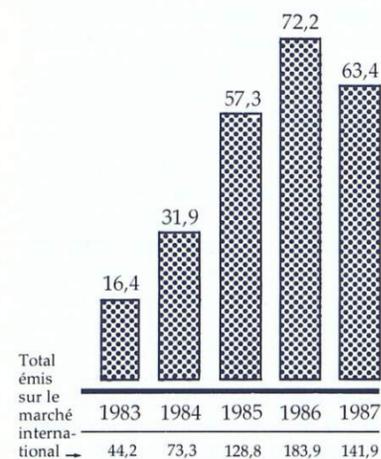
Dans ce contexte, la Banque Paribas, notamment grâce à sa filiale spécialisée Banque Paribas

Capital Markets a dirigé 44 émissions pour un montant de 4,48 milliards de dollars (contre 7,2 milliards en 1986 et 3,4 milliards en 1985). Malgré l'arrivée en force des institutions japonaises au sommet des classements internationaux, la Banque Paribas s'est maintenue comme seule banque française dans les dix premiers établissements mondiaux teneurs de plume (précisément au 9ème rang) avec une part du marché mondial de 3,2 % contre 4 % en 1986. Au total, la Banque a été associée à la direction de 525 émissions représentant 63,4 milliards de dollars (contre 640 émissions représentant 72,2 milliards de dollars en 1986).

Paribas conserve de loin la première place mondiale pour la direction d'émissions en Ecu (12 émissions représentant 24,2 % du marché mondial) et, en matière d'émissions internationales d'actions, se place au 7ème rang mondial des teneurs de plume, également seule banque française parmi les dix premières.

Sur le marché des swaps Paribas est toujours une des banques les plus actives, non seulement dans le montage des opérations mais aussi comme intermé-

EMISSIONS INTERNATIONALES PARIBAS LEAD, CO-LEAD OU CO-MANAGER (EN MILLIARDS DE DOLLARS)



diaire : en 1987 la banque est ainsi intervenue pour plus de 34 milliards de dollars de contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, contre 20 milliards de dollars en 1986.

Les moyens financiers et le dispositif international de Paribas sur les marchés de capitaux hors de France, qu'il s'agisse du marché international ou des divers marchés nationaux, ont été renforcés, rationalisés et complétés.

Banque Paribas Capital Markets Ltd (BPCM) a procédé à une augmentation de capital de 30 millions de dollars au cours de l'exercice afin de faire face à sa croissance et aux nouvelles règles de couverture des risques applicables aux maisons de titres.

La rationalisation des métiers a été poursuivie. Ainsi, les activités de Quilter Goodison avec sa clientèle institutionnelle ont-elles été, en début d'exercice, rassemblées au sein de Banque Paribas Capital Markets. Les autres activités de Quilter Goodison, notamment le courtage et la gestion d'actifs pour compte de tiers, principalement des particuliers, ont été rendues plus difficiles en 1987 par la dérégulation du marché britannique intervenue en fin d'année précédente.

Après l'ouverture à Francfort en 1986 d'une filiale spécialisée dans les opérations de marché, le dispositif international de Paribas a été étendu en 1987, grâce au démarrage effectif en milieu d'exercice des activités de la maison de titres de Tokyo, et grâce aux nouvelles équipes spécialisées en poste à Sydney, au sein de Paribas Group Australia (PGA).

Enfin, les grandes filiales bancaires de Paribas ont été particulièrement actives sur leurs marchés respectifs, notamment Paribas Suisse, qui a tiré parti du développement important des émissions en francs suisses, mais également Paribas Belgique, Paribas Luxembourg ainsi que les équipes en poste à New-York, au sein de Paribas North America et à Hong Kong (Paribas Asia).

LES CREDITS INTERNATIONAUX
ET LES RELATIONS AVEC
LES BANQUES ETRANGERES

Le maintien des marges sur les crédits internationaux à des niveaux peu satisfaisants a conduit la Banque à concentrer ses interventions dans ce domaine au seul profit de ses grands clients, en mettant en place plusieurs facilités à options multiples (MOF).

L'activité de restructuration des crédits aux pays endettés est restée très importante. Elle s'est, de plus, diversifiée du fait de l'apparition d'un marché d'échange des crédits sur lequel la Banque est intervenue activement en vue de modifier la répartition géographique de ses actifs.

Les relations avec les banques étrangères ont connu un nouveau développement orienté principalement vers les activités de service comme la conservation des titres et les mouvements de fonds en francs français et en Ecu.

Enfin, l'Agence Internationale créée à Paris assurera notamment un service spécialement adapté aux besoins des sociétés de négoce françaises et étrangères et des sociétés non résidentes.

LA GESTION D'ACTIFS
POUR COMPTE DE TIERS ET
LA GESTION DE PATRIMOINE

La Banque Paribas a poursuivi sa politique de développement de gestion de capitaux pour compte de tiers exercée par sa filiale Paribas Asset Management tant en France qu'hors de France, en liaison avec les autres grandes filiales de la Banque, notamment en Europe.

En France, une nouvelle organisation des Sicav et Fonds d'investissement a été mise en place, destinée à promouvoir une famille unique et cohérente de produits d'investissement fondée sur une nouvelle stratégie : Revenu, Patrimoine, Croissance et Opportunité. Elle a été présentée à la clientèle à l'occasion d'une campagne institutionnelle dans la presse française.

En outre, de nouveaux produits collectifs ont été créés, notamment dans le domaine des Sicav de trésorerie.

Durant cet exercice, que ce soit avant le mois d'octobre ou à la fin de l'année, plusieurs des principales Sicav spécialisées ou diversifiées de la Banque se sont situées en tête des palmarès.

Dans le domaine de la gestion à orientation patrimoniale, la Direction de la Gestion Privée a renforcé ses équipes commerciales et privilégié, en vue de satisfaire les exigences d'une clientèle de haut de gamme, les activités correspondant à sa politique d'approche patrimoniale globale telles que la sélection d'investissements immobiliers de premier ordre et la promotion de formules de placement à long terme élaborées. En outre, les services rendus à certaines clientèles spécifiques (grands contacts, associations) ont fait l'objet de nouveaux développements.

Le dispositif international de Paribas Asset Management s'est renforcé, notamment au Japon, où Paribas Asset Management a reçu l'agrément du Ministère des Finances pour exercer officiellement l'activité de gestion de capitaux. De nombreux comptes importants y ont été ouverts pour compte d'institutions et d'entreprises tant dans le domaine de la gestion internationale que sur le marché japonais lui-même.

En 1987, de nouveaux fonds internationaux ont été créés comme Europhenix, destiné à saisir les opportunités offertes par les bourses européennes à l'occasion des opérations de restructuration et de rapprochement des sociétés, ou Paribas US Growth Fund dont l'objectif est l'investissement dans des petites sociétés américaines, cotées ou non, de très grande croissance. Luxor, destiné à détenir et gérer des réserves d'or a été lancé au début de l'année 1988.

L'ensemble de ces développements a permis de faire face aux turbulences du dernier trimestre et le volume des capitaux gérés en fin d'année par la Banque, seule ou en

association avec d'autres établissements et y compris les actifs gérés par Paribas Asset Management, a pu être maintenu en fin d'année à 62 milliards de francs contre 65 milliards de francs à la fin de l'année 1986. En considérant désormais la Banque dans sa nouvelle structure et en prenant en compte ses filiales, l'ensemble des actifs gérés s'établit à 124 milliards de francs.

LES AFFAIRES INDUSTRIELLES ET
LE CONSEIL AUX ENTREPRISES

Les équipes industrielles de la Banque en France et de ses filiales bancaires spécialisées ont poursuivi en 1987 leur mission de suivi des participations, de recherche d'investissements et de désinvestissements réalisés par des sociétés du Groupe Paribas ou par des sociétés holdings qui lui sont associées.

En matière d'investissement, les équipes spécialisées de la Banque ont réalisé, pour les sociétés du Groupe, d'importantes opérations dans les domaines de la communication et des technologies nouvelles (réseaux à valeur ajoutée informatique, logiciels financiers, conseil en informatique et lasers). Elles ont développé leurs recherches en direction d'affaires moyennes performantes, mais aussi dans une perspective internationale.

Le fonds à risque COFIDIC a réalisé 12 nouveaux investissements dont un dans le cadre d'un rachat d'entreprise par ses salariés et une transmission de société à une holding créée par le repreneur et auquel le fonds participe.

Grâce à une nouvelle augmentation de son capital qui a remporté un vif succès, Sofinergie a conforté sa position de leader parmi les Sofica.

L'apport-cession à Valeo des participations de la Banque et du Groupe dans la société Neiman, a concrétisé le brillant redressement de cet ensemble industriel et fait du Groupe Paribas le deuxième actionnaire de Valeo.

Un nouvel et important développement des opérations de fusion et acquisition pour compte de tiers a marqué l'exercice 1987.

La Banque Paribas a pris l'initiative du rapprochement du groupe Louis-Vuitton et Moët-Hennessy et joué un rôle important dans sa réalisation, donnant ainsi naissance au nouveau géant de l'industrie de luxe. Dans le secteur des grandes marques, c'est également sous son égide qu'a été initiée la cession de Céline à la Financière Agache. On peut encore citer le rapprochement entre Metrologie, premier groupe français de distribution de péri-informatique et ICPU, troisième sur le marché du leasing informatique, ou l'Offre Publique d'Achat du groupe Air Products sur la société l'Oxygène Liquide.

LES SUCCURSALES
ET FILIALES
HORS DE FRANCE

Les activités de la Banque Paribas dans le monde reposent sur sa large implantation dans 49 pays où elle est présente, à des titres divers, par ses filiales, ses succursales et ses bureaux de représentation.

EUROPE

La BANQUE PARIBAS BELGIQUE a étendu ses activités dans plusieurs domaines, et notamment dans celui de la Banque commerciale.

A la fin de l'exercice, son bilan se chiffrait à 248,1 milliards de francs belges en progression de 9,5 % sur un an. Sa structure financière se trouve considérablement renforcée, notamment par une augmentation de capital de 600 millions de francs belges réalisée en cours d'année. Les fonds propres (après la répartition proposée à l'Assemblée Générale) sont passés de 6,5 milliards de francs belges fin 1986 à 7,9 milliards, soit une augmentation de 21 %.

Par l'intermédiaire de sa filiale luxembourgeoise Parbelux Finance, la Banque s'est procuré des fonds propres subordonnés par l'émission de trois emprunts privés de 300 millions de francs luxembourgeois chacun pour une durée de 7 ans avec la garantie subordonnée de la Banque. Parbelux Finance a en outre émis un emprunt public de 300 millions de couronnes danoises d'une durée de 7 ans.

Les crédits consentis à la clientèle s'établissent à 68,1 milliards de francs belges, en progression de 2,1 %, les dépôts de la clientèle progressant de 7,2 % à 72,7 milliards de francs belges. La baisse des taux d'intérêt en francs belges, qui s'est encore poursuivie en 1987, a été favorable aux activités de trésorerie. La demande de crédits commerciaux et d'investissements s'est accrue parallèlement à la reprise économique intervenue

en Belgique. Les marchés financiers, tant primaires que secondaires, ont connu une activité soutenue pendant les trois premiers trimestres, activité que la crise d'octobre a plutôt réorientée que vraiment ralentie. Enfin, la Banque a pu assurer l'ensemble de ces développements tout en maintenant un strict contrôle de ses frais généraux.

Le bénéfice net de l'exercice, qui s'établit à 828,6 millions de francs belges, est en progression de 15,5 %. Ce résultat a été obtenu après une dotation de 400 millions de francs belges à la provision pour risques généraux (qui s'élève ainsi à 2 milliards de francs belges) après d'importantes dotations aux fonds internes de sécurité et aux amortissements et après constitution des provisions spécifiques requises. De plus, un montant de 129,5 millions de francs belges correspondant à des plus-values réalisées exonérées d'impôt sur le portefeuille de valeurs mobilières de la Banque a été transféré aux réserves.

Il sera proposé à l'Assemblée la mise en distribution d'un montant de 553,9 millions de francs belges, en augmentation de 12,9 % sur la distribution au titre de 1986.

La BANQUE PARIBAS (SUISSE) SA a connu, en 1987, un exercice marqué par le développement des activités bancaires traditionnelles, l'accroissement de ses opérations de trésorerie et de changes et la bonne activité des départements de gestion et des opérations financières. Ces éléments favorables lui ont permis d'enregistrer pendant les neuf premiers mois de l'année des résultats en progression très sensible, malgré la baisse continue du dollar et les conditions difficiles du financement du commerce des matières premières. La crise boursière d'octobre a pesé sur l'exploitation du dernier trimestre, mais prise dans son ensemble, l'année 1987 a été satisfaisante. La grande variété des métiers permet, en effet, d'amortir les difficultés qui peuvent se faire jour sur un marché particulier. Le résultat net de la banque, ainsi que celui

enregistré par les principales filiales, sont en augmentation, permettant d'offrir aux actionnaires une nouvelle augmentation du dividende.

Dans le secteur de la banque commerciale, un effort de marketing important a été entrepris avec succès pour promouvoir les concours bancaires aux entreprises du pays. Paribas Suisse a pu également procéder à la négociation et au montage d'opérations de fusions et d'acquisitions au profit de sociétés suisses ou étrangères, lui permettant ensuite d'assurer la fonction de chef de file d'une syndication. Le financement du commerce international du pétrole a continué de représenter une part importante de l'activité de la banque, qui a conservé la place éminente qu'elle occupe dans ce domaine. Cependant, en raison de la baisse du dollar et de la diversification des activités de Paribas Suisse, la part de ce secteur dans les résultats d'exploitation de la banque a de nouveau diminué. Cette évolution est particulièrement sensible dans les rubriques hors bilan, pour les accreditifs et les cautionnements qui ont régressé de 21 % à 2,82 milliards de francs suisses.

Le développement et l'élargissement des activités à vocation financière et de marché se sont poursuivis avec succès. La banque est parvenue à se maintenir au cinquième rang des intervenants en qualité de chef de file pour l'organisation d'emprunts sur le marché suisse des capitaux. Elle a, en outre, sensiblement accru sa capacité de distribution des produits financiers, ainsi que ses prestations en sa qualité de négociant et de teneur de marché.

Exprimé en francs suisses, le total du bilan a connu une croissance modérée d'environ 2 %. La part des actifs en devises représente 53 % du bilan avec une place prépondérante pour le dollar. A dollar constant la progression du bilan aurait été de 13,3 % ce qui donne à Paribas Suisse des ratios proches de ceux des grandes banques suisses.

Dans un environnement général peu favorable à l'activité bancaire traditionnelle, Paribas Suisse a poursuivi ses efforts en vue de diversifier sa clientèle commerciale. Les crédits consentis à la clientèle qui s'établissent à 2,03 milliards de francs suisses font ressortir une baisse nominale de 17,1 % due au caractère de plus en plus difficile du marché pétrolier. A dollar constant cette baisse aurait été limitée à 7,7 %.

Les dépôts de la clientèle, en progression nominale de 0,4 % à 2,27 milliards de francs suisses, ont eux progressé de 14,9 % à dollar constant.

Si la capitalisation boursière de Paribas Suisse s'établit en fin d'année à 1,26 milliards de francs suisses en baisse de 35 %, il faut noter que cette évolution due à la crise boursière est comparable à celle des autres banques suisses.

Le bénéfice net pour l'exercice 1987 s'élève, après amortissements et provisions, à 78,6 millions de francs suisses, en hausse de 6 % par rapport à 1986 et il a été décidé de distribuer un dividende de 16 francs émis par action, en augmentation de 6,7 % sur le dividende précédent.

La BANQUE PARIBAS (LUXEMBOURG) S.A. a connu, au cours de l'exercice 1987, une nouvelle expansion de ses activités et de ses résultats. Le total de bilan est passé de 102 milliards de francs luxembourgeois à 120 milliards de francs luxembourgeois ; le résultat net de l'exercice s'établit à 465,9 millions de francs luxembourgeois, en progression de 20,3 %.

Les ressources à long terme ont été renforcées par l'émission de trois emprunts subordonnés pour un total de 1 900 millions de francs luxembourgeois. Les capitaux propres ont été augmentés de 500 millions de francs luxembourgeois à la suite d'une augmentation de capital intervenue en fin d'exercice.

Les dépôts de la clientèle sont passés de 44,1 à 59,2 milliards de francs luxembourgeois, soit une augmentation de 34,2 %.

Sur les marchés financiers, la Banque Paribas (Luxembourg) S.A. a continué à développer ses activités, notamment sur le marché local. La banque a dirigé 27 placements privés (contre 14 en 1986) et 2 placements publics en francs luxembourgeois. Elle a fait partie du syndicat de prise ferme de la totalité des émissions publiques et privées en francs luxembourgeois lancées dans le courant de l'année 1987 par le syndicat des banques luxembourgeoises.

Les activités de la Banque sur le marché secondaire pour la clientèle privée et, dans une mesure encore plus importante, pour les sociétés et fonds d'investissements, ont connu, en 1987 comme au cours de l'exercice précédent, un développement important. Le montant des fonds des organismes de placement collectif administrés par la Banque et la valeur de leurs actifs nets a continué sa croissance entamée depuis 1985, malgré le recul des cours en fin d'année.

Les activités de la Banque sur le marché secondaire pour la clientèle privée et, dans une mesure encore plus importante, pour les sociétés et fonds d'investissements, ont connu, en 1987 comme au cours de l'exercice précédent, un développement important. Le montant des fonds des organismes de placement collectif administrés par la Banque et la valeur de leurs actifs nets a continué sa croissance entamée depuis 1985, malgré le recul des cours en fin d'année.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de distribuer un montant total de 225 millions de francs luxembourgeois en augmentation de 23,4 % sur la distribution au titre de l'exercice précédent.

La BANQUE PARIBAS NEDERLAND, a ressenti, en 1987, les effets du maintien d'une forte concurrence dans le secteur bancaire et de la faible amplitude de variation des taux d'intérêts constatée en 1987, qui ont conduit à une érosion accrue des marges sur les opérations en florins. La marge dégagée sur les opérations en euro-devises a cependant permis de compenser ce

phénomène et au total, la marge dégagée sur les intérêts s'est accrue de 10,9 millions de florins.

Le volume des crédits accordés à la clientèle est resté stable à 2,6 milliards de florins tandis que les dépôts reçus de la clientèle, en retrait de 8,4 %, s'établissaient en fin d'exercice à 2,4 milliards de florins. Le total du bilan est en très légère progression et ressort à 5,4 milliards de florins.

Compte tenu d'une baisse de 11,5 millions de florins des revenus venant des activités de change et des opérations sur titres, et d'une légère progression des commissions reçues, les recettes brutes d'exploitation se situent pratiquement au même niveau qu'en 1986.

Les frais de personnel ont progressé de 4,1 %. Ils comprennent les charges exceptionnelles dues à la réorganisation de la filiale de crédit à la consommation Alcredis.

Le résultat net avant provisions et impôts est en léger retrait sur celui de l'exercice précédent et s'élève à 21,6 millions de florins.

Après une dotation aux provisions ramenée de 20 millions de florins à 17 millions de florins en raison de la bonne qualité du portefeuille de crédits, le résultat net de l'exercice 1987 ressort à 3,5 millions de florins contre 5,1 millions de florins pour l'exercice 1986 qui avait bénéficié d'une reprise de provisions pour impôt. La distribution globale a été maintenue à 2,7 millions de florins.

La BANQUE PARIBAS (DEUTSCHLAND) OHG, créée en septembre 1986 et regroupant les anciennes succursales de Francfort, Düsseldorf, Stuttgart et Hambourg a connu, en 1987, une nouvelle hausse de ses résultats grâce au développement de ses activités de trésorerie. Dans un marché liquide et très compétitif, elle a continué à développer son fonds de commerce, notamment dans des domaines spécifiques tels que le crédit export (financement d'avions) et les opérations de négoce.

A la Succursale de Londres, chacun des départements a confirmé les bons résultats antérieurement enregistrés à l'exception du financement du négoce affecté par les difficultés rencontrées dans le secteur du négoce pétrolier. Des résultats particulièrement encourageants ont été enregistrés en matière de trésorerie et de syndication. Toutefois, compte tenu de l'environnement moins favorable pour les crédits à l'exportation et d'une diminution des marges obtenues sur les grandes opérations, une réorientation a été entreprise au milieu de l'exercice, en faveur des crédits plus spécialisés et à forte valeur ajoutée.

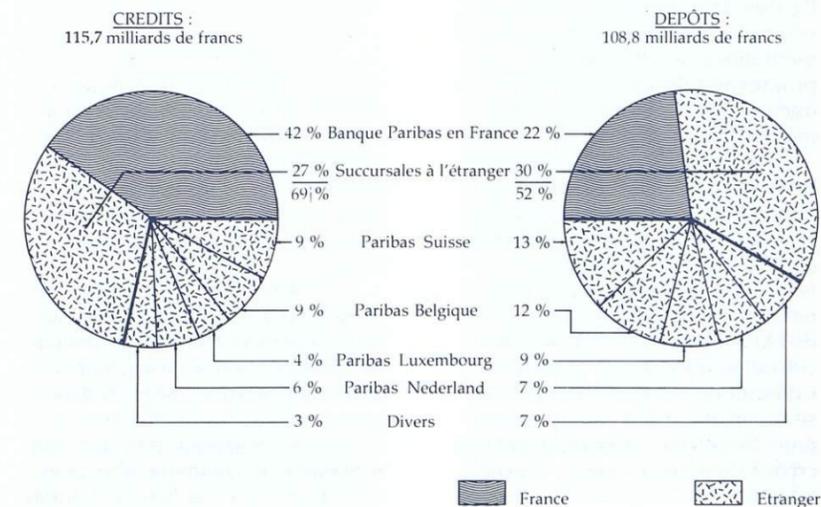
En Scandinavie, la filiale Paribas Suède a été transformée en bureau de représentation. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la rationalisation du réseau bancaire et reflète l'évolution défavorable des perspectives du marché suédois. Le bureau de représentation à Stockholm continue de développer une activité d'opérations financières internationales qui constituaient l'essentiel des activités de cette filiale. La Banque Paribas

Norge qui a connu un développement modeste dans un environnement économique difficile, termine l'exercice avec une situation équilibrée. Enfin, la succursale de Copenhague a développé l'ensemble de ses activités et enregistré une nouvelle progression de ses résultats.

En Italie, l'orientation prise l'année précédente en direction des marchés financiers a entraîné en 1987 des résultats négatifs dus essentiellement à une conjoncture difficile. En revanche, le développement des activités de conseil et de service s'est concrétisé par la réalisation, pour le compte de l'ENI, de la privatisation du groupe Lanerossi. Enfin, des contacts ont été noués avec la Banca Commerciale Italiana afin de créer en commun une banque susceptible de saisir les opportunités du marché financier italien.

En Espagne, en dépit de la montée des taux sur les marchés financiers au 2ème semestre qui a affecté l'exploitation des banques étrangères, une rentabilité satisfaisante a pu être maintenue.

LA BANQUE PARIBAS EN FRANCE ET A L'ETRANGER
Chiffres consolidés à fin 1987



AMERIQUE

Paribas a poursuivi aux Etats-Unis sa double activité de banque commerciale et de banque d'investissement.

Dans le domaine de la Banque commerciale, les résultats des implantations américaines de la Banque ont été satisfaisants. La qualité du portefeuille a été globalement maintenue tandis que se poursuivaient les efforts de positionnement sur un marché très concurrentiel marqué par une évolution rapide des gammes de produits offerts.

La succursale de New York a connu des succès importants en matière de montage, de financement et de syndication d'opérations d'acquisitions et de projets de développement d'infrastructures. Celle de Chicago a bénéficié de son côté d'un niveau d'activité soutenu dans le domaine des "leveraged buy-outs". Sur la côte Ouest, les efforts de diversification et de redéploiement de l'activité commerciale se sont poursuivis avec succès.

Quant aux implantations texanes, malgré un environnement économique toujours déprimé, elles ont su augmenter leurs résultats de façon sensible grâce au renforcement de leurs relations avec des groupes de premier plan. En raison du transfert à la succursale de Houston, créée en 1986, d'une grande partie de l'activité hors bilan de Paribas Bank International, les revenus de cette filiale ont sensiblement diminué. Elle enregistre une progression de son total de bilan due en majeure partie à une augmentation des dépôts.

Le financement d'opérations de Négoce International demeure toujours l'une des spécialités majeures de la Banque Paribas aux Etats-Unis. A partir de New York, qui joue un rôle éminent dans ces activités, mais aussi de Houston et Los Angeles, elle a consolidé ses parts de marché et introduit de nouveaux produits en se rapprochant des pays producteurs de pétrole ou en dirigeant des crédits de préfinancement d'exportations.

Dans le domaine de l'investissement banking, l'exercice 1987 de Paribas North America s'est traduit par un développement des opérations financières domestiques et internationales notamment en liaison avec la filiale spécialisée Banque Paribas Capital Markets, par une forte croissance des activités de courtage sur le marché à terme des produits pétroliers (Paribas Futures), et par un accroissement du volume d'activités dans la gestion américaine d'actifs pour compte de tiers (Intech-PAM), dans le conseil immobilier (Paribas Properties) et dans le capital risque (Paribas Technology).

En revanche, la baisse de la bourse a fortement pesé sur la situation financière de Paribas North America, tant en raison de la participation que la société détient dans Merrill Lynch que des activités opérationnelles de sa filiale Paribas Corporation sur le marché boursier américain.

En dépit des contraintes réglementaires locales, la Banque Paribas du Canada a vu une nouvelle progression de ses résultats en augmentation de 29 % sur l'exercice précédent.

Poursuivant les efforts de rationalisation de son réseau, la Banque a procédé à l'arrêt des activités de ses succursales de Miami et Panama.

ASIE PACIFIQUE

L'activité de la Banque en Asie et dans le Pacifique s'est inscrite en 1987 dans un contexte favorable marqué à la fois par la prépondérance de l'économie japonaise et une forte croissance de la Corée, de Taïwan et de Hong-Kong.

Au Japon, la succursale de la Banque qui a connu un exercice tout à fait satisfaisant, a poursuivi la diversification de ses activités vers des opérations liées ou dérivées des marchés financiers.

A Singapour, dans un environnement économique plus favorable qu'en 1986, la Banque Paribas

et Paribas South East Asia Limited ont connu un exercice de consolidation. Paribas South East Asia a dégagé un résultat net proche de l'équilibre après avoir procédé à une augmentation de capital de 5 millions de dollars de Singapour. Elle a maintenu sa présence sur le marché des capitaux et enregistré une progression significative de son activité en direction de la clientèle patrimoniale.

A Hong-Kong, la Banque a maintenu ses relations avec les grands groupes locaux et recouvert une bonne rentabilité. Affectée, dès la fin du premier trimestre par le tarissement progressif du marché obligataire domestique, Paribas Asia tout en demeurant au premier rang des banques d'investissement de Hong-Kong, a pu redéployer efficacement ses activités (centrées à l'origine sur les marchés obligataires) en profitant de la bonne conjoncture boursière pendant les trois premiers trimestres pour terminer l'année en équilibre, malgré les difficultés qu'a connues la place de Hong-Kong après le mois d'octobre.

La succursale de Séoul a confirmé en 1987 ses bons résultats de 1986 en dépit d'un environnement bancaire plus concurrentiel tandis que la succursale de Taïpeh poursuivait son redressement. Ces deux succursales ont également réorienté leurs activités vers des produits nouveaux (marchés de capitaux en ce qui concerne Séoul ou gestion d'actifs pour compte de tiers à Taïpeh) afin de mieux répondre aux attentes de leurs marchés respectifs.

En Australie, afin de mieux servir une clientèle de grands groupes industriels et financiers, la Banque a rassemblé au sein d'une filiale, Paribas Group (Australia) Pty Ltd, les activités du bureau de représentation -qui a été fermé- et les opérations de marchés de capitaux.

Les activités de la Banque Paribas Pacifique ont continué de progresser. Au 31 décembre 1987 les dépôts atteignaient 9 milliards de francs CFP et les emplois

6,6 milliards de francs CFP représentant respectivement 13,5 % et 15,2 % des dépôts et emplois sur le territoire de Nouvelle Calédonie. A cette même date le total du bilan s'élevait à 11,9 milliards de francs CFP, soit 655 millions de francs français. Le résultat net progressait quant à lui de 27 %.

La Banque Paribas Pacifique a pris le contrôle fin 1987 du Crédit Commercial de Nouméa, établissement de crédit spécialisé qui détient 15 % environ du marché du crédit à la consommation.

Au cours de son troisième exercice social, la Banque Paribas Polynésie a vu ses activités fortement progresser, les dépôts atteignant au 31 décembre 1987 7,3 milliards de francs CFP et les emplois 5,2 milliards de francs CFP représentant respectivement 6,7 % et 4,3 % des dépôts et emplois sur le territoire de la Polynésie Française. A cette même date, le total du bilan s'élevait à 8,9 milliards de francs CFP soit 489 millions de francs français.

Le résultat net de l'exercice 1987 s'élève à 66 millions de francs CFP contre 19 millions de francs CFP l'exercice précédent.

MOYEN ORIENT AFRIQUE

L'intensification du conflit Irak-Iran et les risques d'élargissement de cette confrontation ont encore pesé lourdement sur l'activité économique de la région du Golfe. Cependant les cours du pétrole se sont maintenus presque durant toute l'année autour de 18 dollars le baril, permettant ainsi à certains pays de la région d'augmenter de nouveau leurs réserves monétaires. La légère reprise d'activité constatée dans les succursales de la Banque en 1986 s'est ainsi confirmée, en particulier à Dubaï et dans une moindre mesure à Bahrain.

Les encours de crédits accordés ont néanmoins encore diminué, donnant ainsi la possibilité de mieux contrôler les risques. Parallèlement, la politique de diversifi-

cation des activités (gestion d'actifs pour compte de tiers, opérations de marchés etc...) s'est intensifiée avec la création d'une délégation régionale Golfe "Gestion Privée" à Bahrain.

En Egypte, les difficultés économiques persistantes et la mise en place d'un système de contrôle des changes plus rigoureux ont rendu les conditions d'exploitation de la succursale du Caire encore plus difficiles.

Malgré une conjoncture difficile où la chute des matières premières (café et cacao principalement) raréfiait les liquidités, la Banque Paribas Côte d'Ivoire a maintenu un niveau d'activité satisfaisant. Son total de bilan a progressé de 56 % et les crédits consentis à la clientèle de 53 % par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net s'est établi, après dotation aux comptes d'amortissements et de provisions à 91,1 millions de francs CFA contre 90,8 pour l'exercice précédent.

Au Gabon, dont l'économie est également dépendante des cours des matières premières et du dollar, l'Etat a engagé, avec l'aide du FMI, des mesures visant à assainir sa situation financière. La découverte d'importants gisements pétroliers a suscité de grands espoirs dans le contexte actuel de récession, un grand nombre d'entreprises connaissant des difficultés financières. La Banque Paribas Gabon, qui a dû constituer d'importantes provisions, a dégagé au cours de l'exercice 1987 un résultat net d'exploitation positif en légère amélioration.

LES MOYENS DE LA BANQUE

Le 5 mars 1987, la privatisation effective de la Compagnie Financière de Paribas entraînait ipso facto le retour de la Banque au secteur privé.

Comme il est développé en tête du présent Rapport de Gestion la simplification de l'organigramme

du Groupe Paribas réalisée en fin d'année pour faire coïncider les structures du Groupe et sa description en termes de métiers a eu évidemment un impact important sur la structure et la dimension de la Banque qui regroupe désormais les activités bancaires et financières exercées dans le monde sous le nom de Paribas.

Le capital de la Banque après ces opérations se composait au 31 décembre 1987 de :

- 18 925 074 actions de 100 F nominal représentant 85 % du capital,
- 3 300 000 CIP de 100 F nominal représentant 15 % du capital.

Outre l'augmentation de capital de la Banque, il convient de noter que Paribas Asia filiale à 100 % de la Banque, a lancé, durant l'été, un emprunt de 1,5 milliard de dollars Hong Kong (soit 192 millions de dollars US) indexé, pour la première fois dans l'histoire de ce marché, sur la Bourse de Hong Kong, avec deux tranches émises au pair et venant à échéance en 1992, l'une haussière et l'autre baissière, rapportant respectivement 4 % et 10 % d'intérêt.

La Banque Paribas Belgique a augmenté le 30 octobre 1987 son capital social de 600 millions de francs belges, dont 30,9 millions de francs belges par prélèvement sur la réserve disponible, ce qui porte les moyens propres de la Banque à plus de 7,1 milliards de francs belges hors bénéfice de l'exercice.

Afin d'améliorer sa structure tant fonctionnelle qu'opérationnelle la Banque a procédé, en 1987, à plusieurs modifications de son organisation interne. Devant l'interaction croissante des marchés et des techniques, elle a renforcé l'intégration de toutes ses activités de marché au sein de son Département Financier et des Opérations de Marché tout en conservant les structures juridiques existantes et la souplesse qui en résulte. Parmi les autres modifications figurent également la création d'une Direction Interdépartementale de l'Etranger (regroupant la Syndication des Crédits Internationaux, la

Gestion des Crédits Internationaux, les Relations Bancaires Internationales et l'Agence Internationale créée cette même année) et d'une Direction des Opérations Financières de Structure, la réorganisation du Département International, la mise en place d'une équipe spécialisée dans la diversification des risques pays (vente et swaps d'actifs et conversion de dette en capital), la création d'un Comité Interdépartemental des Financements Spéciaux et d'une cellule "Gestion Boursière directe personnalisée".

En matière d'organisation informatique, l'année 1987 a vu le renforcement des opérations amorcées en 1986 concernant la priorité donnée au secteur des opérations de marché dans le développement des logiciels applicatifs et la prépondérance accordée à l'informatique décentralisée (mini-ordinateurs départementaux, postes de travail individuels) dans les investissements de matériel.

Au niveau du système central, de multiples actions de productivité ont permis d'absorber l'augmentation des consommations sans accroître la capacité des ordinateurs. L'un des principaux résultats obtenus a été de réduire la dispersion des centres informatiques en concentrant sur deux sites géographiques la totalité des traitements centraux.

La mise en place d'un centre de secours opérationnel permet aujourd'hui d'assurer la sécurité des ateliers centraux. De même, une protection rigoureuse des accès a permis de sécuriser les applications en temps partagé.

LA BANQUE ET SON PERSONNEL

Les effectifs de la Banque Paribas en France sont passés de 3 654 à fin décembre 1986 à 3 627 à fin décembre 1987.

Durant la même période, les effectifs détachés par la Banque dans les sociétés françaises et à l'étranger ont peu évolué, 297 à fin 1987 contre 303 à la fin de l'année

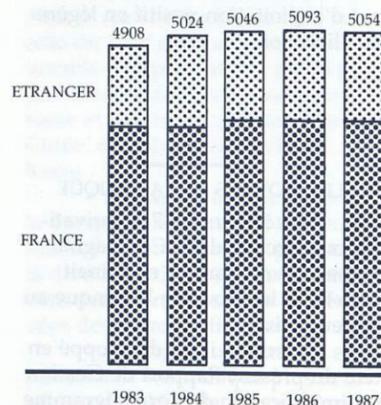
précédente. Le personnel local en poste dans les succursales à l'étranger comprend désormais 1 130 personnes contre 1 136 à la fin 1986.

L'ensemble de ces éléments, dans une structure identique à celle de l'année passée, fait apparaître un effectif global en légère diminution, soit 5 054 contre 5 093 en fin d'exercice précédent.

La privatisation de la Compagnie Financière de Paribas et son corrolaire, l'actionariat du personnel, ont été naturellement les événements marquants de l'année 1987 pour les collaborateurs de la Banque tant en France qu'à l'étranger.

Une mobilisation exceptionnelle a été réalisée à cette occasion, permettant d'assurer le succès des deux opérations engagées. En ce qui concerne l'actionariat, pour la Banque Paribas et ses succursales comme pour les Banques Paribas à l'étranger, les demandes d'acquisitions de titres ont très largement dépassé le nombre de titres disponibles.

EFFECTIFS DE LA BANQUE PARIBAS

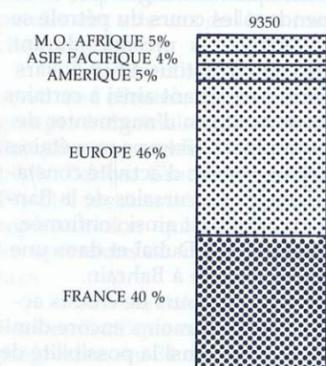


Lors de la clôture de l'Offre Publique de Vente, les collaborateurs de ces Banques qui étaient devenus actionnaires de la Compagnie Financière représentaient 90 % du personnel potentiellement souscripteur.

La Banque a poursuivi par ailleurs son effort d'amélioration des avantages sociaux dans divers domaines :

- mise en place d'un prêt études, à conditions privilégiées, pour aider les parents d'enfants qui poursuivent des études supérieures, en France et à l'étranger,
- développement des possibilités de travail à temps partiel, en proposant une nouvelle formule de réduction du temps de travail sur cinq jours,
- négociation avec le Comité Central d'Entreprise, d'une part, d'un avenant à l'accord de participation en vigueur jusqu'au 31 décembre 1987 afin d'éviter l'incidence de la modification des capitaux propres en 1987, et d'autre part, d'un nouvel accord de participation avec

REPARTITION DES EFFECTIFS DE LA BANQUE PARIBAS ET DE SES FILIALES DANS LE MONDE



une formule de calcul de la Réserve Spéciale de Participation, basée désormais sur le bénéfice publié. Cet accord, qui couvrira les exercices 1988 à 1992, devrait permettre d'obtenir des résultats supérieurs aux montants déjà très significatifs attribués au personnel les années passées. Ainsi, 9 800 F en moyenne par collaborateur ont été versés en avril 1987 au titre de la Réserve Spéciale de Participation correspondant à l'exercice 1986.

La politique de formation a privilégié en 1987 le renforcement de l'efficacité commerciale du personnel en relation avec la clientèle, la mise en place de nouveaux systèmes informatiques de traitement des opérations, l'aide aux mutations et reconversions dans le cadre de la politique de mobilité.

Ces différentes actions ont concerné plus de 2 100 personnes, qui correspondent à 4 200 inscriptions aux stages proposés. La Banque a ainsi consacré près de 6 % de sa masse salariale aux dépenses de formation.

Si l'on tient compte de la modification de structure financière intervenue en décembre, les effectifs propres des filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale peuvent être désormais ajoutés aux effectifs précités, ce qui établit un total d'environ 9 350 personnes (dont 60 % travaillant hors de France) pour la Banque Paribas dans sa nouvelle dimension internationale.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le bénéfice de l'exercice 1987 s'élève à F 410 122 557,43
 compte tenu du report à nouveau de F 313 498 236,25
 le montant disponible est de F 723 620 793,68

Nous vous proposons de le répartir de la façon suivante :

- Dotation à la réserve spéciale de plus-value à long terme F 0,00

- Distribution au titre des certificats d'investissement privilégiés, conformément au contrat d'émission ... F 116 160 000,00
- Distribution au titre des actions ordinaires F 170 325 666,00
- Solde reporté à nouveau F 437 135 127,68

Si vous approuvez cette répartition, la somme versée aux détenteurs de certificats d'investissement privilégiés représente un dividende net de 35,20 F par certificat. Compte tenu de l'impôt versé au

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Montant total destiné aux actionnaires	Revenu global par titre (F)	Dividende net par titre (F)	Impôt payé au Trésor (F)
1984	10 000 000	130 000 000	19,50	13,00	6,50
1985	10 000 000	140 000 000	21,00	14,00	7,00
1986	3 300 000*	87 120 000*	39,60*	26,40*	13,20*
	10 000 000	145 000 000	21,75	14,50	7,25
	3 300 000*	116 160 000*	52,80*	35,20*	17,60*

* Certificats d'investissement privilégiés

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

La loi sur les sociétés a fait l'objet récemment de modifications substantielles, notamment par les lois du 17 juin 1987 sur l'épargne et du 5 janvier 1988 relatives au développement et à la transmission des entreprises d'une part, aux fusions et scissions d'autre part.

Nous vous proposons dans une première résolution, d'adapter les statuts de la Banque à ces nouvelles dispositions. Conformément à celles-ci, ces statuts prévoiraient désormais :

- dans leur article 7, la possibilité pour la Banque d'obtenir l'identité des propriétaires de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires ;
- dans leur article 22, que les actionnaires peuvent voter par correspondance ;
- dans leur article 28, que tout ou partie du dividende peut être payé en actions ;

Trésor (17,60 F par certificat), le dividende global versé sera 52,80 F par certificat. Pour les actions ordinaires, le dividende net versé aux actionnaires représente 9,00 F par action. Compte tenu de l'impôt versé au Trésor (4,50 F par action), le dividende global sera de 13,50 F par action ordinaire.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le revenu global par action au titre des trois derniers exercices s'est établi comme suit :

- enfin, des modifications diverses leur sont apportées concernant la négociabilité des titres, le régime juridique des certificats de droit de vote et des actions que doivent détenir les administrateurs ainsi que les modalités pratiques de vote en assemblée.

Le mandat de quatre des membres du Conseil d'Administration élus par l'Assemblée Générale des actionnaires s'achève avec la présente assemblée.

Conformément aux dispositions légales et aux statuts, il vous revient de nommer les membres du Conseil représentant les actionnaires et les propriétaires de certificats de droit de vote.

Saisi de propositions émanant de l'actionnaire principal, le Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 24 mars 1987 de vous proposer le renouvellement pour une durée maximum de trois ans du mandat des quatre administrateurs concernés : MM. Louis Deny, Michel François-Poncet, André Levy-Lang et Henry Racamier.

AUTORISATIONS D'EMISSIONS

Nous vous demandons de donner au Conseil d'Administration l'autorisation :

- d'émettre, ou de garantir des bons et obligations en toutes monnaies pour un montant maximum de 20 milliards de francs.
- d'émettre, de créer, ou de garantir sur toutes places, des certificats de dépôt autres que ceux visés par l'arrêté ministériel du 1er mars 1985, en toutes monnaies, dans la limite d'un encours maximum de 20 milliards de francs ;
- d'émettre, de créer ou de garantir des titres d'emprunt à durée non déterminée en toutes monnaies pour un montant maximum de 10 milliards de francs.

EVOLUTION ET PERSPECTIVES

Depuis la clôture de l'exercice 1987 et dans le cadre de la nouvelle modification des structures du Groupe visant à faire absorber par la Compagnie Financière de Paribas les deux holdings OPFI-Paribas et OPB-Paribas, la Banque Paribas a procédé, avec l'OPB-Paribas, à l'échange de 6,48 % du capital de l'OPFI-Paribas qu'elle détenait contre un portefeuille composé essentiellement d'obligations d'une valeur équivalente.

Au début de l'exercice, la Banque a émis sur le marché international 100.000 warrants pour un montant global d'environ six millions de dollars permettant à leurs détenteurs d'acheter auprès de la Banque Paribas la somme de 1.000 dollars pour 1.636,5 deutsche marks.

L'évolution des activités opérationnelles de la Banque demeure soumise en début d'exercice 1988 au contexte économique international incertain de l'exercice précédent, notamment en ce qui touche aux marchés des capitaux et aux mouvements des changes et des taux d'intérêts. S'il est trop tôt pour extrapoler les tendances observées sur les premiers mois, on

peut penser que la Banque Paribas, dotée désormais de sa véritable dimension, poursuivra l'adaptation aux nouveaux métiers bancaires et l'effort d'innovation et de compétitivité qu'impose ce contexte et connaîtra durant l'exercice en cours de nouveaux développements de ses activités.

Nous tenons enfin à remercier, en votre nom, l'ensemble du personnel de la Banque ainsi que celui de toutes les banques et filiales portant notre nom. Tous en effet, en France et dans le monde, dans les services tant opérationnels que fonctionnels, ont contribué au développement de nos activités par leur compétence et leur dévouement.

Le Conseil d'Administration

COMPTES CONSOLIDES DE LA BANQUE PARIBAS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 1987

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Paribas (bilan, comptes de résultats et notes annexes) tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la vérification du rapport sur la gestion du groupe,

relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1987.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires, selon les normes de la profession.

Le groupe a procédé au cours de l'exercice à trois changements de principes comptables décrits dans la note 4, dont les incidences sont présentées dans les notes annexes aux états financiers (notes 16 et 25) et qui recueillent notre agrément.

Pour des raisons techniques liées à la complexité des retraitements à mettre en œuvre, il n'a pas été possible de quantifier l'effet de l'application de ces principes sur le résultat de l'exercice 1986 afin de le rendre comparable à celui de l'exercice 1987.

Les provisions générales, constituées essentiellement pour couvrir les risques souverains, ont fait l'objet d'une dotation de 1 859,5 millions de francs (808 millions de francs en 1986). Le taux de couverture de ces risques s'élève au 31 décembre 1987 à 39 %, pourcentage qui nous apparaît satisfaisant dans l'environnement actuel et au regard des référentiels disponibles.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Fait à Paris et Neuilly, le 18 avril 1988

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CASTEL JACQUET & Associés

de BOIS, DIETERLE
ET ASSOCIES
(B.D.A.)

Membres des Compagnies Régionales de Paris et de Versailles

Jean-Marc MONTSERRAT

Dominique EVRARD

COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES
(EN MILLIONS DE FRANCS)

	1987	1986
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	10 556	6 952
Produits sur opérations avec la clientèle	11 566	9 525
Autres produits d'exploitation bancaire	14 654	18 975
Produits du portefeuille-titres	4 091	3 911
	40 867	39 363
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	- 14 331	- 11 445
Charges sur opérations avec la clientèle	- 6 149	- 3 821
Intérêts sur emprunts obligataires et participations	- 1 193	- 750
Autres charges d'exploitation bancaire	- 9 768	- 16 569
	- 31 441	- 32 585
PRODUIT NET BANCAIRE		
Charges de personnel	- 3 070	- 1 782
Impôts et taxes	- 196	- 121
Charges générales d'exploitation : Travaux, fournitures et services extérieurs	- 745	- 519
Autres charges générales d'exploitation	- 868	- 499
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
	4 547	3 857
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	- 3 908	- 2 619
Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement	- 379	- 209
RESULTAT D'EXPLOITATION		
	260	1 029
Incidence nette à l'ouverture des changements de méthodes	736 (*)	-
Charges ou produits exceptionnels	85	- 4
Excédent des provisions hors exploitation constituées sur les provisions reprises	1	- 11
Dotation aux amortissements des différences de première consolidation	- 8	- 107
Participation des salariés	- 39	- 34
Impôt sur les sociétés	-	- 487
Quote-part dans les résultats d'entreprises mises en équivalence	108	32
BENEFICE DE L'EXERCICE		
	1 143	418
• PART DE LA BANQUE PARIBAS	874	407
• part des intérêts minoritaires	269	11

(*) Compte tenu d'une incidence fiscale de 602 millions de francs, calculée au taux de 45 %

BILANS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE
(EN MILLIONS DE FRANCS, AVANT REPARTITION DU RESULTAT)

	1987	1986
ACTIF		
Caisse, Instituts d'émission, TP, CCP	4 352	5 903
Etablissements de crédit	137 970	81 658
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	25 584	13 936
Crédits à la clientèle, comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	115 744	97 328*
Opérations de crédit-bail	313	353
Comptes de régularisation et divers	23 022	16 863
Opérations sur titres	29 562	28 727**
Titres de placement	43 910	18 417**
Titres de participation	1 789	1 902
Part dans l'actif net des sociétés mises en équivalence	1 395	190
Prêts participatifs	589	715
Immobilisations	3 017	1 645
Différence de première consolidation	83	98
Total de l'actif	387 330	267 735
PASSIF		
Caisse, Instituts d'émission, TP, CCP	11 005	10 714
Etablissements de crédit	176 631	117 171
Valeurs données en pension ou vendues ferme	34 363	31 110
Comptes créditeurs de la clientèle	93 799	53 272
Bons de caisse et certificats de dépôts	14 924	13 406
Comptes de régularisation et divers	18 846	15 854*
Opérations sur titres	13 532	10 926
Obligations	12 713	8 588
Emprunts à terme indéterminé et subordonnés	1 682	2 582
Réserves consolidées	6 156	2 125
• part de la Banque Paribas	(4 356)	(1 993)
• part des intérêts minoritaires	(1 800)	(132)
Capital	2 223	1 330
Report à nouveau	313	239
Bénéfice de l'exercice	1 143	418
• part de la Banque Paribas	(874)	(407)
• part des intérêts minoritaires	(269)	(11)
Total du passif	387 330	267 735
HORS BILAN		
Cautions, avals, autres garanties en faveur ou d'ordre des Etablissements de crédit	11 731	22 572
Cautions, avals, autres garanties reçus des Etablissements de crédits	14 741	12 936
Ouverture de crédits confirmés en faveur ou d'ordre de la clientèle	76 528	72 677
Cautions, avals et obligations cautionnées en faveur ou d'ordre de la clientèle	59 922	58 081
Autres engagements en faveur ou d'ordre de la clientèle	2 711	2 569

* par rapport aux comptes publiés de 1986, un reclassement de 2 631 MF concernant les provisions pour risques souverains et les provisions sur les crédits en devises a été effectué du poste du passif "Compte de régularisation et divers" vers le poste de l'actif "Crédits à la clientèle, comptes ordinaires débiteurs de la clientèle."

** Par rapport aux comptes publiés de 1986, un reclassement de 7 583 MF a été effectué du poste "Titres de placement" vers le poste "Opérations sur titres".

VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

(EN MILLIONS DE FRANCS)

	1987		1986	
	Global	Part de la Banque	Global	Part de la Banque
Fonds propres consolidés (bilan consolidé de fin d'exercice précédent)	3 694	3 562	3 603	3 549
. Résultat consolidé de l'exercice précédent	418	407	510	500
. Distribution à l'extérieur du groupe au titre de l'exercice précédent	- 267	- 261	- 235	- 227
. Autofinancement consolidé de l'exercice précédent	151	146	275	273
Fonds propres consolidés de début de l'exercice	3 845	3 708	3 878	3 822
Variations de l'exercice				
. Augmentation de capital de la Banque Paribas	3 073	3 073	-	-
. Augmentation de capital souscrite par les minoritaires	116	-	-	-
. Obligations converties par les minoritaires de l'OPB-Paribas	12	-	42	-
. Incidence des variations de taux de change sur la situation nette des sociétés ou succursales étrangères	71	23	- 223	- 223
. Variations de structures et divers	1 575 (1)	88	- 3	- 37
Variations totales	4 847	3 184	- 184	- 260
Fonds propres consolidés (bilan consolidé de fin d'exercice)	8 692	6 892	3 694	3 562

(1) Ce montant correspond essentiellement aux intérêts minoritaires des sociétés nouvellement incluses dans le périmètre de consolidation (cf note 1).

PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la Banque Paribas, ont été établis conformément aux dispositions du règlement du 27 novembre 1985 du Comité de Réglementation Bancaire.

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

A la suite des opérations de restructuration opérées au sein du groupe de la Compagnie Financière de Paribas en 1987, le périmètre de consolidation du groupe de la Banque Paribas a été considérablement modifié. Les principales modifications sont les suivantes :

- Pour la première fois, les comptes consolidés de la Banque intègrent ceux de Paribas Belgique, Paribas Luxembourg, Paribas Nederland, Paribas Suisse.
- l'OPB-Paribas, désormais détenu à 90% par la Cie Financière de Paribas, n'est plus consolidé au sein du groupe de la Banque.

Ces opérations n'ont dégagé aucune plus value ni dans les comptes sociaux de la Banque, ni dans ses comptes consolidés.

Le tableau ci-dessous montre quelle aurait été la progression des principaux chiffres caractéristiques d'activité et de résultat du groupe de la Banque à structure comparable :

	(en millions de francs)		
	1987	1986 (Structure 1987)	1986
Fonds propres	8 692	8 000	3 694
Total du bilan	387 330	352 000	267 735
Crédit	115 744	127 000	97 328
Dépôts	108 723	108 000	66 678
Dotation nette aux provisions	3 908	2 900	2 619
Résultat net total	1 143	900	418
Résultat net, part de la banque	874	700	407

Les entreprises dont la consolidation ne présente pas de caractère significatif sont exclues du champ de consolidation.

a) SOCIÉTÉS INTEGRIÈRES GLOBALEMENT

Sont intégrées globalement les sociétés bancaires et financières contrôlées à au moins 50 % par le groupe de la Banque Paribas.

b) SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Sont mis en équivalence les banques, établissements et holdings financiers dans lesquels le Groupe de la Banque Paribas détient une participation comprise entre 20 % et 50 %, à condition que celle-ci lui assure une influence réelle et durable sur la gestion.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du règlement de la Commission Bancaire, les sociétés industrielles et commerciales dans lesquelles le Groupe de la Banque Paribas détient une participation d'au moins 20 % et sur lesquelles il exerce une influence significative, sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.

2. DATE DE CLOTURE

L'ensemble des états financiers est établi d'après les situations au 31 décembre, un arrêté provisoire étant fait pour les sociétés qui clôturent en cours d'année.

3. DIFFERENCE DE PREMIERE CONSOLIDATION

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans l'entreprise consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de l'entreprise est, après analyse, répartie entre corrections de valeur des éléments du bilan de l'entreprise consolidée et une différence de première consolidation. Si celle-ci est négative, elle est maintenue au passif. Si elle est positive, elle est inscrite à l'actif et amortie selon un plan approprié d'amortissement sur une durée qui ne peut en aucun cas excéder quarante ans.

PRINCIPES COMPTABLES

4. CHANGEMENT DE PRINCIPES ET DE METHODES D'EVALUATION

Au 1er janvier 1987 trois changements de principe comptables et de méthodes d'évaluation ont été adoptés. Ces changements concernent la comptabilisation :

- des opérations d'échange de taux ou de monnaies (Swaps),
- des opérations sur titres de transaction,
- des titres de créances négociables sur les marchés.

Ils ont pour but, en évaluant à la valeur de marché ces instruments négociables, de donner de la réalité économique de ces opérations une meilleure représentation comptable et de permettre la traduction comptable en terme de résultat du risque qu'elles génèrent.

Pour des raisons techniques liées à la complexité des retraitements à mettre en oeuvre, il n'a pas été possible de quantifier l'effet de l'application de ces principes aux comptes annuels de l'exercice 1986 afin de les rendre comparables à ceux de l'exercice 1987. Les incidences de ces changements sur le compte de résultats de l'exercice sont précisées dans la note 16 et celles sur le bilan sont précisées dans la note 25.

4.1 OPERATIONS D'ECHANGE DE TAUX OU DE MONNAIES

- En 1986, les opérations d'échange de taux ou de monnaies étaient assimilées, pour la comptabilisation des résultats, à des opérations de prêts et d'emprunts. Les montants perçus ou payés étaient considérés comme des intérêts et pris en charges et en produits prorata temporis. Ils figuraient dans les postes Autres produits ou autres charges d'exploitation bancaire.

Les résultats dégagés lors de la cession des obligations et bons ou au dénouement des contrats d'instruments financiers à terme acquis à l'origine, en protection du risque de taux généré par ces opérations d'échange de taux, étaient étalés sur la durée des opérations. A la clôture de l'exercice, il n'était procédé à aucune évaluation des obligations encore en portefeuille, ni à aucune valorisation des contrats non dénoués.

- Depuis l'ouverture de l'exercice 1987, les opérations d'échange de taux d'intérêt ou de monnaies font l'objet à chaque arrêté comptable d'une évaluation à la valeur de marché par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie futurs. Le gain ou la perte provenant de cette réévaluation corrigé des flux de trésorerie de la période est enregistré en compte de résultats (Autres produits ou autres charges d'exploitation bancaire).

Les obligations, les bons et les contrats financiers à terme acquis en protection contre les risques de taux générés par ces opérations sont à la clôture de l'exercice évalués au prix de marché. Le solde global des différences résultant de variations de cours ainsi que les résultats latents sur les contrats financiers à terme non dénoués sont pris immédiatement en résultat de même que ceux dégagés lors des cessions de ces obligations ou au dénouement des contrats.

Lorsque les opérations d'échange de taux ou de monnaies sont destinées à la protection contre les risques de taux d'opérations réalisées par la Banque sur le marché physique des capitaux, les montants perçus ou payés sont comptabilisés en compte de résultats prorata temporis.

4.2 OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION

Les opérations de transaction sur titres, recensées sous le poste Opérations sur titres, regroupent l'ensemble des interventions sur des marchés liquides (actions ou obligations) effectuées dès l'origine avec l'intention de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle après une période courte de détention. Les obligations et les bons détenus au titre de la protection contre les risques de taux liés aux opérations d'échange de taux ou à des contrats d'instruments financiers à terme sont considérés comme des titres de transaction.

En 1986, les titres de transaction (actions et obligations) classés en opérations sur titres étaient comptabilisés de la même façon que les titres de placement.

Depuis l'ouverture de l'exercice 1987, les titres de transaction figurent au bilan pour leur prix de marché. A la clôture de l'exercice, les titres non vendus ou vendus à découvert sont évalués au prix de marché et le solde global des différences résultant de variations de cours est porté au poste Produits sur opérations de titres inclus dans le poste Autres produits d'exploitation bancaire. L'ensemble des produits

(dividendes, solde net des résultats de cessions) de ces titres est également comptabilisé sous ce poste.

4.3 CREANCES NEGOCIABLES SUR LE MARCHÉ

Jusqu'en 1986, toutes les créances négociables étaient maintenues à leur prix d'achat. Depuis l'ouverture de l'exercice 1987, les titres de créances négociables, lorsqu'ils peuvent être assimilés à des titres de transaction -existence de marchés liquides, valorisation objective en fonction du taux de marché-, donnent lieu à réévaluation à la clôture de l'exercice. Les différences résultant des variations sont portées en résultat.

Ce principe a été appliqué aux bons du Trésor français et aux bons d'institutions financières spécialisées négociables.

5. CONVERSION DES OPERATIONS ET COMPTES EN DEVICES

a) Les créances et dettes libellées en devises figurant au bilan sont converties aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les plus ou moins-values non réalisées qui en résultent étant enregistrées dans le compte de résultat.

b) Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en monnaies étrangères par la Métropole sont convertis en francs français au cours de fin de mois de cession ou d'achat de ces monnaies.

c) Les comptes des succursales à l'étranger sont convertis en francs français en utilisant les taux de change en vigueur à Paris, à la clôture de l'exercice.

Les comptes des sociétés étrangères (bilans et comptes de résultats) sont convertis en francs français aux cours de fin d'exercice.

Les plus ou moins-values de change qui apparaissent en fin d'année en raison de la conversion en francs français de la situation nette des sociétés et succursales étrangères sont portées dans les réserves consolidées.

6. PORTEFEUILLE-TITRES

a) TITRES DE PLACEMENT

Les obligations (comptabilisées hors coupon couru) aussi bien que les actions sont enregistrées au prix d'acquisition, les frais d'acquisition des titres étant portés en charges.

A la clôture de l'exercice, il est procédé pour les obligations françaises et étrangères à une estimation sur la base du cours de fin décembre ; pour les actions cotées à Paris, il est retenu le cours moyen de décembre ; pour les actions cotées à l'étranger, le cours de fin décembre est utilisé. Les moins-values latentes, calculées valeur par valeur pouvant résulter de cette évaluation donnent lieu à une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les obligations non cotées sont maintenues à leur valeur historique.

Les frais de cession sont imputés sur le résultat de cession.

b) TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, afin de déterminer les dépréciations éventuelles à constater, il est procédé à une évaluation des titres de participation sur la base d'une valeur estimative tenant compte principalement de l'actif net de la société corrigé des plus ou moins-values latentes et de sa capacité bénéficiaire. Les titres de participation sont évalués en fin d'exercice au plus bas du prix de revient ou de cette valeur estimative.

c) OBLIGATIONS A COUPONS ZERO

Les obligations à coupons zéro sont comptabilisées pour le prix d'achat ou le prix d'émission. La différence entre ce prix d'achat ou d'émission et le prix de remboursement est enregistrée prorata temporis en compte de résultats par application du taux de rendement annuel sur le nombre de jours de la période. La contrepartie est enregistrée en compte de régularisation.

d) TITRES ACHETES OU VENDUS A REMERE

Les titres vendus à réméré ne figurent plus à l'actif du bilan. Toutefois, lorsque ces titres dont la dépossession et annulée lors du dénouement du réméré, présentent au 31 décembre une moins-value latente par rapport à leur prix de revient, cette moins-value est

provisionnée. Les coupons courus et les frais sont normalement rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.

Les titres achetés à réméré font l'objet d'un traitement symétrique.

7. REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Les revenus d'actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement.

Les revenus sur obligations sont les intérêts correspondant à la durée de détention effective de ces obligations au cours de l'exercice.

8. IMMOBILISATIONS

a) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les immobilisations incorporelles ainsi que les frais d'établissement sont intégralement amortis dès le premier exercice.

Les frais d'augmentation de capital, même s'ils sont imputés sur la prime d'émission dans les comptes sociaux, constituent une charge de l'exercice.

b) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire (les immeubles sont généralement amortis sur 30 ans, les installations, agencements, matériel et mobilier sur 10 ans, le matériel informatique sur 3 ans).

c) FRAIS SUR EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les frais occasionnés par l'émission d'emprunts obligataires sont pris en charge intégralement dans l'exercice de l'émission. Les primes d'émission et de remboursement sont quant à elles, enregistrées en résultat prorata temporis sur la durée de l'emprunt.

9. OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail sont retenues pour les comptes consolidés en tenant compte d'amortissements financiers et non des amortissements calculés sur les bases fiscales. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

10. PRODUIT NET BANCAIRE

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultats prorata temporis. Les commissions sont en revanche enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de certaines commissions liées aux crédits à moyen et long terme à l'exportation et à l'escompte de papier commercial, assimilées à des intérêts. Les commissions de garantie sur émissions d'emprunts obligataires sur le marché français ou international sont enregistrées au compte de résultats dès clôture de l'émission.

11. PROVISIONS BANCAIRES

Des provisions affectées sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter soit du non-recouvrement total ou partiel de créances douteuses, soit de la mise en jeu d'engagements hors-bilan.

Les intérêts échus sur créances douteuses comptabilisés en produit bancaire sont entièrement provisionnés lorsqu'à la clôture de l'exercice, les échéances impayées remontent à plus de 90 jours.

Par ailleurs, des provisions générales sont constituées pour couvrir les risques latents que les sociétés du Groupe peuvent encourir du fait de leurs engagements. Parmi ceux-ci figurent les risques souverains qui sont appréciés globalement en fonction de la situation économique des pays dont la dette est en renégociation ou dont la situation est particulièrement préoccupante.

Les provisions à caractère de réserves résultant notamment de dotations calculées forfaitairement et qui ne couvrent aucun risque latent sont retraitées et reprises au crédit du compte de résultat consolidé en tenant compte des impôts latents.

Par ailleurs, afin de se conformer aux instructions de la Commission Bancaire, les provisions pour risques souverains et les provisions sur les crédits en devises ont été reclassées à l'actif du bilan.

12. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

a) PERSONNEL AYANT FAIT VALOIR SES DROITS A LA RETRAITE

Les pensions de retraite versées au Personnel ayant fait valoir ses droits sont prises en charge par des Caisses de Retraite auxquelles les sociétés du Groupe de la Banque Paribas versent régulièrement des cotisations comptabilisées en charge de chaque exercice.

En outre, les sociétés du Groupe ont la charge de couvrir un déficit éventuel de leurs Caisses de Retraite. Sur la base de calculs prévisionnels effectués sur 10 ans, il est précisé qu'aucune charge n'est prévisible à ce titre sur cette période.

Les compléments de retraite à verser aux salariés de la Banque ayant quitté l'entreprise selon les dispositions de la Convention Collective et des règlements de retraite de la Banque font, depuis 1983, l'objet d'une provision. A fin 1987, cette provision s'élevait à 149,8 millions de francs et couvrait l'intégralité de la valeur actualisée au taux de 9,5 % ; soit :

- des charges de versements d'annuités aux personnes ayant quitté la Banque au titre de l'Article 19 et des contrats de solidarité ;
- des charges de versements au titre des compléments de retraite au Personnel de Direction.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lors de leur versement.

b) PERSONNEL EN ACTIVITE

Il n'est pas constitué de provision au titre des droits à la retraite acquis par le Personnel en activité et non couverts par la Caisse de Retraite, ni au titre des indemnités de départ à lui verser. A titre indicatif pour la banque métropole, le montant actualisé au taux de 9,5 % des indemnités de départ à la retraite à verser jusqu'en l'an 2001 est estimé à 54,4 millions de francs. Le montant des droits à la retraite non couverts par la Caisse de Retraite peut être estimé à environ 10,9 millions de francs.

Dans les succursales à l'étranger et pour le Personnel recruté localement, il est, selon les pays, procédé soit au versement d'une cotisation, comptabilisée en charges de l'exercice, à une Caisse de Retraite locale, soit à la constitution d'une provision. Le montant des provisions ainsi constituées au 31 décembre s'élevait à 9,9 millions de francs.

13. RESULTATS SUR OPERATION DE CHANGE

a) Le résultat sur les opérations de change traitées par les entités françaises est déterminé conformément aux règles du plan comptable bancaire

- Les gains et les pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à chaque fin de période et enregistrés en compte de résultats.
- Les contrats de change au comptant et à terme sont réévalués au cours du comptant de la fin d'exercice. Les reports ou déports constatés lors de la conclusion de contrats de change à terme sont pris en résultat prorata temporis.

b) Dans les filiales et les succursales à l'étranger, le résultat des opérations de change est généralement déterminé par la méthode suivante :

- les contrats de change au comptant sont évalués au cours du comptant.
- les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme en vigueur à la clôture de l'exercice.

14. RESULTATS SUR CERTAINES CATEGORIES D'OPERATIONS EN DEVICES

a) OPERATIONS SUR FUTURES DE TAUX, DE BONDS ET MATIF

A l'échéance des contrats, la comparaison entre le prix de souscription des contrats et la cotation de ceux-ci dégage un résultat en gain ou en perte. Lorsque ces contrats sont de type spéculatif, le gain (ou la perte) réalisé est immédiatement pris en résultat.

Pour les contrats non dénoués, traités sur un marché organisé, le gain (ou la perte) résultant de l'évaluation de ces contrats est passé en résultat.

Pour les contrats non dénoués, non assimilables à des contrats traités sur un marché organisé, le gain (ou la perte) est passé en résultat lors du dénouement. Les moins-values latentes sont provisionnées.

Pour les contrats destinés à la couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux, le profit (ou la perte) réalisé est réparti prorata temporis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

b) OPERATIONS SUR "FUTURES" DE CHANGE

Les contrats de "futures" de change sont enregistrés en compte de situation "change terme" et font l'objet, en fin d'année, d'une réévaluation au cours coté sur le marché des "futures" de change. Le gain ou la perte provenant de cette réévaluation est alors enregistré en compte de résultats.

c) OPERATIONS SUR OPTIONS DE TAUX OU DE CHANGE

Les primes sont enregistrées en compte d'attente lors de leur paiement ou de leur encaissement. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration de l'option, les primes sont alors passées immédiatement en résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives ou réparties prorata temporis sur la durée des opérations couvertes dans les cas de couvertures identifiées.

Pour les contrats non dénoués, lorsqu'il s'agit d'opérations traitées sur un marché organisé et d'opérations de gré à gré dont l'instrument sous-jacent est négocié sur un marché organisé ou qui peuvent s'assimiler à des opérations traitées sur un tel marché, il est procédé, à la clôture de l'exercice, à une réévaluation des primes ; l'écart est alors passé en résultat.

Les contrats de gré à gré, non assimilables à des opérations sur marchés organisés, voient leurs résultats enregistrés lors du dénouement de l'option. Les éventuelles moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont provisionnées.

d) OPERATIONS DE "FUTURES RATE AGREEMENT"

Les gains et les pertes constatés sur les contrats FRA sont portés en résultat au moment du dénouement de l'opération.

e) AUTRES OPERATIONS A TERME SUR TAUX (CAP, FLOOR)

Les primes reçues ou payées sont étalées sur la durée des contrats.

15. CHARGES D'IMPOTS

a) IMPÔTS ET TAXES

Dans ce poste sont provisionnées la taxe sur les frais généraux et la contribution exceptionnelle de solidarité à verser après la clôture, au titre de l'exercice de référence.

La taxe sur les encours est comptabilisée en charges de l'exercice du règlement.

b) AVOIRS FISCAUX ET CREDITS D'IMPÔT

Les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice sont comptabilisés en augmentation de la charge d'impôt sur les sociétés et de la rubrique à laquelle le produit se rattache, ainsi :

- les avoirs fiscaux sur les dividendes ne bénéficiant pas du régime mère ou sur les coupons d'obligations sont inclus dans les revenus du portefeuille ;
- les crédits d'impôt, attribués en vertu de certaines conventions au titre de prêts consentis à l'étranger, sont portés dans les produits bancaires.

c) IMPÔT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt comprend :

- L'impôt courant de l'exercice qui inclut les droits fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés au règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent.

- L'impôt différé résultant des décalages temporaires d'impositions ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des ajustements de consolidation. L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report-variable ; aucun actif d'impôt n'est constaté au-delà des passifs d'impôt différé.

La charge totale d'impôt est ventilée entre le résultat des opérations en revenus et le résultat des opérations en capital afin de déterminer chaque catégorie de résultat sur une base nette d'impôt. La méthode théorique, utilisée pour effectuer une ventilation, consiste à calculer la charge ou l'économie d'impôt relative à chaque catégorie de résultat. L'économie d'impôt provenant d'un déficit de l'exercice ou d'exercices antérieurs dans une catégorie de résultat n'est constatée que si elle permet d'économiser de l'impôt dans l'autre catégorie de résultat au cours du même exercice. Par convention, les économies d'impôt résultant de dispositions fiscales particulières bénéficient au résultat des opérations en revenus.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTATS

16. INCIDENCES SUR LE COMPTE DE RESULTATS DES CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

a) INCIDENCE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE

Si ces nouvelles méthodes de comptabilisation avaient été appliquées au cours des exercices antérieurs, les capitaux propres se seraient trouvés augmentés au 1er janvier 1987 de 736 millions de francs sans qu'il soit possible, en pratique, d'affecter ce montant de façon fiable à chaque exercice concerné. Cette somme a été portée en Produits exceptionnels sous l'intitulé Incidence nette à l'ouverture des changements de méthodes. Sur ces 736 millions de francs, le changement de méthode de comptabilisation des opérations d'échange de taux et de monnaie représente 712 millions de francs, celui des opérations sur titres de transaction : 27 millions de francs et celui sur les titres de créances négociables : - 3 millions de francs.

b) INCIDENCES SUR L'EXERCICE 1987

1) Présentation :

Trois modifications de présentation ont été effectuées :

- Les montants d'intérêts courus sur opérations d'échange de taux et de monnaies étaient enregistrés en produits ou en charges (Autres produits ou autres charges d'exploitation bancaire).

- Dans la nouvelle méthode, ne figure en Autres produits ou autres charges d'exploitation bancaire que le solde net de la réévaluation des flux de Trésorerie futurs et des flux de Trésorerie de la période.

- Alors que les provisions sur les titres de transaction figuraient, en 1986, dans l'Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises, les variations de valeur sont désormais enregistrées pour leur net en Autres produits et autres charges d'exploitation bancaire (de même que les revenus et plus ou moins-values réalisées -cf. reclassement effectué sur le compte de résultats-).

- Les flux de Trésorerie correspondant aux dépôts, prêts ou emprunts liés aux opérations d'échange de taux et d'intérêts donnant lieu à réévaluation sont enregistrés non pas dans leur poste habituel mais avec les autres résultats sur ces opérations (en Autres produits ou autres charges d'exploitation bancaire).

2) Impact sur l'exercice 1987

Ainsi qu'il a été précisé dans la note 4, il n'a pas été possible de retraiter les comptes 1986 pour les rendre comparables à ceux de 1987. Cependant le tableau suivant fait apparaître l'incidence des changements de méthode sur le produit net bancaire de 1987.

(en millions de francs)	I	II	III	III - II
	1986	1987 Ancienne méthode	1987 Nouvelle méthode	Ecart
PRODUITS BANCAIRES				
Opérations de Trésorerie	6 952	10 603	10 556	- 47
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	9 525	11 566	11 566	-
Opérations diverses	18 975	35 333	14 654	- 20 679
Portefeuille-Titres	3 911	4 091	4 091	-
	<u>39 363</u>	<u>61 583</u>	<u>40 867</u>	<u>- 20 726</u>
CHARGES BANCAIRES				
Opérations de Trésorerie	11 445	14 929	14 331	- 598
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	3 821	6 149	6 149	-
Intérêts sur emprunts obligataires	750	1 229	1 193	- 36
Autres charges d'exploitation	16 569	30 186	9 768	- 20 418
	<u>32 585</u>	<u>52 493</u>	<u>31 441</u>	<u>- 21 052</u>
PRODUIT NET BANCAIRE	6 778	9 100	9 426	+ 326
Dotations aux provisions sur titres de transaction	- 127	- 222	-	+ 222
	<u>6 651</u>	<u>8 878</u>	<u>9 426</u>	<u>+ 548</u>

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Ceux-ci comprennent :

	(en millions de francs)		
	1987	1986	Variation
Produits sur opérations sur titres	3 363	1 264	+ 2 099
Produits sur opérations de crédit-bail	118	90	+ 28
Produits divers	11 173	17 621	- 6 448
TOTAL	14 654	18 975	- 4 321

18. PRODUITS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Ceux-ci comprennent :

	(en millions de francs)		
	1987	1986	Variation
Intérêt sur fonds d'Etat, bons et obligations	3 755	3 261	+ 494
Plus-values et moins-values sur cessions d'obligations	- 188	281	- 469
Dividendes sur titres de placement	175	152	+ 23
Plus-values sur titres de placement	349	217	+ 132
TOTAL	4 091	3 911	+ 180

19. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Celles-ci comprennent :

	(en millions de francs)		
	1987	1986	Variation
Charges sur opérations sur titres	1 458	606	- 852
Charges sur opérations de crédit-bail	85	72	+ 13
Charges diverses	8 225	15 891	- 7 666
TOTAL	9 768	16 569	- 6 801

20. PROVISIONS BANCAIRES

L'excédent des provisions constituées sur les provisions reprises se ventile ainsi :

	(en millions de francs)		
	1987	1986	Variation
Dotations nettes aux provisions pour créances douteuses	1 584	1 614	- 30
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	116	75	+ 41
Récupérations sur créances amorties	- 11	- 25	+ 14
Dotations nettes aux provisions pour risques généraux et autres provisions	2 219	955	+ 1 264
TOTAL	3 908	2 619	+ 1 289

Le stock de provisions au 31 décembre représente 11 957 millions de francs dont 9 997 millions de francs déduits de l'actif et 1 960 millions de francs inscrits au passif. Les chiffres de 1986 tiennent compte du changement de présentation décrit en note 11.

Il n'existe pas de provisions affectées à des risques sectoriels ; les provisions générales (cf. note 11) représentent au 31 décembre 1987, 5.194 MF, dont près de 90 % s'appliquent aux risques-pays. Elles se sont accrues, au cours de l'exercice 1987 de 1.859 MF (contre 808 MF en 1986) allant bien au delà des objectifs fixés dans la politique de provision générale de la Banque Paribas, définie en accord avec la Commission Bancaire, d'accroître le montant des provisions constituées à ce titre pour couvrir les risques souverains de 1 milliard de francs au cours des exercices 1986 et 1987. Le taux de couverture moyen des risques souverains s'établit ainsi à 39,5 % au 31.12.87.

21. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES DIFFERENCES DE PREMIERE CONSOLIDATION

Ce montant représente essentiellement l'amortissement de la différence de première consolidation constatée lors de l'acquisition de la société Quilter Goodison (Grande-Bretagne) en 1986.

22. PARTICIPATION DES SALAIRES

Ce poste correspond aux montants versés par les sociétés françaises à leurs salariés, conformément à une ordonnance de 1967 qui a institué un droit de participation des salariés aux résultats des entreprises de plus de 100 salariés.

23. IMPOTS SUR LES SOCIETES

a) En 1987, l'incidence fiscale, calculée au taux de 45 %, sur l'impact à l'ouverture des changements de méthodes (- 602 millions de francs) a été portée en déduction du poste Incidence nette à l'ouverture des changements de méthodes. Par ailleurs, il a été constaté une charge nette d'impôt différé de 21 millions de francs (contre 31 millions de francs en 1986).

b) La charge nette d'impôt différé (voir note 15c) correspond principalement en 1987 à l'excédent par rapport aux crédits d'impôt différé résultant des coupons courus sur obligations ou échus au 31 décembre 1987.

Cet excédent a été diminué d'une reprise de 34 millions de francs intervenue sur la charge d'impôt différé née des opérations de leasing réalisées par la succursale de Londres.

La charge nette d'impôt différé comprend en outre des provisions sur résultats fiscaux à venir (GIE essentiellement).

c) L'impact du changement de taux de l'impôt de 45 % à 42 % en France sur le montant des impôts différés au 01.01.87 n'est pas significatif.

d) Par ailleurs, la Banque Paribas a opté pour le maintien de l'ancien régime en matière de déductibilité de la provision pour congés payés. L'actif d'impôt constaté s'élève ainsi à 30 millions de francs.

24. QUOTE-PART DANS LES RESULTATS D'ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

Ce poste représente la quote-part du groupe de la Banque Paribas dans les résultats des sociétés mises en équivalence.

NOTES SUR LE BILAN

25. INCIDENCES SUR LE BILAN DES CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Ainsi qu'il l'a été précisé dans les Principes comptables et méthodes d'évaluation, il n'a pas été possible de retravailler les comptes 1986 pour les rendre comparables à ceux de 1987.

Au total, l'application des nouvelles méthodes de comptabilisation s'est traduite par une augmentation du bilan de 1.522,2 millions de francs. Un bilan 1987, établi suivant les anciennes méthodes, aurait un total de 385,67 milliards de francs au lieu de 387,33 milliards de francs réalisés (contre 267,73 milliards de francs au 31 décembre 1986). Pour l'essentiel, les effets sur le bilan 1987 sont les suivants :

* Opérations d'échange de taux et de monnaies

Les capitaux correspondant aux flux futurs des contrats n'étant pas enregistrés au bilan, l'impact du changement de méthode sur le bilan au 31 décembre 1987 se limite à :

- des mouvements en comptes de régularisation actif ou passif ayant pour contrepartie les comptes de résultats exceptionnels ou courants. De ce fait, l'actif du bilan se trouve augmenté du montant brut de 1.384,9 millions de francs (dont 1.203,4 millions de francs au 1er janvier 1987) ;
- une augmentation de la valeur d'actif des bons et obligations liée aux opérations d'échange de taux et de monnaies à hauteur de 145,7 millions de francs (dont 90,9 millions de francs au 1er janvier 1987).

* Opérations sur titres de transaction

- Les variations de valeur des titres de transaction ou créances négociables valorisés au prix du marché sont portées en augmentation ou déduction des postes d'actifs concernés.
- Par rapport à la méthode utilisée en 1986, la valorisation au prix du marché des titres de transaction (actions et obligations) se traduit par une diminution de l'actif de - 0,9 millions de francs (au 1er janvier 1987, il s'agissait d'une augmentation de 48,9 millions de francs).

* Titres de créance négociables

La variation de valeur enregistrée au bilan ressort à - 7,5 millions de francs (dont - 4,8 millions de francs au 1er janvier 87).

A L'ACTIF

26. ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en milliards de francs)

	1987	1986	Variation
Comptes à vue	8,1	9,5	- 1,4
Comptes à terme	129,9	72,2	+ 57,7
TOTAL	138,-	81,7	+ 56,3

27. CREDITS A LA CLIENTELE (en milliards de francs)

	1987	1986	Variation
Créances commerciales et autres crédits à court terme	38,7	41,-	- 2,3
Crédits à moyen et long terme	48,6	47,9	+ 0,7
Comptes débiteurs de la clientèle	28,4	8,4	+ 20,-
TOTAL	115,7	97,3	+ 18,4

28. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS

(en milliards de francs)

	1987	1986	Variation
Chèques et effets à l'encaissement	6,3	5,5	+ 0,8
Autres comptes	16,7	11,4	+ 5,3
TOTAL	23,-	16,9	+ 6,1

29. TITRES DE PLACEMENT

(en milliards de francs)

	1987	1986	Variation
Titres en francs	11,5	4,5	+ 7
Titres en devises	32,4	13,9	18,5
TOTAL	43,9	18,4	+ 25,5

30. TITRES DE PARTICIPATION (en milliards de francs)

	1987	1986	Variation
Valeur brute	2,5	2,-	+ 0,5
Provisions	- 0,7	- 0,1	- 0,6
TOTAL	1,8	1,9	- 0,1

31. QUOTE-PART DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE (en milliards de francs)

	1987	1986	Variation
Sociétés financières	1 403	198	1 205
Sociétés non financières	- 8	- 8	-
TOTAL	1 395,-	190,-	1 205

32. IMMOBILISATIONS

Sous ce poste figurent les terrains, constructions ainsi que le matériel et agencements, à l'exclusion de toutes immobilisations incorporelles qui sont intégralement amorties dès le premier exercice.

La valeur nette des immobilisations corporelles et les amortissements correspondants sont les suivants :

(en milliards de francs)

	1987	1986	Variation
Valeur brute	4,3	2,3	+ 2,-
Amortissements	- 1,3	- 0,7	- 0,6
TOTAL	3,-	1,6	+ 1,4

33. DIFFERENCE DE PREMIERE CONSOLIDATION

Le montant de 83 millions de francs représente les différences de première consolidation nettes des amortissements. Il correspond essentiellement à la différence de consolidation constatée lors de l'acquisition en 1986 de la société QUILTER GOODISON en Grande-Bretagne.

AU PASSIF

34. ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en milliards de francs)

	1987	1986	Variation
Comptes à vue	13,-	11,9	+ 1,1
Comptes à terme	163,6	105,3	+ 58,3
TOTAL	176,6	117,2	+ 59,4

35. COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Selon le lieu de la comptabilisation (et non d'après la nationalité du déposant), la décomposition des dépôts de la clientèle est la suivante :

(en milliards de francs)

	1987	1986	Variation
Implantations françaises			
Comptes ordinaires	10,-	11,2	- 1,2
Comptes à terme	9,5	8,8	+ 0,7
CERS	0,4	0,4	-
	19,9	20,4	- 0,5

Implantations Etrangères

Comptes ordinaires	8,1	1,7	+ 6,4
Comptes à terme	63,6	31,1	+ 32,5
CERS	2,2	0,1	+ 2,1
	73,9	32,9	+ 41,-
TOTAL	93,8	53,3	+ 40,5

36. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS (en milliards de francs)

	1987	1986	Variation
Comptes exigibles après encaissement	3,9	3,3	+ 0,6
Autres comptes	14,9	12,6	+ 2,3
TOTAL	18,8	15,9	+ 2,9

37. OBLIGATIONS

A fin 1987, l'échéancier des dettes sur emprunts obligataires est le suivant :

(en millions de francs)

1988	1 255
1989	1 343
1990	2 195
1991	1 126
1992	1 226
1993 et suivantes	5 568
	12 713

38. EMPRUNTS A TERME INDETERMINEES ET SUBORDONNES

Il s'agit d'un emprunt de 200 millions de dollars émis par la Banque Paribas en 1984. Au cours du deuxième semestre 1986, il a été substitué à cet emprunt un emprunt subordonné perpétuel de 200 millions de dollars et il a été émis une tranche supplémentaire de 200 millions de dollars. Un remboursement de 85 millions de dollars a été effectué en 1987.

39. CAPITAL SOCIAL DE LA BANQUE PARIBAS

Le capital social de la Banque Paribas est composé de 22.225.074 titres dont 18.925.074 actions de nominal 100 F et 3.300.000 certificats d'investissement privilégiés entièrement libérés.

A la fin de l'exercice 1987, diverses opérations d'échange de titres ont permis à la Banque Paribas d'acquiescer la propriété d'environ 25% d'actions de la Société Nouvelle Paribas International "SNPI" (Société qui détient, après apports, les participations dans les principales Filiales bancaires du Groupe exerçant leur activité hors de France). Paribas International et Paribas Europe ont par la suite apporté les 75 % d'actions SNPI qu'elles détenaient complétant ainsi la participation de la Banque Paribas.

En rémunération de ces apports évalués à 3,073 milliards de francs, le capital a été augmenté de 0,893 milliards de francs et a été créée une prime d'apport de 2,180 milliards de francs.

40. HORS BILAN

Les cautions, avals, autres garanties délivrées en faveur de la clientèle ou des Etablissements de crédit sont en forte contraction, tant en francs qu'en devises - à l'exception des cautions, avals et obligations cautionnées - sous l'effet du ralentissement de la demande de crédit et de la baisse du dollar. En ce qui concerne les ouvertures de crédits confirmés, la forte baisse remarquée sur les devises est compensée par la croissance des ouvertures de crédits confirmés en francs.

41. OPERATION INTERVENUE DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES AU 31.12.1987

Dans le cadre de la nouvelle loi sur les bourses de valeurs, le groupe de la Banque Paribas a acquis l'intégralité du capital de la charge Courcoux-Bouvet SA suivant le calendrier ci-dessous :

- 30 % le 5 février 1988
- 19 % le 1er janvier 1989
- 51 % le 1er janvier 1990

ACTIF NET ESTIME

Il a été calculé une valeur d'actif net estimé du Groupe de la Banque Paribas, qui tient compte des plus-values latentes sur titres cotés résultant de l'estimation boursière et des plus-values latentes sur titres non-cotés et sur immobilisations résultant d'estimations établies par nos services hors prise en compte de toute valeur de fonds de commerce. Ces estimations concernent également les titres des sociétés du Groupe Paribas dont la Banque Paribas ne détiennent pas un pourcentage du capital suffisant pour les inclure dans le champ de sa consolidation.

Cet actif net estimé, qui n'est pas soumis à l'examen des commissaires aux comptes, s'établit hors intérêts minoritaires, à 7 944 millions de francs (contre 7 355 millions de francs au 31.12.86) soit 357 francs par action (553 francs par action au 31.12.86).

Cette estimation ne peut être directement comparée à celle de 1986. En effet, la Compagnie Bancaire n'entrant pas dans le champ de consolidation du Groupe de la Banque, ses titres détenus au travers de l'OPB (16 %) étaient valorisés à leur cours de bourse. Au contraire, les actifs reçus en échange ou par voie d'apport, lors de la réorganisation, constituent des participations consolidées et sont valorisées à leur valeur d'actif net consolidé sans prise en compte d'aucune valeur de fonds de commerce ni référence aux cours de bourses conformément à l'usage de Paribas. La variation de la valeur par action n'est donc en grande partie qu'une conséquence mécanique de la modification du périmètre de consolidation du groupe de la Banque Paribas.

SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE DE LA BANQUE PARIBAS (***)

	1986	1987	1986	1987
	% de	% de	Taux	Taux
	Contrôle	Contrôle	Transit.	Transit.
	(*)	(*)	% (**)	% (**)

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES

	1986	1987	1986	1987
	% de	% de	Taux	Taux
	Contrôle	Contrôle	Transit.	Transit.
	(*)	(*)	% (**)	% (**)
FRANCE				
Banque Paribas	100,0	100,0	100,0	100,0
Omnium de participations bancaire de Paribas "OPB-Paribas"	91,1	NC	91,1	NC
Crédit sucrier et Alimentaire	67,7	NC	61,7	NC
Compagnie Centrale de Financement "COCEFI"	100,0	NC	91,1	NC
Conseil investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Générale de Financement Intercontinentale "SOGEFI"	99,6	99,6	94,3	94,3
Banque Paribas Polynésie (1)	50,0	70,-	36,6	49,8
Banque Paribas Pacifique	Equiv.	90,-	Equiv.	75,9
Société Anonyme de Transport International	Equiv.	99,9	Equiv.	69,5
ETRANGER				
Banque Paribas Sverige (2)	52,0	NC	52,0	NC
Paribas Bank International (Texas) Inc.	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Paribas du Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Finance Inc.	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas South East Asia	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Finanziaria	90,2	90,2 (6)	90,2	90,2
Banque Paribas Capital Markets Ltd "BPCM"	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Finance Texas Inc.	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Paribas Norge	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Quilter Goodison Holding (2)	99,9	NC	99,9	NC
Banque Paribas UK Holding	(4)	100,0	(4)	100,0
Banque Paribas Belgique (5)	NC	63,6 (7)	NC	63,6
Banque Paribas Luxembourg (5)	NC	90,0	NC	76,2
Banque Paribas Suisse (5)	NC	90,3	NC	64,8
Banque Paribas N.V. (5)	NC	100,0	NC	100,0
Paribas North America (5)	NC	99,4	NC	99,1
Financière Gabonaise de Développement Immobilier "FIGADI" (5)	NC	67,5	NC	40,3
Banque Paribas Côte d'Ivoire (5)	NC	100,0	NC	88,8
Banque Paribas Gabon (5)	NC	58,3	NC	40,0
Eural Spaarbank (5)	NC	86,6	NC	56,7
Banque de Bienne (5)	NC	100,0	NC	56,9
Paribas (Suisse) Bahamas (5)	NC	100,0	NC	64,8
Novolease N.V. (5)	NC	100,0	NC	65,6
Banque Paribas Deutschland (2)	Equiv.	100,0	Equiv.	100,0

SOCIETES DE PORTEFEUILLE

	1986	1987	1986	1987
	% de	% de	Taux	Taux
	Contrôle	Contrôle	Transit.	Transit.
	(*)	(*)	% (**)	% (**)
FRANCE				
Bureau d'Etudes et de transac- tions Immobilières "BETI"	93,7	93,7	93,7	93,7
Polynésie Développement "Polydev"	51,0 (8)	74,0	55,3	69,3
Société Nouvelle Paribas International (5)	NC	100,0	NC	100,0
Paribas Asset Management S.A. "PAM" S.A. (5)	NC	97,5	NC	97,5
Paribas USA (5)	NC	99,8	NC	99,8
Société Néo-Calédonienne de Développement et de Parti- cipations "Caldev" (1)	Equiv.	79,9	Equiv.	79,9
ETRANGER				
Paribas Asia Ltd	100,0	100,0	100,0	100,0
Pasta Investment LTD (5)	NC	100,0	NC	100,0
Paribas Investment Asia (5)	NC	100,0	NC	100,0
Paribas Group Aust. PTY (5)	NC	100,0	NC	100,0
Paribas International Bond Management (5)	NC	94,0	NC	76,4
Société de Participations Ivoiriennes "SOPARI" (5)	NC	81,4	NC	81,4
Société Gabonaise de Participations "SOGAPAR" (5)	NC	64,2	NC	64,1
Société Anonyme de Gestion, d'Investissements et de Participations "SAGIP" (5)	NC	100,0	NC	100,0

	1986	1987	1986	1987
	% de	% de	Taux	Taux
	Contrôle	Contrôle	Transit.	Transit.
	(*)	(*)	% (**)	% (**)

Paribas Trust CY (5)	NC	100,0	NC	76,2
Prominco Holding (5)	NC	100,0	NC	64,8
Immo-Paribas (5)	NC	100,0	NC	65,6
Paribas Participation BV (5)	NC	100,0	NC	100,0
Société Financière Paribas Suisse BV (5)	NC	50,0	NC	50,0

BANQUES, SOCIETES FINANCIERES ET SOCIETES DE PORTEFEUILLE CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES

	1986	1987	1986	1987
	% de	% de	Taux	Taux
	Contrôle	Contrôle	Transit.	Transit.
	(*)	(*)	% (**)	% (**)
FRANCE				
Société Anonyme de Transport International	7,6	Glob.	7,6	Glob.
Banque Paribas Pacifique	41,8 (3)	Glob.	45,0	Glob.
Caisse Centrale de Réécompte "CCR"	32,5	NC	29,6	NC
Banque Petrofigaz	23,7	NC	22,5	NC
Banque Franco-Yougoslave	25,0	NC	21,8	NC
Société Nouvelle de Banque de Syrie et du Liban Europe SA "SNBSL" "Europe"	41,0	NC	37,3	NC
Robert Lefevre (2)	25,9	NC	23,7	NC

	1986	1987	1986	1987
	% de	% de	Taux	Taux
	Contrôle	Contrôle	Transit.	Transit.
	(*)	(*)	% (**)	% (**)
ETRANGER				
Banque Continentale de Luxembourg (5)	NC	50,0	NC	37,0
Smurfit Paribas Bank Ltd (5)	NC	50,0	NC	50,0

SOCIETES DE PORTEFEUILLE

	1986	1987	1986	1987
	% de	% de	Taux	Taux
	Contrôle	Contrôle	Transit.	Transit.
	(*)	(*)	% (**)	% (**)
FRANCE				
Compagnie Auxiliaire d'Entre- prises et de Chemin de Fer Société Néo-Calédonienne de Développement et de Parti- cipations "Caldev" (1)	42,0	Glob.	38,2	Glob.
Compagnie d'Entreprises Industrielles et Commerciales "CEIC"	20,1	NC	18,3	NC
Société d'Etudes Immobilières et de Constructions "SETIC"	20,0	20,0	20,0	20,0
Sogimo (5)	NC	20,0	NC	20,0

	1986	1987	1986	1987
	% de	% de	Taux	Taux
	Contrôle	Contrôle	Transit.	Transit.
	(*)	(*)	% (**)	% (**)
ETRANGER				
Paribas Asia Holding	26,3	26,3	26,3	26,3
ERBE (5)	NC	21,1	NC	17,6
Compagnie Belge de Parti- cipations Paribas "Cobepa" (5)	NC	24,6	NC	17,3

SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

	1986	1987	1986	1987
	% de	% de	Taux	Taux
	Contrôle	Contrôle	Transit.	Transit.
	(*)	(*)	% (**)	% (**)
FRANCE				
Omnium de Construction et de Financement "OCEFI"	29,0 (9)	29,0 (9)	29,0	29,0

- (1) Territoire d'Outre-Mer
- (2) Société nouvellement consolidée en 1986
- (3) Détenue également à 70 % par Caldev
- (4) Consolidée chez Quilter
- (5) Société nouvellement consolidée en 1987
- (6) Détenue également à 9,8 % par Cobepa
- (7) Détenue également à 11,4 % par Cobepa
- (8) Détenue également à 23,0 % par Caldev
- (9) Détenue également à 45,0 % par Setic

(*) Pourcentage détenu par des sociétés intégrées globalement
 (**) Intérêt direct et indirect de la Banque Paribas après élimination des intérêts de tiers
 (***) En fin d'année 1987 les effectifs des sociétés du Groupe de la Banque Paribas consolidées par intégration globale s'élevaient à 9 350 personnes.

ASSEMBLEE GENERALE DU 19 MAI 1988

COMPTE SOCIAL DE L'EXERCICE 1987

La présentation des comptes de l'exercice est modifiée à la suite de trois changements de méthode intervenus sur le traitement comptable des opérations d'échange de taux ou de monnaies, des titres de transaction et des créances négociables.

Ces changements de méthode sont présentés dans la note réservée aux principes comptables et méthodes d'évaluation et valorisés dans les notes annexes.

En raison de la complexité technique des opérations d'échange de taux ou de monnaies, le retraitement comptable de l'exercice 1986 n'a pu être réalisé.

Les incidences des deux autres changements de méthode sont traitées dans les notes annexes pour laisser apparaître les différences qui en résultent par comparaison avec l'exercice 1986.

BILAN

Le total du bilan est de 281.840.101.725,67 francs contre 263.132.642.380,77 francs, soit une progression de 7,1 %. Sur ce total, la part des Succursales à l'étranger représente 40,2 % (contre 37,6 % en 1986) et celle des actifs en devises de 77,1 % (contre 67,9 % en 1986).

ACTIF

Le poste "Etablissements de crédit et institutions financières" qui regroupe les soldes débiteurs des opérations de trésorerie effectuées par la Banque avec les Etablissements de crédit et les institutions financières français et étrangers présente un accroissement de 16,2 % (110.485 millions de francs contre 95.096 millions de francs). L'augmentation des opérations interbancaires en devises (104.862 millions de francs contre 85.818 millions de francs) compense l'évo-

lution à la baisse des comptes ordinaires qui passent de 9.278 millions de francs à 5.623 millions de francs à fin 1987.

Le poste "Bons du Trésor, valeurs en pension" regroupe l'ensemble des valeurs prises en pension ou escomptées ferme à d'autres Banques ou institutions financières habilitées à opérer sur les marchés français et étrangers. L'augmentation de 3.101 millions de francs, intervenue au cours de l'exercice 1987, s'analyse en une baisse de 1.495 millions de francs malgré une stabilité du Portefeuille de Bons du Trésor et un accroissement de 4.596 millions de francs essentiellement lié à des opérations en devises réalisées par les Succursales à l'étranger. Les titres de créances négociables en francs qui figurent sous ce poste, ont été évalués à leur prix de marché, conformément aux nouveaux principes définis (voir § 2.3 "Principes comptables et méthodes d'évaluation").

Les crédits distribués à la clientèle, comptes débiteurs inclus, s'élevaient à la fin de l'exercice 1987 à 81.784 millions de francs, en diminution de 12,1 % par rapport au montant de l'exercice précédent (93.052 millions de francs en 1986). Cette évolution, accentuée par la baisse du dollar, résulte du fléchissement de la demande de crédit tant en France qu'à l'étranger et est ressentie aussi bien par les crédits en francs qu'en devises.

Ainsi, les crédits en devises diminuent globalement de 8,8 %, passant de 55.569 millions de francs à 50.650 millions de francs à fin 1987. Pour leur part, les crédits libellés en francs reculaient de 17 %, passant de 37.483 millions de francs à 31.134 millions de francs en 1987. Cette diminution est surtout sensible sur les crédits à court terme et sur les comptes débiteurs de la clientèle.

Les opérations sur titres regroupent les acquisitions de titres effectuées sur les marchés primaire et secondaire. En application des nouveaux principes comptables (voir § 2.2 "Principes comptables et méthodes d'évaluation"), les obli-

gations et actions, acquises sur des marchés liquides pour des durées très courtes, figurent désormais au bilan pour leur prix de marché.

Pour faciliter la comparaison entre les deux exercices, le poste "Opérations sur titres" de l'exercice 1986 a été retraité (annulation des provisions constituées antérieurement et passation des différences résultant de la valorisation des titres au prix de marché) et fait apparaître un montant de 13.489 millions de francs (contre 13.559 millions de francs à la fin de l'exercice 1987).

Les titres de placement augmentent de 58,3 %, passant de 17.829 millions de francs à 28.228 millions de francs. Le développement de l'activité de marché se poursuit tant en France qu'à l'étranger et l'essentiel de la progression porte sur des obligations en francs. Ainsi le Portefeuille de placement en francs s'élève à 11.506 millions de francs contre 4.849 millions de francs à fin 1986.

A la suite d'opérations d'apports partiels d'actifs intervenues à la fin de l'exercice 1987, le Portefeuille de participation passe de 2.364 millions de francs à 5.322 millions de francs.

Les prêts participatifs et subordonnés font apparaître une diminution de 178 millions de francs qui résulte de remboursements effectués par les bénéficiaires, de la fermeture de notre Filiale en Suède et de la cession de notre participation dans Neiman.

La valeur nette des immobilisations est en progression de 206 millions de francs, sous l'effet des dépenses d'équipement et d'aménagement liées au développement des activités de marché de la Banque. Au cours de l'exercice 1987, la Banque est rentrée en possession de locaux à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis.

La diminution du montant des opérations de crédit-bail résulte de l'amortissement des biens donnés en location par le Réseau des Succursales à l'étranger.

PASSIF

Sous le poste "Etablissements de crédit et institutions financières" sont enregistrés les soldes créditeurs des opérations de trésorerie dont la contrepartie se retrouve principalement sous le poste d'actif ayant le même intitulé et dans les Portefeuilles-titres de placement (obligations en francs essentiellement).

Le total des opérations de trésorerie est en accroissement de 16,6 % et passe de 126.214 millions de francs à 147.220 millions de francs. Le taux de croissance est identique pour les comptes ordinaires et les emprunts et comptes à terme. Alors que pour les comptes ordinaires en francs la progression est sensible - ils passent de 4.951 millions de francs à 7.670 millions de francs - et compense la baisse enregistrée en devises (4.945 millions de francs contre 5.892 millions de francs), l'essentiel de la progression des emprunts porte sur les opérations en devises qui passent de 106.381 millions de francs à 119.658 millions de francs à fin 1987. Les emprunts et comptes à terme en francs progressent en valeur absolue de 8.989 millions de francs à 14.947 millions de francs à la clôture de l'exercice 1987.

L'encours des valeurs données en pension ou vendues ferme est en diminution de 1,5 % pour totaliser 29.636 millions de francs contre 30.098 millions de francs. Les besoins en trésorerie francs, liés au développement des activités de marché, malgré le fléchissement de la demande des crédits, sont restés stables et n'ont pas engendré de nouveaux recours au marché monétaire.

Les "Ressources clientèle" qui résultent du regroupement des rubriques "Comptes créditeurs de la clientèle", "Comptes d'épargne à régime spécial", "Bons de caisse et certificats de dépôt", sont en diminution de 4,9 % (56.947 millions de francs contre 59.749 millions de francs à la clôture de l'exercice 1986). Cette évolution recouvre une augmentation des dépôts en francs

de 12,7 % (19.250 millions de francs contre 17.074 millions de francs à fin 1986) qui concerne les ressources à terme alors que les ressources en devises diminuent de 11,7 % (37.697 millions de francs contre 42.675 millions de francs à la clôture de l'exercice précédent), notamment sous l'effet de la dépréciation du dollar pour les dépôts dans les Succursales à l'étranger.

Dans les comptes de "Regularisation, provisions et divers", figurent, au titre des provisions, les provisions réglementées en franchise d'impôt, les provisions pour pertes et charges ayant ou non supporté l'impôt et les provisions sur actifs en devises. Les provisions pour créances douteuses ou sur Portefeuille-titres sont passées en déduction des postes correspondants de l'actif.

Au cours de l'exercice, il n'a pas été procédé à l'émission d'emprunts obligataires. La diminution constatée à la clôture de l'exercice résulte de l'amortissement prévu des emprunts précédents.

Sous le poste "Emprunts à durée indéterminée", la variation de l'exercice (900 millions de francs) est liée aux effets de change, notamment avec la baisse du dollar, appliqués aux encours et aux remboursements partiels de l'exercice pour un montant de 85 millions de dollars.

A la suite d'une augmentation, le capital de la Banque est passé de 1.330 millions de francs à 2.223 millions de francs par l'émission de 8.925.507 actions, en rémunération d'apports partiels d'actifs intervenus fin 1987.

Les postes "Réserves" et "Report à nouveau" enregistrent les augmentations liées à l'affectation des résultats de l'exercice 1986, soit 85 millions de francs se répartissant en 11 millions de francs pour les réserves et 74 millions de francs pour le report à nouveau et aux opérations d'apports partiels d'actifs - augmentation du poste "Primes d'apport" de 2.180 millions de francs -

HORS BILAN

Les cautions, avals, autres garanties délivrés en faveur de la clientèle ou des Etablissements de crédit sont en forte contraction, tant en francs qu'en devises - à l'exception des cautions, avals et obligations cautionnées - sous l'effet du ralentissement de la demande de crédit et de la baisse du dollar. En ce qui concerne les ouvertures de crédits confirmés, la forte baisse remarquée sur les devises est compensée par la croissance des ouvertures de crédits confirmés en francs. L'augmentation du poste "Cautions, avals, autres garanties reçus d'Etablissements de crédit et d'institutions financières" n'est pas significative. En effet, le montant figurant à ce poste aurait dû être de 13,1 milliards de francs en 1986 après la prise en compte des garanties reçues de banquiers sur crédits acheteurs.

COMPTE DE RESULTATS

Du fait des changements de principes comptables et méthodes d'évaluation adoptés au 1er janvier 1987 (cf. "Principes comptables et méthodes d'évaluation"), le compte de résultats 1987 voit sa présentation modifiée sur plusieurs postes et en particulier au niveau des "Produits et charges sur opérations diverses". L'incidence de ces changements sur le compte de résultats 1987 est récapitulée en Note annexe I mais on indiquera ci-dessous, pour les principaux postes concernés, les montants qui auraient figuré au compte de résultats si les anciennes méthodes avaient été appliquées.

CREDIT

L'ensemble des "Produits d'exploitation bancaire" s'élève à 31.430,4 millions de francs contre 38.713,4 millions de francs, soit une diminution apparente de 18,8 %. Etabli avec des principes comptables comparables, le chiffre 1987 aurait été de 52.156,7 millions de francs, en progression de 34,7 % par rapport à 1986.

Le produit des "Opérations de Trésorerie et interbancaires" augmente de 9,2 %, passant de 7.524,8 millions de francs à 8.218,7 millions de francs (8.266 millions de francs avec des principes comptables comparables à ceux de 1986, soit + 9,9 %), augmentation qui doit s'apprécier au regard de la progression des capitaux de prêts aux Etablissements de crédit et institutions financières et du mouvement des taux.

Les "Produits sur opérations avec la clientèle" diminuent de 10,2%, cette diminution résulte de la faible demande de crédit en francs et de la diminution du cours des devises.

Les "Produits sur opérations diverses" diminuent très fortement, passant de 20.000 millions de francs à 12.499,3 millions de francs. Cette diminution apparente est la conséquence des modifica-

tions de présentation liées aux changements de principes comptables. En réalité, à méthode 1987 identique à celle de 1986, les "Produits sur opérations diverses" auraient été de 33.178,3 millions de francs, en augmentation de 65,9 % par rapport au montant de 1986. Cette évolution est la conséquence de la forte augmentation de l'activité de la Banque dans le domaine des opérations d'échange de taux et d'intérêts et des opérations sur titres de transaction. En effet, c'est sous ce poste que figure, en particulier, le résultat de la valorisation de ces opérations à la valeur de marché.

En ce qui concerne les "Produits du Portefeuille-Titres", on constate une augmentation de 18,4 % entre le montant 1986 (après reclassement des revenus et résultats sur titres de transaction en "Opérations diverses") et celui de 1987.

Sous le poste "Produits exceptionnels" figurent des plus-values sur cessions de titres de participation et immobilisations à hauteur de 236,6 millions de francs (contre 110,3 millions de francs en 1986). L'incidence des changements de principes comptables au 1er janvier 1987 (1.338,4 millions de francs) a été isolée dans un poste particulier.

Le poste "Reprises de provisions hors exploitation" enregistre la reprise de la provision pour réserve spéciale de participation constituée lors de l'exercice précédent.

DEBIT

Les "Charges d'exploitation bancaire" s'élèvent à 25.472 millions de francs contre 32.735,4 millions de francs, soit une diminution de 22,2 %. Elles auraient été de 46.524,8 millions de francs (+ 42,1 % par rapport à 1986) si les méthodes de comptabilisation avaient été les mêmes qu'en 1986. Les charges sur opérations de Trésorerie et interbancaires passent de

11.337,8 millions de francs à 11.111,6 millions de francs, soit - 2 %. Le montant 1987 établi selon les mêmes méthodes qu'en 1986 ressort à 11.710,3 millions de francs (+ 3,3 %).

Les charges sur "Opérations avec la clientèle" et "Opérations de crédit-bail" progressent de 9,2 %, passant de 3.474,4 millions de francs à 3.794,7 millions de francs, évolution liée à l'augmentation du volume des dépôts à terme et certificats de dépôt au détriment des comptes à vue non rémunérés.

En ce qui concerne les "Intérêts sur emprunts obligataires", on constate une forte augmentation de 754,4 millions de francs à 928,8 millions de francs (964,4 millions de francs à méthode de comptabilisation comparable à celle de 1986) sous l'effet des emprunts émis courant 1986 qui pèsent pour la première fois pour une année entière (+ 253,9 millions de francs). En sens inverse, des remboursements ou rachats sont intervenus sur l'emprunt de 200 millions de dollars à durée indéterminée émis en 1984 et sur l'emprunt de 400 millions de francs émis en 1979.

Sous le poste "Autres charges d'exploitation bancaire" figurent les charges sur opérations financières, sur opérations d'échange de taux et d'intérêts non soumise à valorisation au prix du marché et les moins-values sur cessions de titres de placement.

Le montant de 9.636,9 millions de francs qui figure au compte de résultats doit être corrigé de l'incidence des changements de méthode de comptabilisation appliquée pour la première fois en 1987 pour le rendre comparable à celui de 1986. Il ressort après correction à 30.055,4 millions de francs, soit + 75 % par rapport à 1986.

Le produit net bancaire s'établit pour 1987 à 5.958,4 millions de francs contre 5.978 millions de francs en 1986, soit une légère diminution (- 0,3 %). A méthodes comptables comparables à celles de 1986, il aurait été en 1987 de 5.631,9 millions de francs.

Les charges de Personnel progressent de 6 % alors que les charges générales d'exploitation baissent de 864,9 millions de francs à 794,5 millions de francs, soit 8,1 % sous l'effet notamment de la diminution des dépenses des Succursales à l'étranger.

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement passent de 178,6 millions de francs en 1986 à 213,2 millions de francs, marquant une progression de 19,4 % (contre 26,7 % de 1985 à 1986).

Sous le poste "Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises", figurent non seulement les dotations nettes aux provisions pour créances douteuses et aux provisions pour risques généraux mais aussi les dotations nettes aux provisions sur le Portefeuille-titres de placement et de participation ainsi que la provision pour complément de retraite restant à la charge de la Banque.

L'excédent des provisions constituées sur les provisions reprises passe de 2.662,9 millions de francs à 4.120,8 millions de francs, marquant une très forte progression. A méthodes comptables comparables entre 1987 et 1986 (en effet, les moins-values latentes sur les titres de transaction sont désormais compensées avec les plus-values et enregistrées sous le poste "Produits et charges des opérations bancaires diverses"), le montant de l'excédent 1987 aurait été de 4.342,3 millions de francs. Cette progression donne la mesure de l'effort effectué par la Banque pour la couverture de ses risques nés ou éventuels, tant en France qu'à l'étranger.

En particulier, la dotation nette de l'exercice aux provisions générales qui couvrent principalement les risques souverains s'est élevée à 1.684,5 millions de francs contre 808 millions de francs en 1986 ; après cette dotation, les risques souverains de la Banque sont couverts à près de 40 %. Par ailleurs, environ 37 % de la dotation nette aux provisions concernent les

Succursales à l'étranger.

En "Charges exceptionnelles" sont enregistrées les moins-values sur cessions de titres de participation et de filiales et des charges sur exercices antérieurs ainsi que des pertes sur créances diverses. On rappelle qu'en 1986 figurait sous ce poste un montant de 134 millions de francs destiné à compenser une reprise effectuée sur une provision pour risques de taux (voir comptes 1986).

Sous le poste "Dotations aux provisions hors exploitation", est comptabilisé le montant de la provision pour participation à verser en 1988 au titre de 1987. La participation versée aux salariés en 1987 (soit 39 millions de francs contre 34,2 millions de francs en 1986) est enregistrée sous le poste "Participation des salariés".

Le poste "Impôt sur les sociétés" regroupe la charge d'impôt courante et différée (voir notes annexes). En 1986, a été enregistrée une charge d'impôt à long terme de 1,92 millions de francs qui ne se retrouve pas en 1987.

Le bénéfice de l'exercice ressort à 410.122.557,43 francs, en augmentation de + 18,5 % par rapport à celui de l'exercice précédent (346.047.210,29 francs).

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 1987

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mai 1983 nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels (bilan, compte de résultat, notes annexes) de la Banque Paribas tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1987.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires, selon les normes de la profession.

Le groupe a procédé au cours de l'exercice à trois changements de principes comptables décrits dans la note 2, dont les incidences sont présentées dans les notes annexes aux états financiers (notes 1.3 et 1.4) et qui recueillent notre agrément.

Pour des raisons techniques liées à la complexité des retraitements à mettre en œuvre, il n'a pas été possible de quantifier l'effet de l'application de ces principes sur le résultat de l'exercice 1986 afin de le rendre comparable à celui de l'exercice 1987.

Les provisions générales, constituées essentiellement pour couvrir les risques souverains, ont fait l'objet d'une dotation de 1 684,5 millions de francs (808 millions de francs en 1986). Le taux de couverture de ces risques s'élève au 31 décembre 1987 à 39 %, pourcentage qui nous apparaît satisfaisant dans l'environnement actuel et au regard des référentiels disponibles.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etabli en application de l'article 101 de la Loi du 24 juillet 1966 Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1987

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous rappelons l'opération suivante intervenue au cours de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1987.

Dans le cadre des opérations de restructuration du Groupe PARIBAS, intervenues en 1987, pour lesquelles votre assemblée extraordinaire du 30 décembre 1987 a été appelée à approuver les apports de titres effectués par PARIBAS INTERNATIONAL et PARIBAS EUROPE, votre société a procédé avec la COMPAGNIE FINANCIERE DE PARIBAS à un échange sans soulte de titres.

Messieurs Michel FRANÇOIS-PONCET, François MORIN et Hubert de SAINT-AMAND sont administrateurs de votre société et de la COMPAGNIE FINANCIERE DE PARIBAS.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions des articles 356 et 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Neuilly, le 18 avril 1988

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CASTEL JACQUET ET ASSOCIES de BOIS, DIETERLE ET ASSOCIES (B.D.A.)

Membres des Compagnies Régionales de Paris et de Versailles

Jean-Marc MONTSERRAT Dominique EVRARD

Les modalités de cet échange sont présentées en annexe au présent rapport.

Fait à Paris et Neuilly, le 2 Mai 1988

DE BOIS, DIETERLE ET ASSOCIES CASTEL JACQUET ET ASSOCIES

Membres des Compagnies Régionales de Paris et de Versailles

Dominique EVRARD Jean-Marc MONTSERRAT

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE AU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Titres apportés à l'échange	Valeur comptable (1)	Valeur estimée (1)	Contrepartie	Titres apportés à l'échange	Valeur comptable (1)	Valeur estimée (1)
Banque PARIBAS	4 995 768 OPB	537 827	1 498 730	Cie FINANCIERE	2 141 043 SNPI	677 542	1 498 730

(1) en milliers de francs

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE
(EN FRANCS, AVANT AFFECTATION DU RESULTAT)

ACTIF	31.12.1987	31.12.1986
Caisse, Instituts d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux	2 224 681 356,90	5 656 820 807,96
Etablissements de crédit et institutions financières		
• Comptes ordinaires	5 623 359 426,47	9 278 033 931,72
• Prêts et comptes à terme	104 862 253 845,34	85 818 455 313,03
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme, créances négociables sur marchés	19 680 133 905,99	16 579 236 838,09
Crédits à la clientèle :		
• Créances commerciales	2 531 001 200,40	3 423 687 753,13
• Autres crédits à court terme	22 474 560 492,97	29 874 438 543,45
• Crédits à moyen terme	29 267 491 074,45	29 391 060 813,08
• Crédits à long terme	17 511 671 771,30	16 502 489 253,07
Comptes débiteurs de la clientèle	9 999 086 385,22	13 859 955 139,53
Valeurs à l'encaissement	5 849 544 215,31	5 466 513 055,44
Comptes de régularisation et divers	12 114 200 278,37	10 964 539 120,59
Opérations sur titres	13 558 569 443,05	13 488 844 762,90*
Titres de placement	28 228 425 868,38	17 828 729 167,40*
Titres de participation et de filiales	5 322 084 557,13	2 363 573 563,86
Prêts participatifs	588 838 145,28	766 502 606,03
Immobilisations	1 722 811 087,52	1 516 575 757,63
Location avec option d'achat et crédit-bail	281 388 671,59	353 185 953,86
Total de l'actif	281 840 101 725,67	263 132 642 380,77

* Par rapport aux comptes publiés en 1986, un reclassement de FRF 868 701 164,90 a été effectué du poste "Opérations sur titres" vers le poste "Titres de placement".

COMPTES DE RESULTATS COMPARES AU 31 DECEMBRE

PASSIF	31.12.1987	31.12.1986
Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux	9 888 665 275,31	10 445 226 789,30
Etablissements de crédit et institutions financières		
• Comptes ordinaires	12 615 091 902,43	10 843 827 518,55
• Emprunts et comptes à terme	134 605 110 106,36	115 370 070 423,22
Valeurs données en pension ou vendues ferme	29 635 677 728,65	30 097 881 064,79
Comptes créditeurs de la clientèle :		
Sociétés et entrepreneurs individuels		
• Comptes ordinaires	6 081 325 522,12	6 916 837 877,98
• Compte à terme	21 684 078 648,13	24 144 520 731,28
Particuliers		
• Comptes ordinaires	2 251 741 378,56	2 279 405 813,06
• Comptes à terme	2 794 320 704,95	2 863 293 237,85
Divers		
• Comptes ordinaires	2 601 630 409,79	3 491 035 771,61
• Comptes à terme	7 591 426 160,81	6 335 582 756,71
Comptes d'épargne à régime spécial	472 591 975,50	491 197 595,38
Bons de caisse, créances négoc. sur les marchés	13 469 589 306,51	13 227 176 991,08
Comptes exigibles après encaissement	3 472 467 491,75	3 203 962 672,02
Comptes de régularisation, provisions et divers	13 775 269 308,56	13 705 013 151,35
Opérations sur titres	4 167 213 330,25	4 690 458 320,44
Obligations	8 139 188 093,37	8 752 201 789,49
Emprunts à terme indéterminé et subordonnés	1 682 100 000,00	2 582 000 000,00
Ecart de réévaluation		
• Provision réglementée	9 705 946,23	10 399 819,37
• Réserve réglementée	49 529 636,72	51 398 173,05
Réserves	3 907 250 605,99	1 715 635 585,12
Capital	2 222 507 400,00	1 330 000 000,00
Report à nouveau	313 498 236,25	239 469 088,83
Bénéfice de l'exercice	410 122 557,43	346 047 210,29
Total du passif	281 840 101 725,67	263 132 642 380,77

HORS BILAN	31.12.1987	31.12.1986
Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'établissement de crédit, d'inst. fin.	11 111 629 542,81	15 133 427 131,81
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit, d'inst. fin.	14 435 552 486,83	9 061 234 845,66
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	68 445 532 900,80	71 941 178 158,41
Cautions, avals, obligations cautionnées, autres garanties d'ordre de la clientèle	57 244 095 808,89	57 625 551 420,07
Acceptations à payer et divers	2 415 570 643,07	2 385 571 285,15

COMPTES DE RESULTATS COMPARES AU 31 DECEMBRE
(EN FRANCS)

DEBIT	1987	1986
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	25 472 003 137,11	32 735 398 621,86
• Charges sur opérations de Trésorerie et opérations interbancaires	11 111 584 262,86	11 337 847 265,16
Etablissements de crédit et institutions financières	8 915 026 699,90	9 367 326 545,46
Emprunts contre effets publics ou privés	2 153 961 142,73	1 937 088 910,74
Commissions	42 596 420,23	33 431 808,96
• Charges sur opérations avec la clientèle	3 709 904 284,72	3 402 707 687,38
• Charges sur opérations crédit-bail	84 811 637,89	71 730 379,45
• Intérêts sur emprunts obligataires	928 804 405,95	754 455 908,90
• Autres charges d'exploitation bancaire	9 636 898 545,69	17 168 657 380,97
CHARGES DE PERSONNEL	1 587 833 941,43	1 497 549 330,70
IMPOTS ET TAXES	110 955 023,33	107 567 443,69
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	794 542 034,26	864 857 668,51
• Travaux, fournitures et services extérieurs	432 172 327,49	512 815 685,68
• Autres charges générales d'exploitation	362 369 706,77	352 041 982,83
DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS	213 213 177,24	178 564 111,07
EXCEDENT DES PROVISIONS D'EXPLOITATION CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES	4 120 832 660,83	2 662 922 828,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES	218 110 976,70	199 310 208,59
DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX COMPTES DE PROVISIONS HORS EXPLOITATION	48 912 631,82	42 639 325,18
PARTICIPATION DES SALARIES	39 020 546,00	34 165 255,00
IMPOT SUR LES SOCIETES	354 197 173,07	375 124 432,73
BENEFICE DE L'EXERCICE	410 122 557,43	346 047 210,29
TOTAL DU DEBIT	33 369 743 859,22	39 044 146 435,79

CREDIT	1987	1986
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	31 430 419 968,83	38 713 388 297,09
• Produits des opérations de Trésorerie et opérations interbancaires	8 218 693 588,43	7 524 852 888,09
Etablissements de crédit et institutions financières	6 758 493 364,34	6 388 790 119,50
Prêts contre effets publics ou privés	1 446 752 661,48	1 118 414 088,68
Commissions	13 447 562,61	17 648 679,91
• Produits des opérations avec la clientèle	7 834 626 572,88	8 758 693 314,43
Crédits à la clientèle	6 684 097 692,35	7 616 722 506,66
Comptes débiteurs de la clientèle	1 045 627 835,51	1 017 317 227,02
Commissions	104 901 045,02	124 653 580,75
• Produits des opérations de crédit-bail	107 419 290,89	90 089 402,95
• Produits des opérations diverses	12 499 310 886,99	19 999 971 798,57*
• Produits du Portefeuille-titres	2 770 369 629,64	2 339 780 893,05*
PRODUITS ACCESSOIRES	23 769 454,75	15 135 543,04
PRODUITS EXCEPTIONNELS	537 238 679,75	281 472 595,66
Incidence du changement de méthode au 1er janvier 1987 (avant incidence fiscale)	1 338 415 755,89	
REPRISES DE PROVISIONS HORS EXPLOITATION	39 900 000,00	34 150 000,00
TOTAL DU CREDIT	33 369 743 859,22	39 044 146 435,79

* Par rapport aux comptes publiés de 1986, un reclassement de FRF 1 622 627 484,76 a été effectué du poste "Produits du Portefeuille-Titres" vers le poste "Produits des opérations diverses"

HORS BILAN	
31.12.1987	31.12.1986
11 111 584 262,86	11 337 847 265,16
8 915 026 699,90	9 367 326 545,46
2 153 961 142,73	1 937 088 910,74
42 596 420,23	33 431 808,96
3 709 904 284,72	3 402 707 687,38
84 811 637,89	71 730 379,45
928 804 405,95	754 455 908,90
9 636 898 545,69	17 168 657 380,97
1 587 833 941,43	1 497 549 330,70
110 955 023,33	107 567 443,69
794 542 034,26	864 857 668,51
432 172 327,49	512 815 685,68
362 369 706,77	352 041 982,83
213 213 177,24	178 564 111,07
4 120 832 660,83	2 662 922 828,17
218 110 976,70	199 310 208,59
48 912 631,82	42 639 325,18
39 020 546,00	34 165 255,00
354 197 173,07	375 124 432,73
410 122 557,43	346 047 210,29

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1 - GENERALITES

Les comptes de la Banque Paribas ont été établis conformément aux dispositions du règlement comptable applicable aux Etablissements de crédit ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France.

La Directive Européenne du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels des Banques et autres Etablissements financiers n'a pas encore donné lieu à publication d'un texte réglementaire national définissant le contenu de l'annexe prévue par la Loi.

Dans ce contexte, conformément à une pratique qui se généralise en France et en s'inspirant de l'esprit du Règlement 85-12 du 27 novembre 1985 du Comité de la Réglementation Bancaire, des notes annexes qui complètent et commentent l'information donnée par le bilan et le compte de résultats sont toutefois présentées.

2 - CHANGEMENT DE PRINCIPES ET DE METHODES D'EVALUATION

Au 1er janvier 1987 trois changements de principes comptables et de méthodes d'évaluation ont été adoptés. Ces changements concernent la comptabilisation :

- des opérations d'échange de taux ou de monnaies (Swaps),
- des opérations sur titres de transaction,
- des titres de créances négociables sur les marchés.

Ils ont pour but, en évaluant à la valeur de marché ces instruments négociables, de donner de la réalité économique de ces opérations une meilleure représentation comptable et de permettre la traduction comptable en terme de résultat du risque qu'elles génèrent.

Pour des raisons techniques liées à la complexité des retraitements à mettre en oeuvre, il n'a pas été possible de quantifier l'effet de l'application de ces principes aux comptes annuels de l'exercice 1986 afin de les rendre comparables à ceux de l'exercice 1987. Les incidences de ces changements sur le bilan d'ouverture de l'exercice 1987, sur le bilan et le compte de résultats de l'exercice sont précisées dans les notes annexes (n° 1).

2.1 OPERATIONS D'ECHANGE DE TAUX OU DE MONNAIES

- En 1986, les opérations d'échange de taux ou de monnaies étaient assimilées, pour la comptabilisation des résultats, à des opérations de prêts et d'emprunts. Les montants perçus ou payés étaient traités comme des intérêts et pris en charges et en produits prorata temporis. Ils figuraient dans le poste "Produits et charges sur opérations diverses".
- Les résultats dégagés lors de la cession des obligations et bons ou au dénouement des contrats d'instruments financiers à terme acquis, à l'origine, en protection du risque de taux généré par ces opérations d'échange de taux, étaient étalés sur la durée des opérations. A la clôture de

l'exercice, il n'était procédé à aucune évaluation des obligations encore en Portefeuille, ni à aucune valorisation des contrats non dénoués.

- Depuis l'ouverture de l'exercice 1987, les opérations d'échange de taux d'intérêts ou de monnaies font l'objet de chaque arrêté comptable d'une évaluation à la valeur de marché par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie futurs. Le gain ou la perte provenant de cette réévaluation corrigée des flux de trésorerie de la période est enregistré en compte de résultats ("Produits ou charges sur opérations bancaires diverses").
- Les obligations, les bons et les contrats financiers à terme acquis en protection contre les risques de taux générés par ces opérations sont à la clôture de l'exercice évalués au prix de marché. Le solde global des différences résultant de variations de cours ainsi que les résultats latents sur les contrats financiers à terme non dénoués sont pris immédiatement en résultat de même que ceux dégagés lors des cessions de ces obligations ou au dénouement des contrats.
- Lorsque les opérations d'échange de taux ou de monnaies sont destinées à la protection contre les risques de taux d'opérations réalisées par la Banque sur le marché physique des capitaux, les montants perçus ou payés sont comptabilisés en compte de résultats prorata temporis.

2.2 TITRES DE TRANSACTION

Les opérations de transaction sur titres, recensées sous le poste "Opérations sur titres", regroupent l'ensemble des interventions sur des marchés liquides (actions ou obligations) effectuées dès l'origine avec l'intention de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle après une période courte de détention. Les obligations et les bons détenus au titre de la protection contre les risques de taux liés aux opérations d'échange de taux ou à des contrats d'instruments financiers à terme sont considérés comme des titres de transaction.

En 1986, les titres de transaction (actions et obligations) classés "en opérations sur titres" étaient comptabilisés de la même façon que les titres de placement.

Depuis l'ouverture de l'exercice 1987, les titres de transaction figurent au bilan pour leur prix de marché. A la clôture de l'exercice, les titres non vendus ou vendus à découvert sont évalués au prix de marché et le solde global des différences résultant de variations de cours est porté au poste "Produits sur opérations de titres". L'ensemble des produits (dividendes, solde net des résultats de cessions) de ces titres est également comptabilisé sous ce poste.

2.3 CREANCES NEGOCIABLES SUR LE MARCHE

Jusqu'en 1986, toutes les créances négociables étaient maintenues à leur prix d'achat. Depuis l'ouverture de l'exercice 1987, les titres de créances négociables, lorsqu'ils peuvent être assimilés à des titres de transaction - existence de marchés liquides, valorisation objective en fonction du taux de marché -, donnent lieu à réévaluation à la clôture de l'exercice. Les différences résultant des variations sont portées en résultat. Ce principe a été appliqué aux bons du Trésor français et aux bons d'institutions financières spécialisées négociables.

3 - CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

- Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à Paris à la clôture de l'exercice.
- Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en monnaies étrangères par la Métropole sont convertis en francs français au cours de fin de mois de cession ou d'achat de ces monnaies.
- Les comptes des Succursales à l'Etranger sont convertis en francs français en utilisant les taux de change en vigueur à Paris à la clôture de l'exercice.

4 - COMPTES DE BILAN

4.1 IMMOBILISATIONS

- Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale réalisée en 1978, et celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

L'écart de réévaluation, dégagé sur les éléments d'actif non amortissables lors des opérations de réévaluation de l'exercice 1978, est enregistré au passif sous le poste "Réserve de réévaluation" et constitue un élément de la situation nette.

En ce qui concerne les éléments d'actif amortissables, pour lesquels une "provision réglementée" avait été constituée, il est repris chaque année en compte de résultats le montant correspondant au surplus d'amortissement lié à la réévaluation.

- Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire (les immeubles sont amortis sur 30 ans, les installations, agencements, matériel et mobilier sur 10 ans, le matériel informatique sur 3 ans).
- Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits au bail (amortis dans l'année de la signature) et d'acquisitions de logiciels (amortis sur 12 mois prorata temporis).
- Les frais accessoires d'acquisition sur les ensembles immobiliers d'exploitation sont immobilisés et amortis linéairement sur une période de cinq ans prorata temporis.
- Les frais occasionnés par l'émission d'emprunts obligataires sont pris en charge intégralement dans l'exercice de l'émission. Les primes d'émission et de remboursement sont, quant à elles, enregistrées en résultat prorata temporis sur la durée de l'emprunt.

4.2 PORTEFEUILLE-TITRES

a) TITRES DE PLACEMENT

Les titres (actions et obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value et notamment les obligations non placées à l'issue des opérations d'émission, les titres de transaction reclassés à l'issue d'une durée de détention de six mois en opérations sur titres, les obligations qualifiées d'immobilisations financières, les parts de Sicav, sont considérés comme des titres de placement.

• Actions

Les actions sont enregistrées au prix d'acquisition, les frais d'acquisition des titres étant portés en charges.

Pour les comptes au 31 décembre, il est procédé, pour les actions cotées à Paris et à l'Etranger, à une estimation sur la base des cours moyens de décembre. Les actions non cotées sont retenues à leur dernière estimation connue.

Les moins-values latentes, calculées valeur par valeur, pouvant résulter de cette évaluation donnent lieu à une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les frais de cession sont imputés sur le résultat de cession.

• Obligations

Les obligations (comptabilisées hors coupon cou-ru) sont enregistrées au prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, les obligations françaises et étrangères cotées sont estimées sur la base du cours de fin d'année et les moins-values latentes sont provisionnées. Les obligations non cotées sont maintenues à leur valeur historique.

* Obligations ayant le caractère d'immobilisations financières

Il s'agit d'obligations pour lesquelles il a été pris un engagement de conservation jusqu'à l'échéance de remboursement et pour lesquelles il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectées.

A compter de l'arrêté des comptes au 31 décembre 1987, ces obligations doivent être identifiées comptablement au sein du Portefeuille-Titres de placement sous la rubrique "Titres qualifiés d'immobilisations financières".

Lorsque la valeur brute comptable de ces obligations est différente de la valeur de remboursement, l'écart ainsi constaté est amorti prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

A la clôture de l'exercice, la moins-value éventuelle constatée entre la valeur de remboursement (ou la valeur nette comptable lorsque celle-ci lui est inférieure) et la valeur d'inventaire de ces obligations n'est pas provisionnée.

Au terme de l'exercice 1987, aucune obligation n'a fait l'objet de la qualification d'"immobilisations financières" au sens de l'instruction de la Commission Bancaire 87.06.

* Obligations à coupon zéro

Les obligations à coupon zéro sont comptabilisées pour le prix d'achat ou le prix d'émission. La différence entre le prix d'achat ou d'émission et le prix de remboursement est enregistrée prorata temporis au compte de résultats par application du taux de rendement annuel sur le nombre de jours de la période. La contrepartie est enregistrée au compte de régularisation.

b) TITRES ACHETES OU VENDUS A REMERE

Les titres vendus à réméré ne figurent plus à l'actif du bilan. Toutefois, lorsque ces titres, dont la déposses-

sion est annulée lors du dénouement du réméré, présent au 31 décembre une moins-value latente par rapport à leur prix de revient, cette moins-value est provisionnée. Les coupons courus et les frais sont normalement rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.

Les titres achetés à réméré font l'objet d'un traitement symétrique.

c) TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, afin de déterminer les dépréciations éventuelles à constater, il est procédé à une évaluation des titres de participation et de filiales sur la base d'une valeur estimative tenant compte principalement de l'actif net de la société corrigé des plus ou moins-values latentes et de sa capacité bénéficiaire. Les titres de participation et de filiales sont évalués en fin d'exercice au plus bas prix de revient ou de cette valeur estimative.

5 - COMPTES DE RESULTATS

5.1 INTERETS ET COMMISSIONS

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultats prorata temporis. Les commissions sont en revanche enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de certaines commissions liées aux crédits à moyen et long terme à l'exportation et à l'escompte de papier commercial, assimilées à des intérêts. Les commissions de garantie sur émissions d'emprunts obligataires sur le marché français ou international sont enregistrées au compte de résultats dès clôture de l'émission.

5.2 RESULTATS SUR OPERATIONS DE CHANGE

a) Le résultat sur opérations de change traitées en Métropole est déterminé conformément aux règles du plan comptable bancaire :

- les gains et les pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à chaque fin de période et enregistrés en compte de résultats ;
- les contrats de change au comptant et à terme sont réévalués au cours du comptant de la fin d'exercice. Les reports ou déports constatés lors de la conclusion de contrats de change à terme sont pris en résultat prorata temporis.

b) Dans les Succursales à l'Etranger, le résultat des opérations de change est généralement déterminé par la méthode suivante : les contrats de change au comptant sont évalués au cours du comptant, les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme en vigueur à la clôture de l'exercice.

5.3 RESULTATS SUR CERTAINES CATEGORIES D'OPERATIONS

a) OPERATIONS SUR FUTURES DE TAUX, DE BONDS ET MATIF

A l'échéance des contrats, la comparaison entre le prix de souscription des contrats et la cotation de ceux-ci

dégage un résultat en gain ou en perte. Lorsque ces contrats sont de type spéculatif, le gain (ou la perte) réalisé est immédiatement pris en résultat.

Pour les contrats non dénoués, traités sur un marché organisé, le gain (ou la perte) résultant de l'évaluation de ces contrats est passé en résultat.

Pour les contrats non dénoués, non assimilables à des contrats traités sur un marché organisé, le gain (ou la perte) est passé en résultat lors du dénouement. Les moins-values latentes sont provisionnées.

Pour les contrats destinés à la couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux, le profit (ou la perte) réalisé est réparti prorata temporis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

b) OPERATIONS SUR FUTURES DE CHANGE

Les contrats de Futures de change sont enregistrés en compte de situation "Change terme" et font l'objet, en fin d'année, d'une réévaluation au cours coté sur le marché des Futures de change. Le gain (ou la perte) provenant de cette réévaluation est alors enregistré en compte de résultats.

c) OPERATIONS SUR OPTIONS DE TAUX OU DE CHANGE

Les primes sont enregistrées en compte d'attente lors de leur paiement ou de leur encaissement. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration de l'option, les primes sont alors passées immédiatement en résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives ou réparties prorata temporis sur la durée des opérations couvertes dans le cas de couvertures identifiées.

Pour les contrats non dénoués, lorsqu'il s'agit d'opérations traitées sur un marché organisé et d'opérations de gré à gré dont l'instrument sous-jacent est négocié sur un marché organisé ou qui peuvent s'assimiler à des opérations traitées sur un tel marché, il est procédé, à la clôture de l'exercice, à une réévaluation des primes ; l'écart est alors passé en résultat.

Les contrats de gré à gré, non assimilables à des opérations sur marchés organisés, voient leurs résultats enregistrés lors du dénouement de l'option. Les éventuelles moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont provisionnées.

d) OPERATIONS DE "FUTURES RATE AGREEMENT"

Les gains et les pertes constatés sur les contrats F.R.A. sont portés en résultat au moment du dénouement de l'opération.

e) AUTRES OPERATIONS A TERME SUR TAUX (CAP, FLOOR)

Les primes reçues ou payées sont étalées sur la durée des contrats.

5.4 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES (PARTICIPATION ET PLACEMENT)

Les revenus d'actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus d'obligations sont comptabilisés sur la base des intérêts courus à la date de clôture de l'exercice ou jusqu'à la date de cession de ces obligations.

5.5 DOTATIONS AUX COMPTES DE PROVISIONS

a) Les créances douteuses font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation destinée à couvrir la perte probable pouvant résulter de leur non-recouvrement total ou partiel (provisions affectées). De telles provisions sont portées en déduction des actifs correspondants.

Cependant, en Métropole, les provisions en francs couvrant des créances douteuses en devises restent au passif ainsi que le veut la réglementation. De même, les provisions destinées à couvrir les risques hors bilan individualisés figurent au passif. En outre, des provisions sont constituées au passif pour couvrir les risques latents que la Banque peut encourir (risques généraux et risques souverains).

b) Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits bancaires sont entièrement provisionnés lorsque à la clôture de l'exercice les échéances impayées remontent à plus de 90 jours.

5.6 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

a) PERSONNEL AYANT FAIT VALOIR SES DROITS A LA RETRAITE

Les pensions de retraite versées au Personnel ayant fait valoir ses droits sont prises en charge par la Caisse de Retraite de Paribas, à laquelle la Banque verse régulièrement des cotisations comptées en charges de chaque exercice.

En outre, la Banque a la charge de couvrir un déficit éventuel de la Caisse de Retraite. Sur la base de calculs prévisionnels effectués sur dix ans, il est précisé qu'aucune charge n'est prévisible à ce titre sur cette période pour la Banque.

Les compléments de retraite à verser aux salariés de la Banque ayant quitté l'entreprise selon les dispositions de la Convention Collective et des règlements de retraite de la Banque font, depuis 1983, l'objet d'une provision. A fin 1987, cette provision s'élève à 149,8 millions de francs et couvre l'intégralité de la valeur actualisée au taux de 9,5 % :

- des charges de versements d'annuités aux personnes ayant quitté la Banque au titre de l'Article 19 et des contrats de solidarité ;
- des charges de versements au titre des compléments de retraite au Personnel de Direction.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lors de leur versement.

b) PERSONNEL EN ACTIVITE

Il n'est pas constitué de provision au titre des droits à la retraite acquis par le Personnel en activité et non couverts par la Caisse de Retraite, ni au titre des indemnités de départ à lui verser. A titre indicatif, le montant actualisé au taux de 9,5 % des indemnités de départ à la retraite à verser jusqu'en l'An 2001 est estimé à 54,4 millions de francs. Le montant des droits à la retraite non couverts par la Caisse de Retraite peut être estimé à environ 10,9 millions de francs.

c) SUCCURSALES A L'ETRANGER

Dans les Succursales à l'Etranger et pour le Personnel recruté localement il est, selon les pays, procédé soit au versement d'une cotisation, comptée en charges de l'exercice, à une Caisse de Retraite locale, soit à la constitution d'une provision. Le montant des provisions ainsi constituées au 31 décembre 1987 s'élève à 9,9 millions de francs.

5.7 OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les immobilisations acquises dans le cadre d'opérations de crédit-bail sont inscrites à l'actif du bilan et sont amorties sur leur durée de vie probable. Les revenus qui en découlent sont enregistrés suivant les termes du contrat liant la Banque avec les clients bénéficiaires de ces opérations.

5.8 CHARGES FISCALES

a) IMPOTS ET TAXES

Dans ce poste sont provisionnées la taxe sur les frais généraux et la contribution exceptionnelle de solidarité à verser après la clôture, au titre de l'exercice de référence.

La taxe sur les encours est comptabilisée en charges de l'exercice du règlement.

b) AVOIRS FISCAUX ET CREDITS D'IMPOT

Les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice sont comptabilisés en augmentation de la charge d'impôt sur les sociétés et de la rubrique à laquelle le produit se rattache, ainsi :

- les avoirs fiscaux sur les dividendes ne bénéficiant pas du régime mère ou sur les coupons d'obligations sont inclus dans les revenus du Portefeuille ;
- les crédits d'impôt, attribués en vertu de certaines conventions au titre de prêts consentis à l'Etranger, sont portés dans les produits bancaires.

c) IMPOT SUR LES SOCIETES

Le poste "Impôt sur les sociétés"registre non seulement la charge courante couverte ou non par les crédits d'impôt comptabilisés en résultat, l'impôt éventuel sur les plus-values fiscales à long terme mais également la charge d'impôt différé. Celle-ci est appréciée implantation par implantation et ne donne lieu à constitution d'une provision que lorsqu'elle s'avère supérieure aux crédits d'impôt différé pouvant résulter de charges temporairement non déductibles.

d) CONGES PAYES

Ainsi que l'autorise la Loi de Finances pour 1987, la Banque a opté pour le maintien du régime antérieur : la provision correspondant au montant des droits acquis par les salariés au titre de la période du 1er juin 1987 au 31 décembre 1987 n'est donc pas déduite pour le calcul du bénéfice fiscal. Au 31 décembre 1987, le montant de cette provision représente, compte tenu des charges sociales et fiscales, environ 72,6 millions de francs.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 - INCIDENCES DES CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Ainsi qu'il a été précisé dans les "Principes comptables et méthodes d'évaluation", il n'a pas été possible de présenter un exercice 1986 "proforma"; certains reclassements de poste à poste signalés en pied de bilan et compte de résultats ont été cependant effectués de façon ne laisser apparaître que les seules différences liées aux changements de méthode adoptés à l'ouverture de l'exercice 1987.

1.2 Si ces nouvelles méthodes de comptabilisation avaient été appliquées au cours des exercices antérieurs, les capitaux propres se seraient trouvés augmentés au 1er janvier 1987 de 1.338,4 millions de francs (avant incidence fiscale de 602 millions de francs) sans qu'il soit possible, en pratique, d'affecter de montant de façon fiable à chaque exercice concerné. Cette somme a été portée en "Produits exceptionnels" sous l'intitulé "Incidence changement de méthode au 1er janvier 1987". Sur ces 1.338,4 millions de francs, le changement de méthode sur la comptabilisation des opérations d'échange de taux et de monnaie représenté 1.294,3 millions de francs, celui des opérations sur titres de transaction : 48,9 millions de francs et celui sur les titres de créances négociables : - 4,8 millions de francs.

1.3 INCIDENCES SUR LE BILAN

a) Présentation

Deux modifications de présentation ont été effectuées.

- Les coupons courus sur achat, attachés aux titres valorisés au prix du marché, ont été transférés du poste "Comptes de régularisation" au poste "Opérations sur titres" (au 31 décembre 1987, pour 121,6 millions de francs).
- Les variations de valeur des titres de transaction ou créances négociables valorisés au prix du marché sont portées en augmentation ou déduction des postes d'actifs concernés (voir b).

b) Impact sur l'exercice 1987

Pour l'essentiel, les effets sur le bilan sont les suivants :

* Opérations d'échange de taux et de monnaies

Les capitaux correspondant aux flux futurs des contrats n'étant pas enregistrés au bilan, l'impact du changement de méthode sur le bilan au 31 décembre 1987 se limite à :

- des mouvements en comptes de régularisation actif ou passif ayant pour contrepartie les comptes de résultats exceptionnels ou courants. De ce fait, l'actif du bilan se trouve augmenté de 1.384,9 millions de francs (dont 1.203,4 millions de francs au 1er janvier 1987);
- une augmentation de la valeur d'actif des bons et obligations liés aux opérations d'échange de taux et de monnaies à hauteur de 145,7 millions de francs (dont 90,9 millions de francs au 1er janvier 1987).

* Opérations sur titres de transaction

Par rapport à la méthode utilisée en 1986, la valorisation au prix du marché des titres de transaction (actions et obligations) se traduit par une diminution de l'actif de - 0,9 millions de francs (au 1er janvier 1987, il s'agissait d'une augmentation de 48,9 millions de francs).

* Titres de créances négociables

La variation de valeur enregistrée au bilan ressort à - 7,5 millions de francs (dont - 4,8 millions de francs au 1er janvier 1987).

Au total, l'application des nouvelles méthodes de comptabilisation s'est traduite par une augmentation du bilan de 1.522,2 millions de francs. Un bilan 1987, établi suivant les anciennes méthodes, aurait un total de 280,32 milliards de francs au lieu de 281,84 milliards de francs réalisés (contre 263,13 milliards de francs au 31 décembre 1986).

1.4 INCIDENCES SUR LE COMPTE DE RESULTATS

a) Présentation

Trois modifications de présentation ont été effectuées.

- Les montants d'intérêts courus sur opérations d'échange de taux et de monnaies étaient enregistrés en produits ou en charges ("Produits et charges sur opérations diverses").

- Dans la nouvelle méthode, ne figure en "Produits et charges sur opérations diverses" que le solde net de la réévaluation des flux de Trésorerie futurs et des flux de Trésorerie de la période.

- Alors que les provisions sur les titres de transaction figuraient, en 1986, dans l'Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises, les variations de valeur sont désormais enregistrées pour leur net en "Produits et charges sur opérations diverses" (de même que les revenus et plus ou moins-values réalisées -cf. reclassement effectué sur le compte de résultats-).

- Les flux de Trésorerie correspondant aux dépôts, prêts ou emprunts liés aux opérations d'échange de taux et de monnaies donnant lieu à réévaluation sont enregistrés non pas dans leur poste habituel mais avec les autres résultats sur ces opérations (en "Produits et charges sur opérations diverses").

b) Impact sur l'exercice 1987

Le tableau suivant fait apparaître l'incidence des changements de méthode sur le produit net bancaire de 1987.

(en millions de francs)	I	II	III	III - II
	1986	1987 Ancienne méthode	1987 Nouvelle méthode	Ecart
PRODUITS BANCAIRES				
- Opérations de Trésorerie	7 524,8	8 266,0	8 218,7	- 47,3
- Opérations avec la clientèle et crédit-bail	8 848,8	7 942,0	7 942,0	-
- Opérations diverses	2 000,0	33 178,3	12 499,3	- 20 679,0
- Portefeuille-Titres	2 339,8	2 770,4	2 770,4	-
	38 713,4	52 156,7	31 430,4	- 20 726,3
CHARGES BANCAIRES				
- Opérations de Trésorerie	11 337,8	11 710,3	11 111,6	- 598,7
- Opérations avec la clientèle et crédit bail	3 474,4	3 794,7	3 794,7	-
- Intérêts sur emprunts obligataires	754,5	964,4	928,8	- 35,6
- Autres charges d'exploitation	17 168,7	30 055,4	9 636,9	- 20 418,5
	32 735,4	46 524,8	25 472,0	- 21 052,8
PRODUIT NET BANCAIRE	5 978,0	5 631,9	5 958,4	+ 326,5
Dotation aux provisions sur titres de transaction				
	- 126,9	- 221,5	-	+ 221,5
	5 851,1	5 410,4	5 958,4	+ 548,0

2 - ECHANGES DE TITRES ET APPORTS PARTIELS D'ACTIFS

A la fin de l'exercice 1987, diverses opérations d'échange de titres ont permis à la Banque Paribas d'acquies la propriété d'environ 25 % d'actions de la Société Nouvelle Paribas International "S.N.P.I." (Société qui détient, après apports, les participations dans les principales Filiales bancaires du Groupe exerçant leur activité hors de France). Paribas International et Paribas Europe ont par la suite apporté les 75 % d'actions S.N.P.I. qu'elles détenaient complétant ainsi la participation de la Banque Paribas.

En rémunération de ces apports évalués à 3,073 milliards de francs, le capital a été augmenté de 0,893 milliards de francs et a été créée une prime d'apport de 2,180 milliards de francs sur laquelle il a été décidé de prélever 89,25 millions de francs pour porter la réserve légale à son plein.

3 - CREDITS (EN MILLIARDS DE FRANCS)

3.1 La répartition des "Crédits à la clientèle et comptes débiteurs" (en francs et en devises) est la suivante :

	1987	1986	%
a) METROPOLE			
Crédits en francs	31,13	37,48	- 16,9
Crédits en devises	20,62	18,02	+ 14,4
	51,75	55,50	- 6,8
b) SUCCURSALES A L'ETRANGER			
	30,03	37,55	- 20,0
	81,78	93,05	- 12,1

3.2 La répartition par durée initiale :

	1987	1986	%
Court terme	25,00	33,30	- 24,9
Moyen terme	29,27	29,39	- 0,4
Long terme	17,51	16,50	+ 6,1
Comptes débiteurs	10,00	13,86	- 27,8
	81,78	93,05	- 12,1

3.3 La décomposition par origine géographique des débiteurs (ou, le cas échéant, celle de l'organisme garantissant l'engagement) fait apparaître la répartition des risques suivante au 31 décembre 1987 (en %) :

	1987	1986
• France	45,9	42,2
• Europe de l'Ouest (hors France)	18,7	19,2
• Europe de l'Est	0,7	0,3
• Amérique du Nord	11,0	11,8
• Amérique Centrale et du Sud	9,2	12,0
dont : Mexique	2,1	2,6
Brésil	2,9	3,9
Vénézuéla	2,3	1,5
Argentine	0,1	0,2
• Afrique	3,3	3,5
• Moyen-Orient	2,8	3,0
• Asie	8,3	7,1
• Océanie	0,1	0,9
	100,0	100,0

4 - OPERATIONS SUR TITRES (EN MILLIARDS DE FRANCS)

La ventilation des opérations sur titres (actif) est la suivante

	1987	1986	%
• Opérations marchés primaire et secondaire	12,54	11,29 (12,16)*	+ 11,1
• Autres opérations	1,02	2,20	n.s.
	13,56	13,49 (14,36)*	+ 0,5

* Chiffres publiés antérieurement

Les titres acquis sur le marché secondaire présentaient, au 31 décembre 1986, une moins-value latente non compensée par des gains latents sur instruments de couverture de 0,13 milliard de francs. Cette moins-value a été provisionnée.

Au 31 décembre 1987, la valorisation du Portefeuille de titres de transaction au cours de marché a dégagé une moins-value nette de 0,24 milliard de francs.

5 - PORTEFEUILLE-TITRES (EN MILLIARDS DE FRANCS)

5.1 TITRES DE PLACEMENT

De façon à tenir compte du changement de méthode intervenu en 1987 (voir ci-dessus point 2) et à rendre plus aisées les comparaisons entre 1986 et 1987, des reclassements ont été opérés entre le poste "Titres de placement" et le poste "Opérations sur titres".

	1987	1986	Différence
a) METROPOLE			
Titres en francs	11,51	4,85 (3,79)*	+ 6,66
Titres en devises	5,37	5,35 (5,54)*	+ 0,02
	16,88	10,20 (9,33)*	+ 6,68
b) SUCCURSALES A L'ETRANGER			
	11,35	7,63	+ 3,72
	28,23	17,83 (16,96)*	+ 10,40

* Chiffres publiés antérieurement

Au 31 décembre 1987, il n'a pas été individualisé de Portefeuille qualifié "d'immobilisations financières". Les modalités de provisionnement du Portefeuille de titres de placement ont été indiquées dans les notes sur les principes comptables (voir para. 4.2 a).

Le montant des provisions sur le Portefeuille de titres de placement s'élevait, au 31 décembre 1987, à 0,41 milliard de francs contre 0,14 milliard de francs au 31 décembre 1986.

5.2 TITRES DE PARTICIPATION

	1987	1986	Différence
a) METROPOLE			
	5,21	2,29	+ 2,92
b) SUCCURSALES A L'ETRANGER			
	0,11	0,07	+ 0,04
	5,32	2,36	+ 2,96

L'évolution du Portefeuille-Titres de participation pour la Métropole s'analyse de la façon suivante :

• Entrées	4,64
• Sorties	1,16
• Dotation nette aux provisions et écarts de change	0,57

Les mouvements ci-dessus traduisent les opérations d'apports partiels d'actifs intervenues fin 1987 à hauteur de 3,61 milliards de francs pour les entrées et 0,53 milliard de francs pour les sorties ainsi que les échanges de titres réalisés en cours d'année sur les titres B.P.C.M. et Quilter Goodison lors de la création de Paribas U.K. (entrées 0,37 milliard de francs).

6 - PRETS PARTICIPATIFS ET SUBORDONNES (EN MILLIARDS DE FRANCS)

	1987	1986	Différence
Prêts participatifs ou subordonnés en francs			
	0,27	0,43	- 0,16
Prêts participatifs ou subordonnés en devises			
	0,32	0,34	- 0,02
	0,59	0,77	- 0,18

La diminution nette de 0,18 milliard de francs des prêts participatifs ou subordonnés en francs ou en devises s'explique essentiellement par la fermeture de notre Filiale en Suède et par la cession de notre participation dans Neiman.

Pour les prêts participatifs ou subordonnés en francs, la variation s'explique de la façon suivante :

Prêts nouveaux	0,01
Remboursements	- 0,11
Dotation nette aux provisions	- 0,06

7 - IMMOBILISATIONS HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL (EN MILLIARDS DE FRANCS)

	1987	1986
Valeur brute	2,67	2,25
Amortissements	- 0,95	- 0,73
Valeur nette	1,72	1,52
Dont :		
a) METROPOLE	1,07	1,08
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1,05)	(1,05)
Frais d'établissement	(0,02)	(0,03)
b) SUCCURSALES A L'ETRANGER	0,65	0,44

8 - RESSOURCES CLIENTELE (EN MILLIARDS DE FRANCS)

La décomposition des ressources clientèle est la suivante :

	1987	1986	%
a) METROPOLE			
A vue	9,77	11,02	- 11,3
A terme et divers	9,42	9,06	+ 4,0
Bons de caisse et certificats de dépôt	5,47	2,51	n.s.
	24,66	22,59	+ 9,2
b) SUCCURSALES A L'ETRANGER			
A vue	0,69	1,67	- 58,7
A terme et divers	23,60	24,77	- 4,7
Bons de caisse et certificats de dépôt	8,00	10,72	- 25,4
	32,29	37,16	- 13,1
Total	56,95	59,75	- 4,7
Dont : Francs	19,25	17,08	+ 12,7
Devises	37,70	42,67	- 11,7

9 - PROVISIONS (EN MILLIARDS DE FRANCS)

9.1 Les provisions figurant au passif sous le poste "Comptes de régularisation, provisions et divers" s'élèvent à 5,75 milliards de francs contre 4,03 milliards de francs à fin 1986. Leur répartition par poste comptable est la suivante :

	1987	1986
Provisions pour pertes et charges	4,80	2,42
Provisions spéciales constituées en franchise d'impôt	0,13	0,15
Provisions ayant supporté l'impôt	0,82	1,46
	5,75	4,03

A noter qu'au 31 décembre 1987, figure dans les provisions de passif une provision d'environ 62 millions de francs constituée pour couvrir la dépréciation globale des dotations des Succursales à l'Étranger.

9.2 Le stock des provisions au 31 décembre 1987 représente 11,2 milliards de francs dont 5,4 milliards de francs déduits de l'actif.

Il n'existe pas de provisions affectées à des risques sectoriels et les provisions pour risques généraux (4.569,5 millions de francs) couvrent en majeure partie (environ 93,3 %) des risques souverains.

9.3 Variation des provisions

	1986	Dotations	Reprises	Différence de change transferts	1987
Provisions pour pertes et charges	2,42	+ 1,97	- 0,24	+ 0,65	4,80
Provisions spéciales constituées en franchise d'impôt	0,15	+ 0,01	- 0,03	-	0,13
Provisions ayant supporté l'impôt	1,46	+ 0,44	- 0,37	- 0,71	0,82
	4,03	+ 2,42	- 0,64	- 0,06	5,75
Provisions déduites de l'actif	4,82	+ 2,48	- 1,31	- 0,54	5,45
Dont provisions titres	(0,40)	(+ 0,88)	(- 0,08)	(- 0,12)	(1,08)
	8,85	+ 4,90*	- 1,95**	- 0,60	11,20

* Dont 0,05 de dotations aux provisions hors exploitation.
** Dont 0,04 de reprises sur provisions hors exploitation.

10 - OBLIGATIONS ET EMPRUNTS A TERME INDETERMINE (EN MILLIARDS DE FRANCS)

10.1 La ventilation du poste "Obligations" est la suivante

	1987	1986
Emprunts en francs	5,67	5,70
Emprunts en devises	2,47	3,05
	8,14	8,75
Dont :		
Taux fixes	3,16	3,67
Taux variables ou flottants	4,98	5,08

La diminution des emprunts en devises résulte essentiellement de l'échéancier des tombées prévues pour 1987.

10.2 A fin 1987, l'échéancier des dettes sur emprunts obligataires est le suivant :

a) FRANCS (en millions)	
. 1988	481,0
. 1989	666,8
. 1990	1 434,4
. 1991	940,0
. 1992	44,0

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

a) FRANCS (en millions)

. 1993	48,4
. 1994	53,2
. 1995	-
. 1996	2 000,0
	5 667,8

b) DEUISES (en millions)

. 1989 - USD	94
. 1994 - XEU	140
. 1996 - CHF	110
. 1996 - USD	100

10.3 Le montant des emprunts à terme indéterminé ou subordonnés est de 1,68 milliard de francs contre 2,58 milliards de francs à fin 1986. La différence représente la variation de change du dollar entre les deux dates d'arrêt et les rachats ou remboursements partiels de l'exercice (85 millions de dollars). A noter qu'après remboursement partiel de l'émission de 200 millions de dollars effectuée en 1984 et l'émission d'un emprunt subordonné à terme indéterminé de 400 millions de dollars en juin 1986, 87 % de la dette à durée indéterminée sont subordonnés.

11 - ECART DE REEVALUATION

11.1 RESERVE REGLEMENTEE (EN MILLIONS DE FRANCS)

Montant initial (31 décembre 1978)	182,2
Incorporation au capital (26 juin 1980)	(125,0)
Reprises sur cessions de titres	(5,1)
Reprises sur cessions d'immobilisation réévaluée	(2,6)*
Montant au 31 décembre 1987	49,5

* dont en 1987 : 1,9 million de francs

11.2 PROVISION REGLEMENTEE (EN MILLIONS DE FRANCS)

Montant initial (31 décembre 1978)	19,5
Reprises 1979-1987 (voir principes comptables para. 3.1 a) (9,8)*	
Montant au 31 décembre 1987	9,7

* Dont 0,7 million de francs sur cession, en 1987, d'immobilisation réévaluée.

12 - CAPITAL, RESERVES, REPORT A NOUVEAU (EN MILLIARDS DE FRANCS)

	1987	1986	Différence
Capital	2,223	1,330	+ 0,893
Reserves	3,907	1,716	+ 2,191
Report à nouveau	0,313	0,239	+ 0,074

Les variations résultent, à la fois, de l'augmentation de capital par apport partiel d'actifs intervenue fin 1987 (capital : 0,893 milliard de francs, réserves : 2,180 milliards de francs) et de l'affectation des résultats de l'exercice 1986 (réserves : 0,011 milliard de francs, report à nouveau : 0,074 milliard de francs).

13 - EXCEDENT DES PROVISIONS D'EXPLOITATION CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES (EN MILLIARDS DE FRANCS)

13.1 Sous ce poste, figurent les dotations et les reprises de provisions au bilan (actif, passif), les reprises sur créances amorties et les abandons de créances couverts ou non par des provisions.

13.2 L'excédent net des provisions d'exploitation figurant au compte de résultats se décompose ainsi :

	1987	1986
Dotations	4,85	3,54
Reprises	(1,91)	(1,56)
Solde des abandons et reprises sur créances	1,18	0,69
Excédent net	4,12	2,67

L'excédent net se répartit comme suit :

- provisions passif	2,13	0,99
- provisions actif	1,99	1,68

13.3 Les provisions générales (risques généraux non individualisés et souverains) qui représentaient 2 885 millions de francs au 31 décembre 1986 se sont accrues de 1 684,5 millions de francs en 1987 contre 808 millions de francs en 1986.

L'accroissement de la part consacrée aux risques pays (93,3 % en 1987, 75 % en 1986) a été de 2 077,9 millions de francs en 1987 contre 615 millions de francs en 1986.

14 - DOTATION DE L'EXERCICE AUX COMPTES DE PROVISIONS HORS EXPLOITATION ET REPRISES DE PROVISIONS HORS EXPLOITATION (EN MILLIONS DE FRANCS)

	1987	1986
Dotations	48,9	42,6
Reprises	39,9	34,2

Le poste "Dotations" comprend la constitution de la provision pour investissement au titre de l'exercice en cours et la dotation à la réserve spéciale de participation correspondant à la participation des salariés à verser au cours de l'exercice suivant. Le poste "Reprises" enregistre la reprise de la dotation à la réserve spéciale de participation constituée dans l'exercice précédent.

15 - IMPOT SUR LES SOCIETES (EN MILLIONS DE FRANCS)

15.1 La ventilation du poste est la suivante :

	1987	1986
Charge d'impôt courant	361,99	352,32
Reprise ou dotation nette d'impôt différé	- 7,79	22,89
	354,20	375,12

15.2 La reprise nette d'impôt différé (voir principes comptables para. 5.8 c) correspond principalement en 1987 à une reprise de 34,33 millions de francs intervenue sur la charge d'impôt différé née des opérations de leasing réalisées par la Succursale de Londres.

La charge d'impôt différé comprend, en outre, des provisions sur résultats fiscaux fiscaux à venir (GIE essentiellement) ainsi que la charge brute d'impôt différé résultant des coupons courus sur obligations non échus au 31 décembre 1987.

16 - IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la Banque Paribas sont consolidés par la Compagnie Financière de Paribas.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

AU 31 DECEMBRE 1987

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Valeur d'inventaire	(EN MILLIERS DE FRANCS)	Valeur d'inventaire
OBLIGATIONS			
Aérospatiale TAM 84-92	16.788	C.F.F. AVRIL 8,50 % 87-00	4.601
Aérospatiale TMO 83-91	18.195	C.F.F. JANVIER 12,10 % 85-00	18.167
Aérospatiale TMO 84-93	12.750	C.F.F. FONC. OCTOBRE 14,20 % 83-93	38.753
Air France	4.105	C.F.F. FONC. 10,875 % 83-91	1.159
Autoroutes 9,50 % 83-93	190.622	C.F.F. FONC. 11,30 % 75-93	1.149
Autoroutes 13,80 % 84-94	32.887	C.F.F. FONC. 14,00 % 80-95	15.850
Autoroutes 15,10 % 81-91	11.200	C.F.F. FONC. 16,40 % 82-00	27.364
Autoroutes 15,25 % 81-96	28.320	C.F.F. FONC. JANVIER 10,30 % 86-01	355
Autoroutes 6,00 % TRE 87-99	11.627	C.F.F. FONC. JANVIER 13,70 % 84-96	50.499
Autoroutes FEVRIER 15,20 % 83-93	40.488	C.F.F. NOVEMBRE 10,70 % 85-00	2.887
Autoroutes MAI 15,50 % 82-92	139.338	C.F.F. MARS 9,40 % 86-99	92.209
Autoroutes MARS 8,50 % 87-02	42.543	C.F.F. MAI TME 87-99	69.568
Autoroutes MARS 16,90 % 82-94	19.545	C.F.F. FONC. 15,00 % 83-95	51.777
Banque Indosuez TMM 82-90	5.493	C.F.F. FONC. 17,50 % 87-01	199
Banque La Hémin TMM 81-89	6.580	C.G.I.B. 8,50 % 86-96	400.000
Banque La Hémin TMM 82-90	12.550	C.G.I.B. CV 8,00 % 86-94	137.226
Banque Paribas TR B TMO 86-96	7.432	Charbonnages TMO 84-96	1.931
Béghin Say MAI TMM 82-90	103.801	Charbonnages 13,70 % 84-94	15.540
B.E.I. 13,70 % 84-94	7.800	Charbonnages FEVRIER 15,10 % 83-93	35.023
B.E.I. 14,80 % 83-93	13.246	C.I.C. AVRIL TMO 82-92	10.234
B.E.I. FEVRIER 8,50 % 87-99	51.326	C.I.C. OCTOBRE TMO 82-90	3.843
B.E.I. SEPTEMBRE 7,20 % 86-96	24.156	C.I.C. EMP. GR 16,50 % 82-92	2.292
B.F.C.E. TME 87-97	288	C.I.C. Cie Financ. Immo. TMO 85-95	18.083
B.F.C.E. AOUT 14,30 % 83-93	2.164	C.N.C.A. FEVRIER TMO 82-92	14.354
B.F.C.E. A BON ECH. 8,50 % 87-99	2.300	C.N.C.A. MARS TMO 81-91	11.368
B.F.C.E. OPT ECH. TMO 86-96	48.203	C.N.E. 13,70 % 84-91	73.727
B.I.R.D. JUILLET 10,90 % 85-97	17.403	C.N.E. 11,50 % 85-92	61.374
B.I.R.D. 10,00 % 87-98	7.702	C.N.E. 14,70 % 83-90	65.194
B.N.P. MAI TMO 81-89	24.049	C.N.E. 15,30 % 83-90	132.629
B.N.P. NOVEMBRE TMO 81-89	11.290	C.N.E. 16,50 % 82-89	97.938
B.R.E.D. TMO 87-97	56.744	C.N.E. JUILLET TMO 86-96	439.437
B.R.E.D. 14,70 % 83-91	4.846	C.N.E. OCTOBRE TMO 84-94	16.567
B.U.E. SEPTEMBRE TMO 82-90	10.692	C.N.T. 8,25 % 77-89	4.399
C.A.E.C.L. TRE 87-99	39.111	C.N.T. 11,875 % 84-93	160.200
C.A.E.C.L. 8,90 % 87-00	67.647	C.N.T. 13,50 % 84-93	213.440
C.A.E.C.L. JANVIER 12,20 % 85-97	83.535	C.N.T. 13,70 % 84-92	15.985
C.A.E.C.L. DECEMBRE 14,00 % 83-94	41.460	C.N.T. 15,60 % 83-95	16.452
C.A.E.C.L. JUILLET 10,00 % 80-90	17.152	C.N.T. AOUT 14,50 % 83-93	19.484
C.A.E.C.L. MAI 11,80 % 85-97	72.520	C.N.T. JUILLET (A) TMO 86-96	148.895
C.A.E.C.L. MARS 9,90 % 86-98	23.808	C.N.T. JUILLET (B) TMO 86-96	33.413
C.A.E.C.L. SEPTEMBRE 7,30 % 86-20	48.782	C.N.T. SEPTEMBRE TMO 84-95	8.021
C.A.E.C.L. (TR 2) JANVIER 11,30 % 86-95	78.030	Cocofi TAM 86-95	100.000
C.A.E.C.L. (74 A et B) 11,30 % 84-94	3.557	Cofidis TMO 84-92	44.970
C.A.E.C.L. REG F AVRIL 11,50 % 85-95	149.453	Cofiren Renault 12,00 % 85-93	11.097
C.A.E.C.L. REG F JANVIER 13,50 % 84-94	70.217	Colas 11,80 % 84-94	1.848
C.A.E.C.L. REG F OCTOBRE 13,40 % 84-94	91.285	Commun URB 16,60 % 82-94	8.520
C.A.E.C.L. REG F OCTOBRE 14,00 % 83-93	21.140	Compagnie Bancaire 13,00 % 84-91	83.225
C.A.E.C.L. REG F JUILLET 13,40 % 84-91	38.192	Compagnie Bancaire 14,10 % 84-94	31.618
C.A.E.C.L. TRA 87-98	63.794	Crédipar TRA 84-92	219
C.A.E.C.L. TRE 87-99	12.439	Crédit du Nord TMO 86-94	77.889
Caisse Refin. Hyp. 7,00 % 86-98	25.593	Crédit du Nord TMO 82-92	25.392
Caisse Refin. Hyp. 10,90 % 85-97	292.999	Crédit du Nord DECEMBRE TMO 81-90	3.983
Caisse Refin. Hyp. TME 87-98	64.145	Crédit du Nord OCTOBRE TMO 82-90	23.694
C.C.C.C. NOVEMBRE TMO 84-94	8.349	Crédit National 7,90 % 86-98	22.713
C.C.C.C. JUIN 15,50 % 82-94	11.240	Crédit Lyonnais Imm. AOUT TMO 82-90	14.130
C.C.C.C. SEPTEMBRE 11,00 % 85-95	106	Crédit Lyonnais Imm. 80-88	43.456
C.C.C.E. 15,875 % 82-92	2.483	Crédit Lyonnais OCTOBRE TMO 81-89	7.649
C.C.C.E. 16,70 % 82-00	8.000	Crédit Lyonnais NOVEMBRE TMO 82-90	12.771
C.C.C.E. FEVRIER 13,70 % 84-04	22.420	Crédit Mutuel 14,00 % 84-92	1.590
C.C.C.E. MAI 15,00 % 83-01	16.450	Crédit Mutuel OCTOBRE TMO 85-93	1.966
C.C.C.M. OCTOBRE 10,10 % 87-99	433	Crédit National Obso. TMO 86-96	14.515
C.C.F. JANVIER TMO 82-90	5.595	Crédit National TMO 83-93	13.935
C.D.E. 14,80 % 83-91	9.970	Crédit National TXV 85-95	20.910
C.D.E. TMO 81-89	41.659	Crédit National SEPTEMBRE TMO 82-92	4.032
C.E.P.M.E. 14,20 % 83-01	9.950	Crédit National 10,80 % 85-98	1.932
C.E.P.M.E. 16,90 % 82-92	640	Crédit National 13,30 % 83-93	82.727
C.E.P.M.E. 17,40 % 81-93	3.885	Crédit National 13,30 % 84-97	4.143
C.E.P.M.E. MARS TMO 85-95	12.568	Crédit National 14,60 % 83-93	5.811
C.E.P.M.E. JUILLET 15,30 % 82-94	6.720	Crédit National 14,80 % 83-95	13.303
C.E.P.M.E. (A BONS) 10,00 % 86-96	48.330	Crédit National 16,40 % 82-94	30.000
C.E.P.M.E. OCTOBRE 13,00 % 84-96	27.180	Crédit National 16,90 % 82-94	19.770
C.E.P.M.E. NOVEMBRE (A BONS) 11,30 % 85-97	10.431	Crédit National 17,40 % 81-93	23.430
C.E.P.M.E. 10,00 % 86-96	4.861	Crédit Naval 16,80 % 82-92	1.613
C.E.P.M.E. 10,00 % 87-96	2.891	C.R.E.G. JANVIER TMO 82-90	12.463
C.F.D.I. FEVRIER 11,80 % 85-97	101.057	Dépt. Emp. Gro. JUIN 15,20 % 83-95	7.980
C.F.F. 11,75 % 83-91	405.840	E.D.F. 14,375 % 82-89	2.264
C.F.F. 12,75 % 84-91	28.812	E.D.F. 14,90 % 83-95	23.300
C.F.F. 13,10 % 84-99	43.712	E.D.F. 15,00 % 83-01	25.865
C.F.F. 14,30 % 83-01	24.626	E.D.F. 16,30 % 82-92	63.733
C.F.F. FEVRIER 14,60 % 81-95	2.156	E.D.F. 16,50 % 82-20	149.160
		E.D.F. OCTOBRE TRA 83-93	20.000
		E.D.F. OCTOBRE 14,20 % 83-93	76.535
		E.D.F. NOVEMBRE 10,20 % 75-90	109.900
		E.D.F. JANVIER TMO 86-96	100.330

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Valeur d'inventaire	(EN MILLIERS DE FRANCS)	Valeur d'inventaire
E.D.F. OCTOBRE TMO 86-96	32.857	S.N.C.F. A BON ECH. 8,80 % 87-00	884
E.D.F. MARS 16,90 % 82-00	149.498	S.N.E.C.M.A. TRO 82-92	14.940
E.D.F. JUIN 8,00 % 86-01	27.877	Société Générale OCTOBRE TMO 83-91	66.547
Emprunt d'Etat 11,60 % 84-96	135.278	Société Générale SOGENAL AOUT TMO 82-90	29.518
Emprunt d'Etat 13,40 % 83-93	70.365	Sovac Créd. Mob. TRO 84-93	222
Emprunt d'Etat 13,70 % 83-93	33.470		
Eurodif 16,70 % 82-92	23.985		
Ficofrance 12,40 % 85-95	224		
Ficofrance AVRIL 86 TMO 86-96	162.456		
Fidif moins TMO DECEMBRE 86-94	12.395		
Fidif TMO plus DECEMBRE 86-94	14.980		
Financia TMO 83-91	51.659		
Finemep 13,90 % 84-96	22.873		
Finemep 14,40 % 83-95	1.445		
Finemep JANVIER 12,30 % 85-99	333		
Finextel NOVEMBRE TMO 81-89	17.443		
Floral 8,50 % 87-99	1.644		
Fonds Int. Sidér. TMO 84-93	50.680		
Fonds SP GRD IR 7,80 % 86-98	19.401		
Fonds SP GRD TRA 16,40 % 82-90	14.421		
France (Ile-de-) 14,60 % 80-92	36.175		
France (Ile-de-) JUILLET 12,00 % 85-97	6.980		
France (Ville) 16,00 % 82-94	260		
France H.L.M. 8,40 % 87-02	48.951		
France H.L.M. MAI 15,30 % 83-95	212.957		
Francetel 16,70 % 82-94	1.911		
Francetel NOVEMBRE TMO 84-94	1.395		
G.D.F. 16,80 % 82-20	62.438		
G.I.A.C. NOVEMBRE TAM 87-97	20.000		
G.I.B.T.P. JUIN TMO 83-91	500		
G.I.T.T. TAM 87-96	147.750		
G.I.T.T. TAM 87-97	10.000		
G.I.T.T. TAM 87-98	100.000		
G.I.T.T. TAM 87-99	100.000		
G.I.T.T. DECEMBRE TMO 86-99	18.273		
G.O.B.T.P. DECEMBRE TMO 81-91	24.639		
Groupe Maison F TRA 83-91	8.274		
Locabail OCTOBRE TMO 83-91	21.135		
Loire-Atlantique 14,60 % 83-95	450		
Michelin MARS TMO 82-92	34.022		
O.A.T. Trésor 9,70 % 86-97	24.646		
O.A.T. Trésor 9,80 % 86-96	51.748		
O.A.T. Trésor SEPTEMBRE TRA 85-98	2.888		
O.A.T. Trésor SEPTEMBRE 9,90 % 85-94	39.294		
O.A.T. Trésor DECEMBRE 9,90 % 85-97	9.824		
O.P.B. Paribas TX PROG. DECEMBRE 83 CV	798		
Paris (Ville de) TMO 85-95	94.099		
Paris (Ville de) TMO 84-94	4.834		
Paris (Ville de) 16,60 % 82-92	11.745		
Péchiney JUIN TMO 81-89	5.162		
Péchiney FEVRIER TMO 82-92	170.288		
Peugeot TMO 82-92	8.505		
Peugeot TMO 84-94	9.672		
Provence Alpes 14,10 % 84-96	166		
P.T.T. 11,20 % 85-95	20.738		
P.T.T. AVRIL 10,50 % 75-90	24.325		
P.T.T. MAI 13,70 % 84-94	31.003		
P.T.T. NOVEMBRE 16,20 % 82-92	7.768		
Raffinage et Dist. TMO 85-95	193.800		
R.A.T.P. FEVRIER 9,80 % 86-98	17.266		
Rémy Martin TMO 86-98	19.161		
Rhône (Nat. du) 16,90 % 82-99	10.000		
Rhône-Poulenc AVRIL TMO 82-92	9.109		
R.I.V.P. 8,90 % 86-01	43.714		
Saint-Gobain 11,30 % 77-92	3.412		
Salon-de-Provence 9,95 % 3-79	1.875		
Sapar MAI TMO 81-91	39.666		
Sapar MARS TMO 84-94	102.546		
Sapar AOUT TMO 82-92	21.643		
Sapar MAI TMO 83-93	34.792		
Sicofram JUIN TMO 83-91	5.025		
Sliminco AVRIL TMO 85-95	140.132		
Sliminco JANVIER 11,00 % 86-01	403		
S.N.C.F. 8,80 % 87-00	573		
S.N.C.F. 15,00 % 83-95	16.865		
S.N.C.F. 16,60 % 82-94	865		
S.N.C.F. FEVRIER 15,50 % 82-94	7.711		
S.N.C.F. MAI 13,80 % 84-96	30.755		
S.N.C.F. NOVEMBRE TMO 84-95	50.980		
S.N.C.F. NOVEMBRE 11,80 % 84-99	11.150		
S.N.C.F. NOVEMBRE 1			

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(ARTICLES 133, 135 et 148 DU DECRET SUR LES SOCIETES COMMERCIALES)

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
Finemep	10.000	10,00	898
Sicav Obli. Convertibles	4.390	—	549
Sicav Sicobli	44	—	535
F.C.P. Technologies Financière	5	—	503
Sicav Epargne Revenu	1.980	—	483
Gimer	3.000	3,80	300
Sicav G.M.F. Obligations	25	—	250
Antin Gérance	2.031	20,36	203
C.G.E. Développement	1.960	3,92	196
Bas-Rhône Languedoc (Ameng T)	2.122	0,88	189
Gémofim	1.852	12,35	185
Burofi	1.800	36,00	180
Génerco	1.247	4,52	125
Noficom (Europe Garage)	1.200	20,00	120
Antin Gestion	1.175	47,00	118
Gifatel	1.100	22,00	110
Etudes Energétiques (lib. 60 %)	400	10,00	60
Etudes Energétiques (montant à libérer)	—	—	40

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
HOLDINGS INDUSTRIELS			
Veninter	138.006	33,25	10.373
Paribas Asset Management SA	97.500	97,50	9.750
Avelec (montant à libérer)	—	—	5.998
Avelec (lib. 25 %)	79.968	7,76	3.998
Canadian Pacifique LTEE	19.600	0,01	1.665
Lorraine Créativité (lib. 50 %)	3.900	0,54	195
Lorraine Créativité (montant à libérer)	—	—	195

ASSURANCES			
(EN MILLIERS DE FRANCS)	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
Auria Vie B jouissance 01.07.87	15.642	7,82	1.564
Cardif SA	195	0,02	181
Auria Vie SA	198	0,10	20

AUTRES TITRES DE PLACEMENT ET DE PARTICIPATION			
(EN MILLIERS DE FRANCS)	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
L.V.M.H. CV 5,25 % 86-95	39.233	—	202.683
SEMA METRA	203.520	10,12	21.763
Cita Cie Invest. Tech.	174.999	17,50	17.500
Olivetti	995.227	0,27	14.968
Meillor (SA des Joints)	5.012	25,06	11.026
Péchiney SA	51.191	0,12	10.718
Métropole Télévision	149.494	7,47	10.465
Rhône-Poulenc	85.093	0,18	9.739
F.C.P. Cofidic	371	—	9.275
S.N.C. Axone	75.400	26,00	7.540
Thomson SA	22.395	—	6.698
Rocpar CV 4,50 % 85	66.666	—	6.667
Sofimalt	49.999	20,00	5.000
Foncière Cie CV 6,25 % 87-97	7.705	—	4.192
Transgène	1.918	14,39	3.992
France (Immob. Papeteries de)	38.730	15,39	3.873
Rocpar CV 4,50 % 86-91	33.334	—	3.333
Sopardev	21.292	14,19	2.129
Peugeot SA	4.377	0,02	1.555
Law SA	9.285	—	1.393
Alstom	4.752	0,03	1.171
Elf Aquitaine	4.900	—	1.139
Nice Téléservices	10.000	—	1.000
Saatchi & Saatchi Co PLC	19.798	0,01	803
Spot Image	408	1,20	408
Soficom	1.925	0,09	320
Peugeot Dt Att Rib 87	4.377	—	311
C.L.S. (Coll Loca Satel) lib. 75 %	300	2,00	300
Sicovam	362	5,06	235
Novespace	2.250	—	225
Grands Moulins de Paris	681	—	211
Random France SA	4.230	—	206
Géophysique (Cie Gle de)	650	0,02	189
Fougerolle CV 6,25 % 87-99	561	—	188
Altran Technologie	1.004	0,10	179
Prouvest SA	645	0,01	156
Ugine Acier Châtillon Gueugnon	1.364	0,01	141
Renault TIT part avril 84-08	119	—	136
Hôpitaux de France	25	6,25	125
Accor	384	—	120
Tréfic Pirelli Bon souscrip. 85	700	—	115

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
Colas Bon souscrip. 2	2.135	—	96
Colas Bon souscrip. 3	2.135	—	96
Colas	205	0,02	64
Peugeot Bon souscrip. act 87-90	257	—	63
Accor Bon souscrip. 87-90	384	—	2

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
-------------------------	------------------	---	---------------------

SYNTHESE DE L'INVENTAIRE

A - Titres énumérés ci-dessus			12.937.496
B - Titres de sociétés étrangères non admises à la Cote officielle d'une bourse des valeurs en France			9.142.599
C - Titres de sociétés immobilières non admises à la Cote officielle d'une bourse des valeurs en France			5.026
D - Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100.000 par catégorie			3.725
Valeur d'inventaire du Portefeuille-Titres Métropole			22.088.846
Valeur d'inventaire du Portefeuille-Titres des Succursales à l'Etranger			11.461.664
Total			33.550.510

Réparti comme suit :

	Métropole	Succursales à l'Etranger	Total
Titres de placement	16.875.296	11.353.131	28.228.427
Titres de participation et de Filiales	5.213.550	108.533	5.322.083
Total	22.088.846	11.461.664	33.550.510

TITRES DE FILIALES ET DE PARTICIPATION ACQUIS AU COURS DE L'EXERCICE 1987

A. Filiales à plus de 50 % (% acquis ou atteint au cours de l'exercice)	
- S.N.C. Les demeures de Calibsay	5.778 actions
- Paribas U.S.A.	2.494 actions
- S.N.P.I.	8.516.097 actions
- Paribas U.K. Holding Ltd	31.900.000 actions
- Paribas Asset Management	97.500 actions
- Saapsa	100 actions
B. Participations acquises ou portées à 33,33 %	
- Samaj Econ. Mixte Juan-Les-Pins	500 actions
C. Participations acquises ou portées à 10 %	
- Financiera Alienza	54 actions
- Secmarne	17.010 actions
- Antin Bail	20.000 actions
- Paricom	40.000 actions
- Santa Fé	513.919 actions
- Soficom	375 actions
- S.N.C. Axone	74.950 actions
- S.C.M.U. Centres Magasins Usines	1.100 actions
- Valeur Pierre Patrimoine	125 actions
D. Prises de contrôle significatives d'une société française au cours de l'exercice (Loi du 12 juillet 1985)	Néant

	1983	1984	1985	1986	1987
--	------	------	------	------	------

SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE

a) Capital social	1 000 000 000	1 000 000 000	1 330 000 000	1 330 000 000	2 222 507 400**
b) Nombre d'actions émises	10 000 000	10 000 000	13 300 000	13 300 000	22 225 074
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—

RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES

a) Produits d'exploitation bancaire	21 228 981 283	29 660 088 433	32 677 972 956	38 728 523 840	31 454 189 423***
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	2 307 854 322	2 614 387 427	3 300 276 801	3 605 297 906	5 147 278 200***
c) Impôt sur les bénéfices	272 974 615	388 895 844	390 173 248	375 124 432	354 197 173
d) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	175 582 524	198 075 250	302 531 514	346 047 210	410 122 557***
e) Montant des bénéfices distribués	95 000 000	130 000 000	227 120 000	261 160 000	286 485 666

RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION

a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	203,49	222,55	233,27*	242,87	215,66***
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	17,56	19,81	24,25*	26,02	18,45***
c) Dividende versé à chaque action	9,50	13,-	14,- (2) 26,40 (3)	14,50 (2) 35,20 (3)	9 (2) 35,20 (3)

PERSONNEL

a) Nombre de salariés (1)	3 587	3 609	3 622	3 654	3 627
b) Montant de la masse salariale et participation aux bénéfices	609 785 100	639 608 722	691 609 852	759 951 895	821 493 806
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres Sociales, etc.)	249 334 046	291 282 858	310 652 333	334 033 787	354 978 980

* Compte tenu du fait que les 3 300 000 certificats d'investissement privilégiés émis en 1985 ont été créés jouissance 01/04/1985

** Compte tenu du fait que 8 925 074 actions ont été créées jouissance 01/01/1987

*** Montants non comparables à ceux des années précédentes en raison des changements de principes comptables et méthodes d'évaluation adoptés au 01/01/1987 (voir notes annexes).

(1) Effectifs payés en France.
(2) Actions.
(3) Certificats d'investissement privilégiés.

LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(AU 31 DECEMBRE 1987)
(EN MILLIERS DE FRANCS OU DEVICES)

Sociétés	Capital		Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part de capital détenue en %
I. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE LA BANQUE PARIBAS				
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par Banque Paribas)				
Société Nouvelle Paribas International		852 126	3 206 870	99,93
Paribas UK Holding Ltd	£	6 906	£ (4 591)	99,99
Banque Paribas du Canada	SCAN	20 000	SCAN 6 973	100,00
Banque Paribas Norge	KRN	70 000	KRN 18	100,00
Paribas South East Asia Ltd	SS	20 000	SS (3 999)	100,00
Paribas Finanziara	Lit	5 000 000	Lit 1 189 711	90,20
B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par Banque Paribas)				
Santa FE		168 975	151 562	31,41
Paribaven Overseas Investors N.V.	SS	39 020	SS 14 456	10,91
Banque Paribas Deutschland	DM	100 000	DM 15 857	40,00
II. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
A. Filiales				
• Françaises				
• Etrangères				
B. Participations				
• Françaises				
• Etrangères				

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos (bénéfice ou perte)	Dividendes encaissés exercice 1987	Observations 1) Ecart de réévaluation capitalisé 2) Ecart de réévaluation
brute	nette						
3 611 215	3 611 215	37 500	24 128		11	112	— (1er exercice social (1) 1 178 934 (2) 45 129)
370 219	370 219	160 200	—	£	10 788	£ 3 569	—
88 100	88 100	—	3 135	SCAN	30 874	SCAN 1 103	— * 31 10 1987
60 305	60 305	285 289	—	KRN	185 027	KRN 1	—
63 847	42 800	—	—	SS	16 096	SS (150)	—
23 340	23 340	4 446	—	Lit	54 950 779	Lit (162 482)	1 384
119 173	83 198	—	—		11 370	132	877
42 945	29 263	—	—	N.S.		SS 2 801	1 739
27 730	27 730	311 454	870 186	DM	122 389	DM 11 334	25 581
39 535	28 671	19 153	—				8 495
394 647	47 860	—	—				—
150 280	124 081	194 254	202 908				5 897
41 578	19 195	—	—				200

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 1987, tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de F 410.122.557,43.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à F 410.122.557,43 et que le report à nouveau représente F 313.498.236,25, décide conformément à l'article 28 des statuts l'affectation de ces sommes de la manière suivante :

• distribution aux certificats d'investissement privilégiés conformément au contrat d'émission	F 116.160.000,-
• dividende aux actions ordinaires "A"	F 170.325.666,-
• report à nouveau	F 437.135.127,68

En conséquence, le dividende par certificat d'investissement privilégié est de F 35,20 ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de F 17,60, correspond à un revenu global de F 52,80. Le dividende par action ordinaire "A" est de F 9,-, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de F 4,50, correspond à un revenu global de F 13,50.

Le dividende, tant pour les certificats d'investissement privilégiés que pour les actions ordinaires "A", sera mis en paiement à partir du 20 Mai 1988.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le revenu global au titre des trois derniers exercices s'établissait ainsi :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Montant total distribué	Revenu global	Dividende distribué	Impôt payé au Trésor
1984	10 000 000 actions	130 000 000	19,50	13,-	6,50
1985	10 000 000 actions 3 300 000 CIP	140 000 000 87 120 000	21,- 39,60	14,- 26,40	7,- 13,20
1986	10 000 000 actions 3 300 000 CIP	145 000 000 116 160 000	21,75 52,80	14,50 35,20	7,25 17,60

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes, en application de l'article 103 de la loi du 24 Juillet 1966.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. Louis Deny administrateur pour une durée de 3 ans.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. Michel François-Poncet administrateur pour une durée de 3 ans.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. André Levy-Lang administrateur pour une durée de 3 ans.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. Henry Racamier administrateur pour une durée de 3 ans.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule à hauteur des montants non utilisés à ce jour les autorisations données au Conseil d'administration le 28 Avril 1987 d'émettre, de créer, et de garantir des bons et obligations.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à émettre et à créer, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, des bons et obligations, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères pour un montant maximum de F 20.000.000.000.

En outre, l'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'administration à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission de bons ou d'obligations, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères pour un montant maximum de F 20.000.000.000.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule à hauteur des montants non utilisés à ce jour, l'autorisation donnée au Conseil d'administration le 28 Avril 1987, d'émettre, de créer et de garantir des certificats de dépôts.

L'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'administration à émettre et à créer, sur toute place où la réglementation le permet, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, des certificats de dépôt autres que ceux visés par l'arrêté ministériel du 1er Mars 1985, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères dans la limite d'un encours maximum de F 20.000.000.000.

En outre, l'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'administration à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission de titres d'emprunt à durée non déterminée, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères de dépôts autres que ceux visés par l'arrêté ministériel du 1er Mars 1985, dans la limite d'un encours maximum de F 20.000.000.000.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule à hauteur des montants non utilisés à ce jour, l'autorisation donnée au Conseil d'administration le 28 Avril 1987 d'émettre, de créer et de garantir des titres d'emprunt à durée non déterminée.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à émettre et à créer, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, des titres d'emprunt à durée non déterminée, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères pour un montant maximum de F 10.000.000.000.

En outre, l'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'administration à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission de titres d'emprunt à durée non déterminée soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères pour un montant maximum de F 10.000.000.000.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, décide, en application des nouveaux textes législatifs et réglementaires sur les sociétés commerciales et notamment la loi n° 87.416 du 17 Juin 1987 sur l'épargne, et la loi n° 88.15 du 5 Janvier 1988 sur le développement et la transmission des entreprises, de modifier et de compléter les statuts ainsi que de procéder à cette occasion à certaines adaptations de ceux-ci.

Elle décide en conséquence de modifier ou compléter ainsi qu'il suit les articles 7, 10, 22, 24 et 28 des statuts :

Article 7 (nouvelle rédaction)

FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS, DES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT ET DES CERTIFICATS DE DROIT DE VOTE

Les actions et les certificats d'investissement même entièrement libérés sont nominatifs. Toutefois, en cas d'admission à la Cote Officielle ou la Cote du Second Marché des Agents de Change, les actions et les certificats d'investissement pourront, à partir de cette admission, revêtir la forme nominative ou au porteur au choix du propriétaire.

Les actions et les certificats d'investissement donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

Les actions et les certificats d'investissement provenant d'une augmentation de capital sont négociables dès la réalisation de celle-ci.

Les certificats de droit de vote sont obligatoirement nominatifs et donnent lieu à une inscription en compte. Ils ne peuvent être cédés qu'accompagnés chacun d'un certificat d'investissement. Toutefois, ils peuvent être également cédés à des porteurs de certificats d'investissement. La cession entraîne de plein droit reconstitution de l'action dans l'un et l'autre cas. Le cessionnaire doit déclarer cette reconstitution à la société dans le délai de quinze jours suivant la cession.

Article 10 (nouvelle rédaction des 3e, 5e et 12e alinéas)

Le Conseil comprend en outre des administrateurs élus par le personnel salarié de la société dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles 97-1 à 97-8 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales et par l'article 11 des présents statuts.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions nominatives de F 100.

En cas de vacance, par suite du décès, de la démission, de la révocation ou de la rupture du contrat de travail d'un ou plusieurs administrateurs élus par les salariés, il est procédé à leur remplacement dans les conditions et pour la durée fixées par l'article 97-8 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Si le remplacement s'avère impossible, le Conseil d'administration délibère valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 13, quel que soit le nombre des administrateurs élus par les salariés restant en fonction, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle suivant la prochaine élection destinée à renouveler l'ensemble de ces administrateurs.

Article 22 (il est inséré entre les 6e et 7e alinéas actuels l'alinéa nouveau suivant)

Les actionnaires peuvent, dans toutes les assemblées, voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales. Pour être retenu, tout formulaire de vote doit avoir été reçu par la société trois jours au moins avant l'assemblée.

Article 24 (nouvelle rédaction du 4e alinéa)

Les votes sont exprimés soit par mains levées, soit par appel nominal ou par tout autre moyen permettant leur décompte.

Article 28 (il est inséré entre les 4e et 5e alinéas actuels l'alinéa nouveau suivant)

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions ordinaires "A". Cette option peut être également accordée en cas de mise en paiement d'acomptes sur dividendes.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil à augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de F 1.500.000.000 :

- soit par l'émission d'actions nouvelles et de certificats d'investissement nouveaux ordinaires ou privilégiés à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions et de certificats d'investissement anciens qui pourront souscrire les actions nouvelles ou les certificats d'investissement nouveaux tant à titre irréductible qu'à titre réductible ;
- soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes d'émission alors existantes, à effectuer par distribution d'actions et de certificats d'investissement gratuits ou par élévation du nominal des actions et des certificats d'investissement existants ;
- soit par mise en oeuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 2 Mars 1987.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à cette ou ces augmentations de capital dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles et des certificats d'investissement nouveaux à émettre et leur date de jouissance ou le montant dont le nominal des actions et des certificats d'investissement existants sera augmenté et, dans ce dernier cas, arrêter la date à partir de laquelle cette élévation de leur nominal portera jouissance ;
- fixer, en cas d'émission contre espèces, le prix d'émission ainsi que toutes dates, délais et conditions pour l'exercice de tous droits de souscription réservés par préférence aux propriétaires d'actions et de certificats d'investissement anciens, recueillir les souscriptions aux actions ou certificats d'investissement nouveaux et les versements y afférents ; répartir le solde de l'augmentation de capital si les souscriptions, à quelque titre que ce soit, n'en ont pas absorbé la totalité, offrir totalement ou partiellement au public les actions ou les certificats d'investissement non souscrits, limiter éventuellement l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée, étant précisé que le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou certaines d'entre-elles seulement ;
- apporter aux statuts toutes les modifications qui en résulteront.

TREIZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

REPARTITION DU CAPITAL

AU 31 DECEMBRE 1987

	% du capital	% des droits de vote
Compagnie Financière de Paribas	28,9 %	39,3 %
Paribas International (1)	31,- %	32,- %
Paribas Europe (1)	26,3 %	26,2 %
OPB - Paribas (2)	2,5 %	2,5 %
CIP détenus par la Compagnie Financière mais susceptibles d'être acquis par le public (3)	1,3 %	—
Total Groupe Paribas	90,- %	100 %
CIP détenus par la Compagnie Financière de Paribas pour compte de tiers (4)	10,- %	—
TOTAL	100,- %	100,- %

- (1) Société contrôlée à 100 % directement et indirectement par la Compagnie Financière de Paribas
 (2) Société contrôlée à 90 % par la Compagnie Financière de Paribas
 (3) Certificats d'investissement privilégiés susceptibles d'être acquis début 1991, par le public en cas d'exercice des warrants attachés aux ORCIP émis en 1985 par la Compagnie Financière de Paribas.
 (4) Certificats d'investissement privilégiés qui seront détenus par le public, début 1991, en remboursement des obligations (ORCIP) émises en 1985 par la Compagnie Financière de Paribas et non détenues par des sociétés du Groupe.

BANQUE PARIBAS
 Capital : F 2.222.507.400
 Siège Social : 3, rue d'Antin - 75002 PARIS
 Tél. : 42.98.12.34
 Télex : PARB 210041

BANQUE PARIBAS

3, rue d'Antin - 75002 Paris
 Tél. : 42 98 12 34
 Télex : PARB 210 041

Jean-Yves Haberer
 Président d'Honneur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel François-Poncet
 Président-Directeur-Général

François Morin
 Vice-Président

ADMINISTRATEURS

Jacques Calvet

Louis Deny

Philippe Dulac

Jean Eneman

Alain Gomez

Patrice Hamon-Chaffoteaux

Michel Joly

André Lévy-Lang

Jacques Marchandise

Bruno de Maulde

Henry Racamier

Hubert de Saint-Amand

Gilbert Trigano

DIRECTION GENERALE DE LA BANQUE PARIBAS

Michel François-Poncet
 Président-Directeur-Général

François Morin
 Vice-Président Délégué Général

Hubert de Saint-Amand
 Directeur Général

Philippe Dulac
 Directeur Général

François Homolle
 Directeur Général Délégué

Patrick Deveaud
 Directeur Général Délégué

Gilles Cosson
 Directeur Général Adjoint

Christian Manset
 Directeur Général Adjoint

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Castel, Jacquet et Associés (C.J.A.)
 de Bois, Diéterlé et Associés (B.D.A.)

COMITE DE DIRECTION GENERALE DE PARIBAS

Michel François-Poncet

François Morin

Hubert de Saint-Amand

Philippe Dulac

Patrick Deveaud

François Homolle

Gilles Cosson

Christian Manset

